


BIBLIOTECA NAZIONALE DI TORINO
26
3
173
LUMBROSIANA


BIBLIOTHECA NAPOLEONICA.
LABOR AC VIRTUS
LUMBROSIANA

HISTOIRE

DE

LA RIVALITÉ

DE LA FRANCE

ET DE L'ESPAGNE.

Ego hoc laboris præmium petam, uti me à conspectu malorum, quæ nostra tot per annos vidit ætas, tantisper certè dum prisca illa totâ mente repeto, avertam.

TITE-LIVE, præfat.

Détourner un moment mes regards des maux de mon pays et de mon siècle, est le fruit le plus doux que j'espère de mon travail.

HISTOIRE
DE
LA RIVALITÉ
DE LA FRANCE
ET DE L'ESPAGNE,

Contenant l'Histoire de la Rivalité, 1°. des Maisons de France et d'Aragon, 2°. des Maisons de France et d'Autriche;

Par G. H. GAILLARD, ci-devant l'un des quarante de l'Académie françoise, et doyen de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

TOME TROISIÈME.

A PARIS,

Chez LAVILLETTE et Compagnie, Libraires, rue Saint-André-des-Arcs, n°. 46.

1801.

HISTOIRE

DE LA

RIVALITÉ DE LA FRANCE ET DE L'ESPAGNE.

SUITE

DU LIVRE SECOND.

CHAPITRE QUATRIÈME.

Relations générales de la France avec l'Espagne, avant et pendant la Rivalité des deux Maisons d'Anjou.

CES relations eurent principalement pour objet; 1°. la Navarre; 2°. la Castille; 3°. le royaume de Majorque et Minorque, avec le Roussillon et la Cerdagne, qui en étoient alors des dépendances.

1°. *La Navarre.* Nous avons dit dans le chapitre V du livre premier, que la princesse Jeanne, héritière de la Navarre, ainsi que des comtés de Champagne et de Brie, avoit épousé Philippe le Bel, roi de France. Voilà donc par ce mariage, les rois de France devenus une première fois rois de Navarre. Louis *le Hutin*, fils de Philippe *le Bel* et de Jeanne de Navarre, eut le royaume de Navarre, du chef de sa mère, comme le royaume de France, du chef de son père. Il laissa une fille nommée Jeanne, comme son aïeule. Cette fille ne pouvoit succéder à la couronne de France dont elle étoit exclue par la loi salique; mais elle étoit l'héritière légitime de la Navarre et des comtés de Champagne et de Brie, Etats auxquels la loi salique ne s'appliquoit pas, et qui avoient été portés dans la maison royale de France, par la princesse Jeanne, son aïeule. Cependant ses oncles, Philippe *le Long* et Charles

le Bel, prirent le titre de rois de Navarre, soit par usurpation, soit, comme le disent quelques auteurs, sans dessein de s'approprier ce royaume; mais seulement comme tuteurs de leur nièce, et, suivant un ancien usage, en vertu duquel les princes et les grands seigneurs prenoient le titre des terres de leurs pupilles. Philippe de Valois restitua la Navarre à Jeanne; mais comme la situation de la Champagne, frontière de l'Allemagne, et celle de la Brie, trop voisine de Paris, faisoient de ces deux provinces un objet important de la politique de nos rois, il cru devoir transiger avec la reine de Navarre pour cet objet, il offrit un dédommagement qui fut accepté. Jeanne avoit porté ses droits dans la branche royale d'Evreux, par son mariage avec Philippe, comte d'Evreux, petit-fils de Philippe *le Hardi*, par Louis, comte d'Evreux, né du second mariage de Philippe *le Hardi* avec

Marie de Brabant. Philippe d'Evreux fut roi de Navarre, du chef de Jeanne sa femme. De leur mariage naquit ce prince indigne de sa race, indigne de régner, indigne de vivre, ce Charles *le Mauvais*, si justement diffamé dans l'histoire; fléau de la France sous les règnes du roi Jean son beau-père (1), de Charles V son beau-frère, de Charles VI son neveu. Le dédommagement donné à son père et à sa mère par Philippe de Valois, et dont ils s'étoient contentés, ne put le satisfaire; il fallut le changer plusieurs fois, sans jamais pouvoir le contenter; ce fut le prétexte de toutes ses révoltes et de toutes ses machinations contre la France. Il commença par assassiner, en 1353, le connétable de France, Charles d'Espagne de Lacerda (2), parce

(1) Il avoit épousé Jeanne de France, fille du roi Jean.

(2) Voyez le chapitre 6e. du 1er. livre.

que Jean lui avoit donné le comté d'Angoulême, que le roi de Navarre convoitoit. Réconcilié jusqu'à deux fois avec le roi son beau-père, par des traités frauduleux, où Jean, dupe de ses ministres, séduits eux-mêmes par Charles *le Mauvais*, récompensa ce coupable au lieu de le punir, il parvint à égarer, pour quelques momens, la vertu du jeune dauphin, Charles, qui fut depuis Charles le Sage, et à le soulever contre son père. Le roi le surprend lui-même, et le fait arrêter au moment où il travailloit encore à séduire son fils; et Charles *le Mauvais* étoit prisonnier de Jean, lorsque ce roi eut le malheur d'être fait prisonnier lui-même par les Anglois, à la bataille de Poitiers, en 1356. Des factieux délivrent le roi de Navarre pour s'en servir à troubler la France pendant la prison du roi Jean, ou plutôt, jusques-là, on n'avoit vu que des troubles : Charles *le Mauvais*

est libre, on va voir des crimes. Sur sa route, il ouvre les prisons et court à Paris, escorté des scélérats qu'il met en liberté; il harangue le peuple; il veut, dit-il, le prendre pour juge entre le dauphin et lui. Le dauphin, forcé de le recevoir comme frère et comme ami, sent bientôt les atteintes d'un poison si violent, que, malgré les plus prompts secours, il perdit les ongles, les cheveux, et qu'il lui resta toute sa vie une langueur qui en avança la fin. C'est alors que le trésorier du dauphin est assassiné; que Regnaut d'Acy, avocat du roi, magistrat fidèle, montré du doigt au roi de Navarre, par Marcel, est égorgé; que les maréchaux de Champagne et de Normandie, amis du dauphin, sont massacrés à ses yeux; que le dauphin lui-même, n'est sauvé que par le chaperon mi-parti, signal de la révolte, que l'insolent Marcel lui attache sur la tête; que le seigneur de Renty

périt sur un échafaud, pour avoir essayé de dérober le dauphin à ses tyrans. A travers ce chaos de révoltes, de crimes et de fureurs, le dauphin trouve encore quelques ressources dans sa patience, dans sa sagesse, dans un reste de zèle d'une partie de la noblesse : il est solemnellement remercié comme le consul Varron, de n'avoir point désespéré du salut de l'Etat, dans des conjonctures plus critiques encore. Charles *le Mauvais* s'allie avec les Anglois qui se défient de lui; car on sait que, dans ses harangues séditieuses, il s'est vanté d'avoir plus de droit à la couronne de France, que ceux qui la réclamoient, ce qui étoit vrai à l'égard des Anglois.

Paris étoit alors (en 1358) bloqué à-la-fois par deux armées ennemies l'une de l'autre : celle du dauphin du côté du midi; celle du roi de Navarre et des Anglois, du côté du nord et du levant. Marcel alloit livrer la ville au roi de

Navarre ; il est découvert et puni par des citoyens vigilans et fidèles. Il étoit aisé de voir que le roi de Navarre étoit l'ame de cette guerre ; toutes les opérations se sentoient de son esprit, tout se faisoit par surprise et par conspiration ; les hostilités étoient des perfidies, les négociations des piéges, les traités des parjures : l'évêque de Laon, le Coq, autre traître complice de Marcel, voulut aussi livrer sa ville au roi de Navarre. La conjuration fut aussi découverte ; mais l'évêque de Laon échappa, et se retira auprès de Charles le Mauvais. Celui-ci, revenu à Paris sur la foi d'un traité, mais pour épier le moment de faire parvenir jusqu'au dauphin le poignard ou le poison, entreprit de l'enlever à main armée dans le Louvre. Lorsque le principal agent du complot eut été arrêté, le roi de Navarre affecta quelque temps une contenance assurée ; mais quand on parla d'appliquer cet

homme à la question, le roi de Navarre s'enfuit, défia le dauphin, et recommença les hostilités; il s'étoit éloigné de Paris, mais il étoit maître des rivières d'où dépendoit l'approvisionnement de cette capitale : sur l'Oise, il possédoit Creil; sur la Marne, Lagny; sur la Seine, au-dessus de Paris, Melun; au-dessous, Meulan et Mante; et il resserroit encore Paris par les forteresses de Franconville, d'Argenteuil et de Croissy. Le dauphin assiège Melun; il étoit près d'y prendre le roi de Navarre, qui défendoit en personne cette place, où trois reines, la veuve de Charles le Bel, celle de Philippe de Valois, toutes deux du sang d'Evreux, et la reine de Navarre, s'étoient enfermées avec lui. Charles le Mauvais prévient sa perte par un traité dont le premier article est qu'il rendra Melun; l'orage conjuré, il garde Melun, viole le traité sur tous les points, et continue la guerre.

Enfin, l'an 1360 vit conclure le fameux traité de Brétigny, qui rendit la liberté au roi Jean, et où le roi de Navarre fut compris.

En 1361 s'ouvrit la succession de la première maison de Bourgogne; le roi de Navarre y avoit des prétentions qui pouvoient mériter d'être discutées, mais qui furent jugées devoir céder aux prétentions mieux fondées du roi Jean. Le roi de Navarre n'avoit besoin que d'un prétexte pour ramener le trouble et la guerre; il n'avoit pas renoncé dans son cœur au projet d'usurper la couronne de France, ou au moins de démembrer ce royaume; il se mit à traiter sur ses prétendus droits à la couronne, en même temps il faisoit des préparatifs de guerre le plus secrètement qu'il pouvoit, comptant d'ailleurs sur le secours des Anglois. Ses perfidies n'aboutirent alors qu'à lui faire perdre Mante et Meulan, dont du Gueselin

s'empara. Il avoit voulu engager un fameux chef de bandes, Seguin de Badesol, à se jeter sur quelques provinces françoises, Badesol fit ses conditions, le roi de Navarre le trouva trop cher, mais Badesol savoit son secret, il le prie à dîner et l'empoisonne.

Au commencement du règne de Charles V, la bataille de Cocherel, du 23 mai 1364, gagnée par le même du Guesclin sur le captal de Buch, Jean de Grailli, général du roi de Navarre et grand général, força ce prince, non seulement de redemander la paix, mais encore de la respecter à l'avenir.

Jusques-là il ne s'étoit guères mêlé des affaires d'Espagne, il en avoit en France de plus importantes, et où il trouvoit plus à nuire. La querelle de Castille (dont nous parlerons bientôt) entre Pierre *le Cruel*, protégé par le prince Noir et les Anglois d'un côté, et Henri de Transtamare défendu de l'au-

tre par du Guesclin et les François; vint donner un nouvel essor à son activité malfaisante. Il alla se vendre tour à tour à Pierre et à Transtamare, aux Anglois et aux François. Il passe jusqu'à trois fois d'un des partis à l'autre. Il veut ensuite les ménager tous les deux, et pour servir les François sans désobliger les Anglois, il signe un traité avec ceux-ci, et convient de se faire enlever par les premiers dans une partie de chasse. Quand il fut entre les mains des François, le jeu devint une affaire sérieuse; pour le punir de tant de variations, on l'envoya au roi d'Aragon Pierre IV, alors son ennemi, des mains duquel il ne put se tirer qu'en donnant son fils pour otage.

Quand la guerre se ralluma entre la France et l'Angleterre, il flotta de même entre les deux partis voulant les tromper tous les deux, et ne pouvant tromper que lui-même. Les François lui pri-

rent Montpellier, il veut rompre ouvertement avec Charles V, et ne peut s'y résoudre; il négocie, on lui rend Montpellier; il retombe dans ses perfidies, on le lui reprend; il promet de venir à Paris satisfaire le roi, et n'ose y venir, puis il vient le trouver à Vernon, lui demande pardon, lui rend hommage lige pour toutes les terres qu'il possédoit en France; ensuite il vient à Paris, et tandis qu'il y est comblé d'honneurs et de bienfaits, il envoie son secrétaire traiter à Montreuil avec les Anglois.

Observons que, dans tous ses traités avec la France, il étoit toujours secondé par les deux reines de la maison d'Evreux, Jeanne et Blanche, veuves l'une de Charles le Bel, l'autre de Philippe de Valois. On a peine à concevoir comment ce prince exécrable n'étoit pas abandonné de tout le monde; comment ces deux reines pouvoient avouer, l'une

un tel neveu, l'autre un tel frère; comment elles ne se lassoient pas de renouer sans cesse tant de négociations entre les deux Charles, *le Sage* et *le Mauvais ;* ou comment elles osoient s'intéresser publiquement pour un prince qui avoit tant de fois démenti toutes les paroles qu'elles avoient données pour lui.

Quant au roi de France, qui avoit toujours l'oreille ouverte à toutes ces negociations, comme s'il les eût crues capables d'enchaîner le roi de Navarre, sa conduite donne lieu à deux opinions, l'une, qui étoit celle du roi Jean son père, est que la droiture de son ame le rendoit dupe de Charles le Mauvais: *Ah! ah! Charles, beau-fils, disoit-il, vous vous conseillez au roi de Navarre qui vous déçoit et décevroit quarante tels que vous êtes!* Il est vrai qu'il parloit ainsi dans un moment d'humeur, causée par le refus que Charles avoit fait de souscrire à un traité avec l'Angleterre, qui

devoit procurer au roi Jean la liberté, mais qui fut rejeté avec raison comme trop onéreux à la France. Jean impatient de quitter sa prison, et mal instruit à Londres de ce qui se passoit à Paris, attribuoit ce refus aux conseils du roi de Navarre, en quoi il se trompoit. L'autre opinion est que Charles V n'étoit dupe de rien, mais qu'il affectoit de tout oublier, pour empêcher le roi de Navarre de se jeter entièrement entre les bras des Anglois. Cette seconde opinion est la plus vraisemblable, si Charles V avoit pu être la dupe de Charles le Mauvais, après tout ce qu'il savoit de lui et tout ce qu'il en avoit éprouvé, bien loin d'être Charles le Sage, il auroit été le plus imprudent et le plus aveugle de tous les hommes.

Charles le Mauvais s'étoit fait le courtier de toutes les intrigues de l'Europe, il étoit surtout l'agent des Anglois; Edouard III veut attirer à son parti

les seigneurs gascons, c'est le roi de Navarre qu'il charge de cette négociation; elle ne réussit pas.

Il veut détacher Henri de Transtamare de l'alliance de la France; c'est encore à Charles le Mauvais qu'il confie cette intrigue : Transtamare, pour toute réponse, reproche à Charles le Mauvais ses crimes et ses perfidies.

Charles le Mauvais essaya encore vainement de soulever contre Charles V les princes de la branche d'Alençon.

Il réussit à rendre le duc de Bretagne et Clisson ennemis mortels, et à jeter entièrement le duc dans le parti des Anglois; ce mal qu'il fit, le consola de celui qu'il n'avoit pu faire.

Mais le chef-d'œuvre de sa scélératesse fut sa conduite à l'égard des deux Gaston, comtes de Foix, l'un son beau-frère, l'autre son neveu. Le roi de Navarre, dépositaire d'une somme de cinquante mille livres qu'il étoit chargé de

remettre au comte de Foix, garda le dépôt. Agnès de Navarre sa sœur, femme du comte de Foix, vint à Pampelune pour tâcher de lui inspirer, par pitié pour elle, plus de justice; il déclare qu'il ne rendra point les cinquante mille livres. — Je n'oserai jamais, dit-elle, retourner auprès de mon mari (qui étoit en effet le plus emporté des hommes). — Eh bien! restez à Pampelune. Elle y reste, et son fils vient l'y voir; Charles l'accueille avec tendresse, s'empare de toute la confiance de ce jeune homme, et lorsque celui-ci est prêt de repartir pour Ortaiz, séjour des comtes de Foix, Charles lui remet en grand mystère une poudre qu'il lui dit être un philtre qui ranimera infailliblement toute la tendresse du comte pour sa femme; mais ce philtre n'agissoit que quand il n'étoit pas aperçu. Il falloit donc répandre cette poudre avec adresse sur les alimens du comte, sans être vu

de personne. Or cette poudre, ce philtre prétendu, étoit un poison très-subtil et très-prompt; il fut saisi sur le jeune homme d'après quelques discours échappés à sa simplicité. Le comte de Foix fut persuadé qu'il avoit manqué d'être empoisonné, non seulement par son beau-frère, mais par son fils et par sa femme, et que c'étoit un complot tramé entre ces trois personnages. Le jeune homme, saisi d'horreur, ne put faire entendre sa défense, il mourut subitement en prison sous les yeux de son père, peut-être de sa main. On ne peut pas affirmer ce dernier point. Le père lui porta le couteau à la gorge avec menaces, parce que dans son désespoir il refusoit toute nourriture depuis dix jours. Le fils mourut à l'instant, soit du coup, soit de faim et de foiblesse, soit du saisissement qu'il éprouva en revoyant ce père terrible et toujours irrité.

Charles le Mauvais avoit fait tant

d'usage du poison, qu'il mérita que toutes les morts subites auxquelles il pouvoit avoir intérêt, lui fussent imputées. On l'accusa d'avoir empoisonné le cardinal de Boulogne, et il fut obligé de s'en justifier auprès du pape Grégoire XI.

Mais il ne put se justifier de quelques nouvelles entreprises contre la vie de Charles V; il avoit chargé un médecin juif, nommé Angel, de l'empoisonner. Angel épouvanté de cette commission, qui pouvoit entraîner sa perte, soit qu'il s'en chargeât, soit qu'il la refusât, s'étoit enfui et embarqué avec le secret du roi de Navarre; celui-ci fit courir après lui et le fit jeter dans la mer. Charles le Mauvais n'abandonna pas son projet, il chercha des moyens d'introduire des empoisonneurs dans la cuisine du roi de France. Deux agens du roi de Navarre, du Rue, un de ses chambellans, du Tertre, un de ses secrétai-

res, furent décapités aux halles à Paris, pour ce complot; leur procès qui étoit celui du roi de Navarre, fut rendu public.

Il manquoit à Charles le Mauvais d'être l'empoisonneur de sa femme et de son fils. Jeanne de France sa femme, sœur de Charles V, mourut subitement dans le bain, et cette mort fut imputée à son mari. On croit aussi qu'il avoit empoisonné Charles de Navarre, comte de Beaumont, son fils aîné, qui n'en mourut pas, et qui lui succéda.

Ce fils sembloit s'être attaché à Charles V, son oncle, comme pour se dédommager d'avoir un tel père; il étoit à la cour de France, lorsqu'on y fit le procès à Charles le Mauvais et à ses complices; on fut même obligé de s'assurer du prince de Navarre; il fut avéré que loin d'avoir la moindre part aux attentats de son père, il les détestoit sincèrement.

Charles le Mauvais avoit imaginé un moyen fort naturel de nuire à la France; il projetoit un échange qui auroit augmenté la puissance des Anglois et la sienne : il leur cédoit les places qu'il possédoit en Normandie, et les Anglois lui abandonnoient ce qui leur restoit en Guyenne. Par-là, les Anglois et le roi de Navarre rassembloient leurs possessions, les Anglois du côté du nord, le roi de Navarre du côté du midi. La découverte des complots du roi de Navarre et la promptitude avec laquelle ces places furent saisies, firent avorter ce projet.

Le roi de Castille, Henri de Transtamare, fidèle allié de la France, pensa prendre Charles le Mauvais à un piége que ce traître avoit tendu lui-même. Il avoit voulu corrompre le gouverneur de Logrogno, don Pèdre Maurique, pour qu'il lui remît cette importante place; Maurique demanda du temps,

et s'en servit pour avertir le roi de Castille, qui lui ordonna de suivre cette négociation, et d'opposer l'artifice à la fraude. Charles le Mauvais devoit aller en personne prendre possession de la place, en donnant l'argent. Heureusement pour lui, n'étant pas moins timide que fourbe, la crainte le fit changer d'avis; il n'envoya que ses troupes avec l'étendard royal de Navarre, comme s'il eût été présent : les Navarrois furent pris avec l'argent; l'étendard seul ne le fut point : Martin Henriquès, qui le portoit, s'étant jeté dans l'Ebre et sauvé à la nage, courut avertir le roi de Navarre, qui fut bientôt attaqué par les Castillans, et poursuivi jusques sous les murs de Pampelune.

Au commencement du règne de Charles VI, le second fils et la fille du roi de Navarre, qui avoient été pris dans une des places enlevées à ce prince, ne lui étant pas rendus assez prompte-

ment, il voulut faire empoisonner le roi de France et son frère, et les princes leurs oncles, par un Anglois qui s'étoit vendu à lui pour cet attentat, et qui fut écartelé : ce fut le dernier des crimes de Charles le Mauvais. Ce prince affreux, qui passoit sans cesse de l'excès des fureurs aux excès de la volupté, croyoit réparer en lui la nature épuisée, en se faisant envelopper et coudre dans des draps imbibés d'esprit de vin; le domestique chargé de cette opération, au lieu de couper le fil, trouva plus court de le brûler avec une bougie allumée; le feu prit aussitôt au drap avec tant de violence, qu'on ne put ou qu'on ne voulut pas l'éteindre : tous les efforts du roi pour se débarrasser furent inutiles; on l'entendoit pousser des hurlemens épouvantables sans le secourir; il expira dans ces tourmens, mais il fut assez malheureux pour que ce ne fût qu'au bout de trois jours, Froissard dit même

quinze. Le jour de sa mort fut le premier janvier 1387. Vieilli avant le temps par les débauches, intermèdes de ses crimes, il avoit à peine cinquante-six ans.

Charles dit *le Noble*, son fils, qui lui succéda, fut toujours fidèle à l'alliance de la France. Du vivant même de son père, il s'étoit engagé non seulement à ne jamais tremper dans ses complots contre la France, mais encore à les révéler aussitôt qu'il en auroit connoissance. Quel roi et quel père, qu'un prince contre lequel la vertu même oblige un fils à prendre de tels engagemens !

La Navarre passa ensuite successivement de femme en femme dans les maisons d'Aragon, de Foix, d'Albret, et enfin de Bourbon.

2°. *La Castille.* Alphonse XI, roi de Castille, sous lequel l'accord des Lacerda fut enfin terminé et exécuté, eut

de

de Marie, fille d'Alphonse IV, roi de Portugal, un fils unique qui lui succéda; ce fut le trop fameux don Pèdre ou Pierre *le Cruel*, contemporain, ami et rival de cruauté de Charles le Mauvais. Il faut ici faire connoître par les faits ce roi d'Espagne, détrôné par la France, en punition de ses crimes, et dont il a plu à un homme de génie de faire le sujet d'un paradoxe historique. Il n'avoit que seize ans lorsqu'il étoit monté sur le trône, en 1350. L'autorité resta quelque temps entre les mains de sa mère et de son gouverneur don Jean Alphonse d'Albuquerque, cousin-germain de cette princesse, petite-fille de Denys, roi de Portugal, dont le père d'Albuquerque étoit fils naturel. Le roi de Castille, Alphonse XI, avoit négligé la reine sa femme pour Eléonore de Guzman, qui lui avoit donné plusieurs fils, dont Henri de Transtamare étoit l'aîné, et dont les principaux après lui



étoient don Frédéric, grand-maître de l'ordre de St. Jacques, don Tello et don Sanche. Le roi leur père les avoit comblés de biens et d'honneurs; après sa mort ils restèrent à la cour auprès du roi leur frère, dans l'obéissance et dans le respect, et ne la quittèrent que lorsqu'ils virent leur liberté, leur vie même menacée. Eléonore de Guzman, qui auroit pu se mettre en sûreté dans la forte place de Médina Sidonia qui lui appartenoit, aima mieux montrer sa soumission en venant à la cour; elle fut arrêtée à Séville, puis étranglée dans le palais sous les yeux de la reine-mère et du jeune roi. Telles furent les prémices du règne de don Pèdre. Ce premier crime est moins le sien que celui de sa mère, qui n'avoit pu pardonner à sa rivale de lui avoir enlevé avec le cœur de son mari, le crédit et la puissance dont elle auroit pu jouir. Il en coûta cher dans la suite à Marie de Portugal, pour avoir



ainsi accoutumé son fils au meurtre et à la violence; cette cruauté en entraîna d'autres. Les amis d'Eléonore de Guzman furent les victimes de leur attachement pour elle, ou de la foiblesse si commune qui leur avoit fait préférer une maîtresse toute puissante à une reine sans crédit.

Ce fut alors que Transtamare et ses frères quittèrent une cour où leur mère venoit d'être immolée, où leur propre vie étoit en danger; ils prirent les armes, ils les quittèrent; les injustices, les fureurs, les cruautés du roi les obligèrent plus d'une fois de les reprendre.

Ce fut au roi de Portugal, aïeul de don Père et père de la reine Marie, que Henri de Transtamare alla demander un asyle et justice de l'assassinat de sa mère. Le roi de Portugal fit rougir sa fille et son petit-fils de leur crime, et réconcilia Transtamare avec eux, autant

qu'on peut réconcilier en pareil cas.

Don Pèdre tomba dangereusement malade, on desespéra de sa vie; il alloit mourir sans enfans, on songea au choix d'un successeur; la conjoncture paroissoit favorable pour rendre enfin justice aux Lacerda.

Nous avons dit qu'Alphonse l'aîné des deux fils de Ferdinand de Lacerda, s'étoit vu forcé enfin de souscrire aux arrangemens qui le privoient de la couronne ; il en eut le nom d'Alphonse *le Déshérité*.

Nous avons dit aussi qu'il laissa deux fils : Louis, qui le suivit en Espagne ; Charles, qui fut connétable de France; et que Charles le Mauvais assassina.

Louis eut pour fils Jean de Lacerda, dont nous verrons le sort.

Le second des fils de Ferdinand de Lacerda, nommé Ferdinand comme lui, épousa l'héritière de la maison de Lara, branche riche et puissante de la maison

royale de Castille; de ce mariage naquit Jean de Lacerda-Lara, qui porta le nom de Lara, comme héritier de cette maison; ce fut sur ce Jean de Lara que plusieurs grands jetèrent les yeux, quoiqu'il ne fût que de la branche cadette de Lacerda, soit qu'on regardât la branche aînée comme ayant été déshéritée dans la personne d'Alphonse son chef, soit que Jean de Lara parût plus en état de gouverner, que les princes de la branche aînée.

Mais il restoit plusieurs princes issus de l'usurpateur Sanche *le Brave*, et dont le temps et les événemens paroissoient avoir légitimé les droits. Les plus voisins de la couronne et les plus proches héritiers de don Pèdre, étoient les Infans d'Aragon, du second lit.

Alphonse IV, roi d'Aragon, après avoir eu plusieurs enfans d'un premier mariage, avoit épousé en secondes noces Eléonore de Castille, sœur d'Al-

phonse XI, et tante de don Pèdre, dont il avoit eu les Infans don Ferdinand et don Juan. Après la mort d'Alphonse IV, don Pèdre dit Pierre *le Cérémonieux*, l'aîné des fils du premier lit, étant monté sur le trône, persécuta ses frères du second lit, qui furent forcés d'aller avec leur mère chercher un asyle en Castille, auprès d'Alphonse XI leur oncle; ils y étoient à la mort de ce monarque. Ces deux princes traités en Aragon, comme les fils d'Eléonore de Guzman l'étoient en Castille, eurent une destinée pareillement flottante, tantôt faisant la guerre à leur frère, pour les intérêts de la Castille, presque toujours ennemie de l'Aragon, tantôt se réconciliant avec lui; ayant au reste la perspective de succéder aux deux couronnes.

Don Ferdinand, l'aîné de ces deux princes, eut un parti considérable pendant la maladie de Pierre le Cruel; et en effet, les droits des Lacerda étant

censés prescrits, personne n'avoit plus de droit que Ferdinand.

Après les Infans d'Aragon, venoit l'Infant de Portugal, don Pèdre, oncle de Pierre le Cruel ; ses droits cependant ne venoient point de cette proximité, mais de ce que, par Béatrix de Castille sa mère, il étoit petit-fils de Sanche, usurpateur des droits des Lacerda. Il ne fut point question de cet Infant de Portugal, en cette occasion, pour succéder au trône de Castille.

Mais don Ferdinand Emanuel, prince du sang fort éloigné, dont Transtamare avoit épousé la sœur, eut un parti on ne sait pourquoi. Il descendoit de Ferdinand III (S. Ferdinand), quatrième aïeul de Pierre le Cruel. Personne ne songea ni à Transtamare, ni à ses frères. Tous les suffrages des grands de la nation se partageoient entre Jean de Lara (Lacerda), l'Infant d'Aragon, Ferdinand et Ferdinand Emanuel.

Don Pèdre revenu à la vie, ne pardonna ni aux grands, d'avoir songé à lui donner un successeur, ni à ces trois princes d'avoir été nommés en cette occasion : une mort prématurée fut le partage de tous les trois. Lara et Ferdinand Emanuel moururent subitement aussitôt après le rétablissement de don Pèdre, et l'Infant Ferdinand d'Aragon, quelques années après, de la manière qui sera expliquée dans la suite. Don Pèdre n'a pas voulu qu'on pût ne lui pas attribuer ces morts si promptes; l'acharnement avec lequel on le vit, à la mort de Jean de Lara, poursuivre son fils âgé de deux ans, prouva bien que la mort du père avoit été l'ouvrage de la haine et de la politique. Don Pèdre employa, dans cette conjoncture, toutes les ressources de la violence et de l'artifice, pour se saisir de la personne de cet enfant, qui ne lui échappa qu'avec peine par les soins de Mincia sa gou-

vernante : elle s'enfuit avec lui dans la Biscaie, province appartenante à la maison Lara : mais l'enfant mourut au bout de quelques jours, toujours poursuivi par don Pèdre, qui fit arrêter Jeanne et Isabelle de Lara, ses sœurs, aussi dans l'enfance, et s'empara de tous les domaines de cette maison.

Garcilasso de la Véga, un des plus grands seigneurs et des plus grands capitaines du royaume, fils d'un premier ministre d'Alphonse XI, lequel avoit été massacré dans une sédition, pour avoir servi son maître avec trop de zèle, avoit eu des liaisons d'amitié avec Jean de Lara, et étoit du nombre des grands qui avoient voulu, au défaut de don Pèdre, rappeler les Lacerda au trône. Don Pèdre le mande au palais. La reine-mère, qui commençoit à se repentir d'avoir donné à son fils l'exemple de la cruauté, fait avertir Garcilasso de ne point venir. N'ayant

rien à se reprocher, il croit n'avoir rien à craindre; il arrive, il est assassiné dans l'appartement du roi.

Ces violences produisirent leur effet naturel; on se révolta. Les Lacerda se liguèrent avec les bâtards d'Alphonse XI; la guerre civile s'alluma. Don Pèdre, aussi vaillant, aussi actif que féroce, poursuit les rebelles, les assiége dans Aguilar; et pendant que le dévot gouverneur, Alphonse Coronel, entendoit la messe, au lieu de donner les ordres nécessaires, il force la place, et fait couler le sang de ses ennemis sur les échafauds. Alphonse Coronel eut aussi la tête tranchée, il étoit beau-père de Jean de Lacerda.

Alphonse d'Albuquerque, à titre de gouverneur de don Pèdre, avoit des reproches à se faire. Il paroît que, pour affermir son autorité personnelle, il avoit flatté le caractère despotique de son élève; et que, pour accabler ses

propres ennemis, il avoit laissé un libre cours à son humeur sanguinaire. Il fit plus de tort encore et au royaume, et à don Pèdre, et à lui-même, en favorisant la passion de ce prince pour Marie de Padille, qui fut, sous le règne de Pierre *le Cruel*, ce qu'Éléonore de Guzman avoit été sous le règne d'Alphonse XI, et qui causa bien plus de troubles; parce qu'avec un caractère pervers, elle gouverna un cœur féroce. Padille étoit attachée à Isabelle, femme d'Albuquerque, il engagea Hinestrosa, oncle de Padille, à la livrer lui-même au jeune roi. Ce fut le commencement de la fortune d'Hinestrosa, qui bientôt éclipsa celle d'Albuquerque. Celui-ci espéroit, dit-on, adoucir par l'amour, l'ame atroce de don Pèdre. Ne vouloit-il pas plutôt, suivant la politique toujours malheureuse des ministres ambitieux, l'amollir par les voluptés, pour l'éloigner des affaires? Il prépara comme

eux sa propre disgrace par les moyens même qu'il prenoit pour perpétuer son empire. Padille, d'abord protégée par Albuquerque, fut bientôt en état de le protéger elle-même, et alors elle ne le voulut plus. Jalouse de régner seule, elle s'empressa de renverser le crédit de la reine-mère et celui d'Albuquerque. Ce ministre se voyant négligé, devint bientôt un mécontent ; dès-lors, il fut suspect, puis odieux.

Le moment où Pierre s'enflammoit pour Padille, étoit le même où sur les instances des Etats, il se déterminoit à épouser Blanche de Bourbon, sœur de la reine de France, femme de Charles V ; et comme elle, l'une des plus belles et des plus vertueuses princesses de son temps. Don pèdre n'eut jamais pour elle qu'une indifférence, que l'artificieuse Padille changea aisément en haine. L'Espagne admira l'aveuglement de son roi, et selon l'esprit du temps,

en chercha la cause dans la magie. Albuquerque voulant essayer de ramener don Pèdre à une épouse si digne de sa tendresse, pensa mourir de la main de ce prince furieux; il quitta la cour, et alla chercher un asyle en Portugal. Don Jean Nunnez de Prado, son ami, grand-maître de l'ordre de Calatrava, se réfugia en Aragon: le roi l'invite à revenir, sur sa parole royale qu'il ne lui seroit fait aucun mal; il arrive; on l'arrête, et il est assassiné en prison, parce que Padille vouloit procurer à don Diègue de Padilla son frère, la grande-maîtrise de Calatrava. La fureur inquiète de don Pèdre ne put laisser Albuquerque tranquille dans sa retraite; après avoir inutilement sollicité le roi de Portugal de le lui livrer, il ordonne à d'Albuquerque de venir rendre compte de son administration. Sur le refus d'Albuquerque, qui avoit devant les yeux le sort de Prado son

ami, ses biens sont confisqués et ses emplois partagés entre Hinestrosa, oncle de la favorite, et le juif Samuel Levi qu'elle protégeoit.

Elle voulut encore procurer à un autre de ses frères la grande-maîtrise de Saint-Jacques, possédée par don Frédéric, propre frère de don Pèdre, et frère jumeau de Transtamare; don Frédéric fut déposé juridiquement, et don Garcie de Padilla de Villagera, frère de la favorite, fut élu en sa place.

Albuquerque fit une ligue avec les Lacerda et les princes bâtards dont il avoit été l'oppresseur; les princes d'Aragon y furent attirés avec le temps. La plupart des grands prirent parti pour eux : la reine d'Aragon, tante de don Pèdre, la reine-mère elle-même, se mirent à leur tête, tant don Pèdre avoit l'art d'aliéner tous les cœurs et de réunir contre lui parens, amis et ennemis !

C'étoit au trône qu'aspiroit l'ambi-

tieuse Padille; il falloit pour cela que la reine pérît ou fût répudiée: Pèdre autorisa le vice à calomnier la vertu. Lorsque Blanche étoit venue en Espagne, don Frédéric, qui avoit été la recevoir à Narbonne, avoit paru sentir vivement ses charmes; Padille ne cessoit d'insinuer que l'hommage du prince Frédéric n'avoit point été mal reçu: don Pèdre feignit de le croire, et Blanche, traînée de prison en prison, disparut de la société. La reine d'Aragon et la reine-mère, qui ne cessoient de la plaindre, de la défendre et de la consoler, n'eurent plus la liberté de la voir. Le peuple gémissoit, redemandoit sa reine, et appeloit au secours de tant d'innocence et d'infortune, les princes de Bourbon ses parens, et le roi de France son beau-frère, lorsqu'on la vit passer dans les rues de Tolède, entourée de gardes, et conduite par Hinestrosa, oncle de Padille, qui, sur un

ordre obtenu du roi, la transféroit dans la citadelle de Tolède. En passant devant la cathédrale, Blanche demanda la permission d'y faire sa prière; ces sortes de permissions se refusent difficilement en Espagne. Lorsqu'elle fut dans l'église, où le peuple la suivit en foule, en s'attendrissant sur son sort, elle osa réclamer la justice de Dieu et des hommes contre ses persécuteurs; elle embrassa l'autel, jura qu'elle ne le quitteroit plus, et qu'il faudroit l'en arracher. Si jamais les temples ont dû servir d'asyle, c'est à l'innocence opprimée; le peuple la prit sous sa protection, et dissipa ses gardes. A cette nouvelle, le roi, transporté de fureur, ordonna que Blanche fût arrachée de l'église, et envoya des troupes pour exécuter cet ordre. Tolède leur ferma ses portes; d'autres villes entrèrent avec elle dans une confédération; les princes s'avancèrent pour secourir Blanche;

les femmes les plus vertueuses et les plus considérables de la noblesse, forcèrent leurs maris à prendre la défense de celle qu'elles regardoient, avec raison, comme l'ornement, la gloire et l'exemple de leur sexe.

Albuquerque, ame de cette ligue, mourut empoisonné, disent les historiens; ils nomment l'empoisonneur, et spécifient les circonstances de l'empoisonnement : ce fut un médecin italien, nommé Paul, qui donna le poison dans du syrop. Mariana dit que ce médecin étoit gagné par des ennemis d'Albuquerque, qui vouloient faire leur cour au roi; la Clède impute directement et sans détour, la mort d'Albuquerque à don Pèdre. Albuquerque, qui le connoissoit, la lui imputa aussi. Il rendit témoignage aux vertus de Blanche de Bourbon; il s'accusa des lâches condescendances qu'il avoit eues pour le roi, en lui faisant livrer Padille : il or-

donna que son corps fût porté toujours à la suite de l'armée, et défendit qu'on l'enterrât avant que la ligue eût forcé don Pèdre à renvoyer Padille, ses parens et ses créatures, et à traiter Blanche de Bourbon en reine.

Don Pèdre, aussi volage dans ses amours, qu'impétueux dans ses desirs, s'enflamma un moment pour Jeanne de Castro; ne pouvant la séduire, il lui offrit sa main, en faisant déclarer nul, par deux lâches prélats, son mariage avec Blanche de Bourbon : alors il épousa publiquement Jeanne de Castro, et la quitta sans ménagement, aussitôt qu'il eut satisfait sa passion, puis il revint à Padille. Ce nouveau crime procurà un appui de plus aux confédérés; don Ferdinand de Castro, pour venger l'affront fait à sa sœur, entra dans la ligue, et y fit entrer ses amis.

La reine douairière d'Aragon, tante de don Pèdre, étant venue lui deman-

der, au nom des confédérés, de renvoyer Padille, et de reprendre sa femme légitime, Blanche de Bourbon, il entra dans une si violente colère, qu'on eut bien de la peine à l'empêcher de poignarder sa tante; elle devoit périr par lui, et ce sort ne fut que différé pour elle. Cependant la réunion de tant d'ennemis faisant sentir à don Pèdre la nécessité de dissimuler, il voulut bien paroître entrer en négociation avec sa mère, sa femme, sa tante, ses frères, ses cousins, son peuple. Les conférences s'ouvrent à Toro; le roi y traite en personne: ses ennemis y étant les plus forts, obtinrent tout ce qu'ils voulurent. Padille fut éloignée; son oncle Hinestrosa et le juif Samuel Lévi, emprisonnés; les parens et les amis de la favorite dépouillés; tous les grands offices de la couronne, tous les emplois importans furent occupés par les princes et par leurs partisans, qui, sous

prétexte d'en remplir plus exactement les fonctions, et de faire leur cour au roi, le gardoient à vue. Le roi sentit qu'il étoit prisonnier, et jura, dans son cœur, la mort de tous ceux qui lui avoient fait connoître la contrainte. Il sème la division parmi ses ennemis, en séduit plusieurs, se fait un parti, s'échappe de Toro. Don Tello son frère, qui, trompé par de fausses démonstrations d'amitié, avoit favorisé sa fuite, le suit, lui livre le secret des confédérés, et une partie de leurs forces. Les Infans d'Aragon, don Frédéric, en font autant. De tous ses frères, Transtamare fut le seul qui ne se fia plus à sa parole, et il s'en trouva bien. Don Pèdre est libre, le sang coule. En passant par Medina del Campo, il fait périr don Pèdre, Ruiz de Villegas, grand sénéchal de Castille, don Sanche, Ruiz de Rogas, etc. Quel étoit leur crime? ils étoient supects; voilà tout! Il sur-

prend Tolède, fait mourir plusieurs gentilshommes, toujours sur de simples soupçons; et pour que tous les ordres de citoyens éprouvassent sa cruauté, il fait pendre vingt-deux hommes du peuple, pris au hasard. Parmi ces malheureux étoit un vieillard octogénaire; son fils, âgé de dix-huit ans, offrit sa vie pour lui; don Pèdre accepte l'échange, et fait exécuter le fils au lieu du père : il faut s'étonner qu'il n'ait pas pris les deux victimes au lieu d'une. Tout lui succède pour un moment; les Padille, les Hinestrosa, les Samuel Lévi reprennent leur place auprès de lui : Blanche, retombée entre ses mains, est resserrée plus étroitement, et privée à jamais de toute consolation et de toute espérance. Les chefs de la ligue sont dissipés; bientôt la guerre s'allume entre l'Aragon et la Castille; les Castillans révoltés trouvent en Aragon un asyle et des occa-

sions de vengeance. Les princes se partagent; l'Infant Ferdinand fait sa paix avec le roi d'Aragon son frère, et s'attache à son service, ainsi que Transtamare, et quelques uns de ses frères. Les princes qui restent fidèles à don Pèdre sont punis pour ceux qui lui échappent. Don Frédéric, ce grand-maître de St. Jacques, déjà dépouillé par don Pèdre, en faveur des Padilles, croyant avoir fait sa paix, et être rentré en grace, mettoit son honneur à servir son pays et son injuste frère contre l'Aragon; et l'Infant d'Aragon, don Juan, mettoit le sien à servir la Castille, sa patrie adoptive, contre son pays et ses frères; mais don Pèdre ne voyoit dans don Frédéric, que le frère du comte de Transtamare, et dans l'Infant don Juan, que le frère du roi d'Aragon et de l'Infant Ferdinand. Don Frédéric vient rendre compte à don Pèdre d'un avantage qu'il venoit d'avoir sur les troupes

aragonoises : il comptoit sur des témoignages de satisfaction et de reconnoissance ; don Pèdre le fait poignarder sous ses yeux, et vient dîner tranquillement dans la salle où le corps sanglant de son frère étoit encore étendu par terre.

Deux autres de ses frères bâtards, don Juan et don Pèdre, âgés, l'un de dix-huit ans, l'autre de quatorze, dont la jeunesse garantissoit l'innocence, et qu'il tenoit d'ailleurs en prison depuis leur enfance, sont aussi égorgés par Pierre le Cruel, qui les immoloit, disoit-il, aux mânes d'Hinestrosa, lequel venoit d'être tué dans un combat; mais en quoi ces enfans avoient-ils contribué à sa mort ?

Don Tello, à qui Pierre le Cruel avoit dû la liberté, lorsqu'il étoit prisonnier à Toro, voyant, par l'exemple de don Frédéric son frère, qu'aucun traité, aucun service, aucun lieu ne

donnoit droit de compter sur ce prince, se sauva précipitamment de la Biscaie, où il étoit alors, et alla en Aragon chercher les moyens de venger don Frédéric. Pour peu qu'il eût tardé, il auroit eu le même sort que lui; Pierre le Cruel arrivoit inopinément en Biscaie, les mains teintes du sang de Frédéric, et résolu de traiter de même don Tello, qu'il ne manqua que de quelques momens, et qu'il poursuivit sur la mer, jusqu'à ce qu'il eût perdu l'espérance de l'atteindre.

Nous avons dit que la Biscaie appartenoit à la branche de Lacerda-Lara, et qu'à la mort de Jean de Lara et de son fils, Pierre le Cruel avoit fait enfermer Jeanne et Isabelle de Lara, héritières de cette maison, pour s'emparer de leurs biens. Dans la suite, il les avoit traitées plus humainement, et les avoit mariées, savoir: Jeanne avec don Tello son frère, et Isabelle, avec l'Infant d'Aragon,

ragon, don Juan, qu'il vouloit s'attacher alors tous les deux, ou auxquels il ne vouloit que tendre un piége. Jeanne de Lara, l'aînée, avoit porté en dot la Biscaie à don Tello; don Pèdre, furieux que ce prince lui eût échappé, confisqua la Biscaie, et la promit à don Juan, mari d'Isabelle, dont les droits suivoient immédiatement ceux de Jeanne. Don Juan avoit rendu à don Pèdre des services récens, et se trouvant avec lui à Bilbao, où le nomde Lara étoit toujours cher, il crut l'occasion favorable pour rappeler au roi sa promesse, et lui demander l'investiture de la Biscaie. Les habitans de Bilbao, rassemblés sous les fenêtres du palais, faisoient des vœux pour don Juan, et attendoient impatiemment le succès de sa demande. Le roi, soit qu'il eût changé de dessein, soit plutôt qu'il n'eût jamais eu l'intention de donner la Biscaie à don Juanrépondit par un refus

formel, et don Juan, ayant eu l'imprudence d'insister en alléguant les promesses du roi et les vœux du peuple, don Pèdre, qui ne souffroit jamais de réplique, le fit massacrer par ses gardes, ou le poignarda lui-même, et fit jeter son corps par les fenêtres, en criant au peuple : *Voilà votre roi que je vous rends.* Il fit arrêter de nouveau Jeanne et Isabelle de Lara, qu'il fit depuis mourir dans leur prison, sans qu'elles eussent d'autre tort, même à ses yeux, que d'être les héritières de la maison de Lara.

Il fit déclarer ennemis de l'Etat ses frères, don Transtamare, don Tello et don Sanche, et l'Infant d'Aragon, don Ferdinand, et mit leurs têtes à prix; il fit enfin emprisonner la reine d'Aragon sa tante, et la fit étrangler dans sa prison.

Il étoit arrivé par degré jusqu'à sa mère. Cette princesse, n'imaginant rien de plus affreux que de tomber entre les

mains de son fils, s'étoit longtemps défendue dans Taro; forcée enfin de céder à l'ascendant de don Pèdre, elle demande, pour unique grace à son fils unique, qu'on épargne le sang de ses amis, ou qu'on lui épargne du moins le spectacle de leur mort. Don Pèdre les fait tous égorger, et tous aux yeux de la reine, qui fut couverte de leur sang : elle s'évanouit; on crut que le désespoir alloit trancher sa vie; don Pèdre n'en fut point ému; il crut faire assez d'en épargner les restes : en effet, c'étoit céder à Néron le prix de la cruauté, et se contenter du second rang parmi les monstres. Il la renvoya en Portugal, ou elle voulut y retourner.

Don Pèdre n'avoit pas plus d'égards pour Padille sa maîtresse, lorsqu'elle osoit lui parler en faveur de quelque proscrit. Villegas, condamné à périr, osa bien attendre le roi dans la chambre de Padille, et prenant entre ses bras une

fille de cette femme et du roi, il demanda grace au nom de Padille et de cet enfant, comptant que la nouveauté, que l'intérêt de cette scène toucheroit le roi; Pierre saisit un poignard, s'élance sur Villegas, et le frappe à coups redoublés, au hasard de percer sa maîtresse et sa fille, qui furent couvertes du sang de ce malheureux, et le virent expirer.

Le nouveau grand-maître de Calatrava, Padilla, frère de la favorite, ayant à dîner chez lui don Osorio son ami, devenu tout-à-coup suspect au tyran, voit entrer deux gardes de don Pèdre, qui, par ordre de ce prince, poignardent Osorio à la table de Padilla, à ses yeux, et laissent encore celui-ci, chargé du soupçon d'avoir trahi son ami, et d'avoir amené au tyran sa victime.

Une femme de qualité, respectable par ses vertus, nommée Urraque Osorio, et vraisemblablement parente du malheureux ami de Padilla, avoit un fils

dans le parti de Transtamare. Pour ce seul prétendu crime, peut-être involontaire, don Pèdre n'eut pas honte de la faire brûler vive. Cette horreur parut encore plus abominable par le contraste du courage et de la piété d'une simple domestique d'Urraque, qui, sous prétexte de veiller sur les derniers momens de sa maîtresse, pour empêcher que la violence des douleurs ne lui arrachât des mouvemens contraires à la décence et indignes, selon elle, d'Urraque Osorio, entra dans le bûcher, s'y tint constamment, et périt dans les flammes avec sa maîtresse. Cette fille, dont il eût été inexcusable de ne pas conserver le nom, se nommoit Isabelle d'Avalos.

Samuel Lévi, ce juif qui avoit partagé longtemps avec Inestrosa la faveur de son maître et la puissance du ministère, tomba dans la disgrace. Aussi avare que don Pèdre, en qui l'avarice égaloit, et quelquefois redoubloit la

cruauté, il fut soupçonné d'avoir amassé de grandes richesses. Sur ce soupçon, le roi fit saisir ses biens, et lui fit donner la question pour savoir où il avoit caché son argent : le malheureux mourut dans les tortures.

Nous avons dit que Jean de Lacerda, de la branche aînée de cette maison, fils de Louis, et petit-fils d'Alphonse, étoit gendre d'Alphonse Coronel, à qui don Pèdre, au commencement de son règne, avoit fait trancher la tête, après l'avoir fait prisonnier dans Aquilar. Alphonse Coronel avoit laissé deux filles, Marie l'aînée, femme de ce Jean de Lacerda, et Alphonsine, femme de don Alvar Perez de Guzman. Don Pèdre s'enflamma pour ces deux femmes à-la-fois, comme pour outrager encore doublement leur père, après lui avoir donné la mort; il trouva, du moins de la part de Marie, une résistance, à laquelle il devoit s'attendre, mais à laquelle il ne

pouvoit s'accoutumer. Ses menaces, ses fureurs forcèrent Lacerda et Guzman à prendre les armes. Lacerda eut le malheur d'être pris. Marie Coronel fut obligée d'abaisser sa fierté jusqu'à demander à son tyran la grace de son mari ; elle éprouva refus pour refus : on dit même que voulant, par un raffinement de vengeance et de cruauté, rendre ce refus plus affreux, don Pèdre feignit de céder aux larmes de celle qu'il aimoit, et d'envoyer la grace de Lacerda, mais que ce ne fut qu'après s'être assuré qu'elle arriveroit trop tard. Il n'en devint que plus pressant auprès de Marie Coronel. Après la mort de Lacerda, elle s'étoit enfermée dans un couvent, pour se dérober aux persécutions d'un tel amant. Il va pour forcer cet asyle ; mais il trouva une barrière, à laquelle il ne s'étoit pas attendu. Marie Coronel, n'ayant plus de ressources que dans son courage, avoit pris le parti de sauver

son honneur aux dépens de sa beauté; elle s'étoit déchiré le visage, et parut couverte de ces glorieuses plaies, aux yeux de son amant épouvanté, pour qui elle ne fut plus, comme elle le desiroit, qu'un objet de dégoût et d'horreur. Alphonsine, plus docile, ou peut-être seulement plus adroite, eut un moment de crédit assez fort pour ébranler celui de la favorite; mais un penchant invincible ramenoit toujours don Pèdre à Padille; il fut bientôt dégoûté d'Alphonsine, et ce prompt dégoût parut encore déposer contre la fille d'Alphonse, et la sœur de Marie Coronel.

Avoir eu la confiance de don Pèdre, n'étoit souvent qu'un titre pour mériter la mort. Il avoit employé, dans plusieurs affaires de confiance, don Guttière Fernandès de Tolède; il sut que cet homme, qui l'avoit toujours fidèlement servi, mais qui étoit plein d'humanité, plaignoit en toute occasion le sort des victi-

mes qu'il voyoit immoler tous les jours. Dès-lors, Guttière fut coupable; il fut même ami secret de Transtamare, crime alors irrémissible. La mort de Guttière étant donc résolue, il falloit le tirer d'un lieu où il commandoit : on l'invite à une revue de troupes qui se faisoit sur la frontière; il est arrêté au milieu de cette revue : on lui montre des lettres du roi qui demandoit sa tête. Tout ce que Guttière put obtenir, c'est qu'avant de mourir, il lui fût permis d'écrire à don Pèdre une lettre qui lui fut remise avec sa tête. Dans cette lettre, Guttière protestoit de son innocence, reprochoit à don Pèdre tous ses crimes, et lui donnoit, pour l'avenir, les plus importantes leçons. Guttière n'avoit pas perdu sa vengeance, tous ses traits portèrent. Don Pèdre, à la lecture de sa lettre, fut si enflammé de fureur, qu'il eût voulu tenir Guttière en vie pour lui faire souffrir mille morts,

et qu'il ne pouvoit se consoler de voir cette tête inanimée, braver sa colère, et insulter, pour ainsi dire, à ses transports.

Un autre Guttière, dit Zévallos, eut aussi la tête tranchée, soit parce qu'il étoit parent de celui-ci, soit parce qu'il fut soupçonné d'avoir favorisé la fuite de quelques malheureuses victimes qui tentèrent d'échapper à don Pèdre.

On étoit parvenu à lui en dérober une bien importante. Don Garcilasso Carillo, à qui le roi avoit enlevé à force ouverte, Marie Gonzalès d'Hinestrosa sa femme, s'étoit retiré auprès de Transtamare, qui l'avoit fait son écuyer, et qui n'eut point d'ami plus zélé ni plus habile. Il osa s'exposer, pour le servir et pour se venger, à toute la fureur de don Pèdre. Transtamare n'osoit rien entreprendre contre son frère, qui avoit en son pouvoir la comtesse de Transtamare, et qui égorgeoit les femmes

aussi bien que les hommes. Carillo parut devant don Pèdre, à titre de traître, et obtint sa confiance : il se plaignoit amèrement de Transtamare ; l'emportement sincère qu'il paroissoit mettre dans les reproches qu'il lui faisoit, de fausses confidences sur les projets et les espérances de ce prince, une exagération affectée de ses vues ambitieuses, éblouirent don Pèdre ; il fut aisément aveuglé par sa haine. Carillo demanda et obtint la permission de voir la comtesse de Transtamare, pour épier, disoit-il, ses secrets, et les révéler à don Pèdre : il profita de cette facilité pour préparer l'évasion de la comtesse ; il accompagna sa fuite, et la remit entre les mains de son mari. On peut juger de la confusion et de la fureur de don Pèdre. Garcilasso Carillo avoit un frère, nommé Gomez Carillo, qui étoit toujours resté fidèle au roi, mais que don Pèdre voulut punir pour celui qui lui

avoit échappé. Gomez, se sentant innocent, et se voyant soupçonné, crut devoir se justifier auprès du roi : don Pèdre convint d'avoir pris quelqu'ombrage ; mais content de la justification de Gomez, il parut lui rendre sa confiance; il lui donna le gouvernement d'Algézire, et l'envoya en prendre possession ; lorsque Gomez fut dans la barque, qui devoit le transporter, on lui trancha la tête, qui fut à l'instant envoyée au roi.

Un prêtre, vraisemblablement un peu fanatique, crut avoir reçu de St. Dominique une mission pour prédire à don Pèdre qu'il seroit tué par Henri de Transtamare. Tout autre que don Pèdre eût pu faire enfermer ce prêtre : Pierre lui dit, avec un ris amer : *il convient que vous alliez sans délai rendre compte à St. Dominique de la mission dont il vous a chargé*, et il le fit brûler vif en sa présence.

Le clergé, comme on voit, n'étoit pas plus ménagé que tous les autres ordres de l'Etat. L'archevêque de Tolède; Albornos, prélat qui joignoit aux vertus d'un évêque les talens d'un guerrier, effrayé des premières violences de don Pèdre, et prévoyant un règne affreux, d'après ces prémices, quitta son siége et l'Espagne, et alla en Italie servir le pape dans l'Eglise et à la tête des armées, laissant don Pèdre saisir ses revenus et se venger de son improbation par de nouvelles violences.

L'évêque de Siguença, le prélat le plus savant et le plus exemplaire du royaume, emprisonné pour avoir plaint le sort de Blanche de Bourbon; l'archevêque de Tolède Vasco, l'un des successeurs d'Albornos, arraché de l'autel et chassé à l'instant du royaume pour avoir donné des larmes à la mort de l'infortuné Guttière de Tolède son frère, que toute l'Espagne regrettoit;

les évêques de Lago et de Calahorra, chassés pareillement de leurs Eglises; Maldonado, grand archidiacre de Burgos, poignardé pour avoir reçu des lettres du comte de Transtamare; l'archevêque de Brague emprisonné pour son attachement au même prince; l'archevêque et le doyen de Compostelle, massacrés pour la même cause; tant d'autres ecclésiastiques immolés, ainsi que les laïcs, à un soupçon, à un caprice, prouvent que Pierre ne savoit rien respecter, et qu'il n'avoit pas plus de politique que d'humanité. Ce prince impudique, violent et sacrilège, qui égorgeoit des femmes et des prêtres, qui bravoit le pape et l'excommunication, étoit cependant dévot et même superstitieux; il ne manquoit pas d'ordonner des prières publiques pour le succès de ses guerres injustes et de ses exécutions barbares. Ayant pensé périr dans un naufrage, il fit, en action de

graces d'avoir échappé à ce danger, un pélerinage nuds pieds, en chemise et la corde au col; il ordonna, par son testament, qu'on l'enterrât en habit de cordelier, selon la dévotion du temps et du pays.

Le croira-t-on? Nous avons considérablement abrégé la triste et nombreuse liste des crimes et des violences de don Pèdre; nous n'avons parlé que des faits mémorables, des faits distingués ou par leur objet, ou par quelque circonstance extraordinaire, et nous ne les avons pas tous rapportés; nous avons passé sous silence la foule des cruautés subalternes; nous omettons même tant de massacres publics commis de sang froid dans tous les lieux soumis par les armes de ce prince terrible.

On vient de voir don Pèdre tel qu'il étoit avec ses parens, ses amis, ses sujets; voyons quel il étoit à l'égard de

ses voisins et de ses ennemis étrangers : sous ce nouveau point de vue, nous retrouverons la même violence, la même férocité, le même despotisme. Don Pèdre ne connoissoit point d'égaux, même parmi les rois, tous lui sembloient faits pour lui obéir.

Le roi d'Aragon, Pierre IV, dit *le Cérémonieux*, étant en guerre avec les Génois, Pérellos son amiral, grand homme de mer, enlève deux galères génoises, à la vue du roi de Castille, dans le port de Sainte-Marie, près le cap d'Ortegal. Don Pèdre ne prenoit aucun intérêt aux Génois, mais il regardoit ce coup-de-main fait dans ses Etats, comme une insulte ; il pouvoit avoir droit d'en demander une réparation, et le roi d'Aragon la lui offroit : la réparation que don Pèdre exigea, fut la tête de Pérellos. Sur le refus du roi d'Aragon, don Pèdre lui fit la guerre ; mais c'étoit peu de combattre le roi d'Ara-

gon de couronne à couronne, il prétendoit le détrôner, le prendre et le faire périr sur un échafaut au lieu de Pérellos. Mercero, général des Aragonois, ayant été pris dans un combat naval, eut la tête tranchée à Séville; tous les prisonniers périrent dans les supplices. Don Pèdre assiégeant en personne le château d'Orihuéla, propose au gouverneur Jean Martinez d'Eslaba une entrevue, et pendant la conférence, il le fait tuer à coups de flèches. Le roi d'Aragon, outré de ressentiment, proposa un duel à don Pèdre, qui répondit qu'il sauroit bien le faire périr d'une mort moins honorable. Le roi d'Aragon pressé de tous côtés, et déjà dépouillé d'une partie de ses Etats par l'activité foudroyante de don Pèdre, appelle à son secours Mahomet Barberousse, roi de Grenade, qui, faisant une diversion heureuse en Andalousie, force don Pèdre à faire la paix avec le

roi d'Aragon; ce fut le traité de Tudèle, en 1361, par lequel don Pèdre rendit toutes ses conquêtes, à condition que Transtamare et tous les Castillans proscrits, qui, dans cette guerre, avoient servi le roi d'Aragon, seroient chassés des Etats de ce prince. On peut croire que ce traité n'étoit, de la part de Pierre le Cruel, qu'une trève perfide dont l'objet étoit de diviser ses ennemis, pour les attaquer ensuite séparément, avec avantage. Il profita bientôt de leur sécurité pour tomber avec toutes ses forces sur les Etats de Mahomet Barberousse, qui ne s'attendoit à rien de semblable, et qui réclama vainement l'assistance que lui devoit à son tour le roi d'Aragon; celui-ci n'osoit plus se commettre avec la fortune de don Pèdre. Le roi de Grenade, croyant qu'une généreuse confiance pourroit désarmer son ennemi, vint, sur la foi d'un sauf-conduit, avec une foible

escorte, trouver don Pèdre à Séville, et traiter avec lui au milieu de sa cour. Don Pèdre l'accueille, lui donne des fêtes ; mais au sortir d'un festin, le roi de Grenade est arrêté avec trente-sept des principaux seigneurs de sa suite ; on les promène sur des ânes dans les rues de Séville, précédés d'un héraut qui annonçoit au peuple que le roi avoit condamné à la mort ces infidèles. Il fit plus, il voulut en être lui-même le bourreau avec ses courtisans. Il fit ramener devant lui le roi de Grenade ; et lui portant de sa main un coup de lance : « infâme ! lui dit-il, voilà » le prix de la paix que tu m'as forcé » de faire avec l'Aragonois ». — « L'uni- » vers peut juger qui de nous deux est » l'infâme, répondit le roi de Grenade » en mourant ; je cherche un asyle chez » toi, tu me l'avois promis, et je meurs » de ta main ! » Les seigneurs grenadins de la suite de Barberousse, furent à

l'instant mis en pièces par les courtisans de don Pèdre, qui n'osèrent pas ne pas suivre son exemple. Quelques auteurs, mais en petit nombre, disent que les seigneurs maures périrent par la main d'un bourreau. L'avarice partage avec la cruauté la honte de cette abominable exécution; les trésors que le roi de Grenade avoit eu l'imprudence d'apporter avec lui, avoient tenté la cupidité de don Pèdre.

Le roi d'Aragon reprend les armes, tous les ennemis de don Pèdre se joignent à l'Aragon. Cette réunion rendit don Pèdre plus accessible aux propositions de paix. Il fit avec le roi d'Aragon un traité par lequel il exigea que ce prince fît périr le comte de Transtamare et tous ses frères, et de plus l'Infant d'Aragon Ferdinand; ainsi non content d'être fratricide, il vouloit que le roi d'Aragon le fût aussi. Au reste, c'est ce qu'il étoit le plus aisé

d'obtenir de Pierre le Cérémonieux; nous avons dit qu'il avoit pour ses frères du second lit la même aversion qu'avoit aussi don Pèdre pour ses frères naturels. Il commença donc, par le meurtre de Ferdinand son frère, à exécuter ce traité de sang. Ferreras raconte que le roi d'Aragon eut l'art de faire entrer dans ce complot contre l'Infant, le comte de Transtamare lui-même, lequel ignorant que le même sort lui étoit destiné, sentit une secrète joie de voir les rois de Castille et d'Aragon, travailler ainsi de concert à lui frayer le chemin au trône de Castille, en écartant ses concurrens. Le récit de Mariana, que, loin d'avoir concouru à la mort de l'Infant d'Aragon, Transtamare en avoit fait éclater publiquement une colère et une douleur vraie ou fausse, nous paroît le plus conforme à la conduite que tinrent Transtamare et ses frères après cet événement; ils ne s'aveuglèrent

point sur leur danger, comme on l'avoit espéré, ils virent dans le sort de don Ferdinand celui qu'on leur préparoit, ils reconnurent don Pèdre poursuivant ses victimes jusque dans l'Aragon; ils comprirent que si l'on avoit commencé par don Ferdinand, c'étoit parce que la haine connue du roi d'Aragon pour son frère, pouvoit suffire pour rendre raison de cet attentat et empêcher qu'on ne l'imputât à don Pèdre; ils conclurent qu'ils ne pouvoient pas plus compter sur Pierre le Cérémonieux, que sur Pierre le Cruel, et ne comptant que sur eux-mêmes, ils rassemblèrent autour d'eux toutes les forces des Castillans proscrits et des François auxiliaires; ils s'en firent un rempart autant contre les infidélités du roi d'Aragon, que contre les violences du roi de Castille.

C'étoit de la France que devoit partir la foudre dont Pierre le Cruel alloit

enfin être écrasé. Il venoit de couronner tous ses crimes par l'assassinat de Blanche de Bourbon. Il s'étoit longtemps refusé à cet attentat par la crainte de la vengeance ; il venoit de céder aux importunités de Padille, et le Ciel l'aveuglant pour le perdre, il avoit espéré que l'Angleterre susciteroit à la France assez d'affaires pour que Charles V ne pût pas songer à venger sa belle-sœur. Padille qui avoit tant sollicité la mort de celle qu'elle avoit l'insolence de regarder comme sa rivale, ne put jouir de cet indigne triomphe, étant morte peu de mois après elle, plus regrettée du roi qu'il ne sembloit possible à don Pèdre de regretter une femme même vicieuse. Il la fit traiter en reine dans les cérémonies de sa pompe funèbre, il déclara qu'elle seule étoit sa femme légitime, qu'il l'avoit épousée avant Blanche de Bourbon, ce qu'il prouva fort mal par des

témoignages fort suspects. Le roi cita comme ayant été un des témoins, Hinestrosa, oncle de Padille, qui étoit mort alors; un autre de ces témoins étoit le grand-maître de Calatrava, frère de Padille. L'objet de cette déclaration de Pierre, à la mort de Padille, étoit d'assurer le trône aux enfans qu'il avoit eus de cette femme; il en avoit, entre autres, un fils qu'il vit mourir, et sa douleur fut si vive qu'on crut qu'elle l'entraîneroit au tombeau. C'eût été un jeu bizarre de la nature, si Pierre le Cruel étoit mort de tendresse; mais enfin la nature et l'amour se firent sentir à lui, au moins une fois; c'est un honneur qu'il ne faut point lui dérober.

Malgré sa déclaration et les preuves prétendues dont il l'appuyoit, les enfans de Padille, passèrent toujours dans l'Europe pour bâtards; mais l'Espagne étoit encore alors au même point où nous

nous avions été sous la première race, la bâtardise n'excluoit point de la succession au trône, et le duc de Lancastre et le comte de Cambridge, fils d'Édouard III, et frères du prince Noir, en épousant deux filles de Padille, prétendirent acquérir pour le moins des prétentions au trône de Castille.

Ce droit de succéder, malgré la bâtardise, étoit favorable aussi à Henri de Transtamare, et il avoit sur ses nièces, filles de Padille, l'avantage de la masculinité. Il vient en France implorer contre le meurtrier de Blanche de Bourbon, la vengeance de Charles V et l'appui du pape Urbain V, siégeant alors dans Avignon; il s'offre pour l'instrument de cette juste vengeance, et fournit en même temps à la France la plus heureuse occasion de se délivrer des *grandes compagnies* qui la ravageoient et qui lui enlevoient tous les fruits de la paix de Brétigny; il offre

de prendre ces *grandes compagnies* à son service. Du Guesclin les mène en Espagne; Transtamare et du Guesclin n'eurent qu'à se montrer, la haine publique qu'inspiroit don Pèdre fit le reste, et le tyran étoit détrôné, avant, pour ainsi dire, d'avoir été attaqué. Ce fut dans sa fuite qu'il égorgea au milieu de leur église l'archevêque et le doyen de Compostelle; il fit poignarder à Burgos don Juan Fernandez de Tovar, parce qu'il avoit un frère qui avoit reçu Transtamare dans Calahorra. Vainqueur ou vaincu, il falloit du sang à don Pèdre.

Détrôné par du Guesclin, il va se mettre sous la protection du prince Noir, qu'il croit jaloux de du Guesclin, et qui paroissant destiné au trône d'Angleterre, et étant déjà presque roi dans la Guienne, devoit prendre en main la querelle des rois, si les rois pouvoient prendre intérêt à un barbare tel que don

Pèdre, et si les droits de l'humanité n'étoient pas au dessus de tout. Les remontrances du conseil de Guienne au prince de Galles, pour le détourner de prendre la défense de don Pèdre, l'aveu que fait le prince de Galles des crimes de ce tyran, quoiqu'en s'armant pour lui, les précautions qu'il prend de lui faire abjurer par serment ses cruautés passées et de l'y faire renoncer pour l'avenir, étoient autant de preuves de sa diffamation, autant d'affronts que sa cruauté connue lui attiroit. Il accepte les secours du prince Noir à ce prix, il marche sous les drapeaux de ce vainqueur illustre vers Navarette et Najare, lieu propice à don Pèdre et où, quelques années auparavant, il avoit battu les Aragonois. Dans cette nouvelle bataille, spectacle intéressant pour les guerriers, la valeur brillante et toujours heureuse du prince Noir, la fureur toujours ac-

tive de don Pèdre, l'impétuosité plus douce de Transtamare, la profonde capacité de du Guesclin déployèrent toutes leurs ressources. Le génie du prince Noir l'emporta, il fut vainqueur mais il rendit justice à Transtamare. *Ce bâtard*, s'écria-t-il, *est un chevalier de grande prouesse.* Cette victoire qui fut longtemps disputée, l'eût été encore davantage sans la lâcheté du comte de Tello, frère de Henri de Transtamare, qui, dès le commencement de la bataille, s'enfuit avec le corps qu'il commandoit; c'étoit lui qui avoit montré le plus d'ardeur pour combattre, il avoit même insulté du Guesclin parce que ce capitaine vraiment général, n'étoit pas d'avis de livrer cette bataille. Le duc de Lancastre, frère du prince Noir et gendre de don Pèdre, eut l'honneur de contribuer à la victoire; Chandos se montra tel à Navarette qu'on l'avoit vu en 1364 à Aurai,

où il avoit vaincu et fait prisonnier du Guesclin. Ce dernier prisonnier du prince de Galles à Navarette, après l'avoir été de Chandos à Aurai, n'en eut pas moins sa place marquée par la voix publique entre ces deux héros. Cette bataille de Navarette est du samedi 3 avril 1367, veille du dimanche des Rameaux.

Don Pèdre étoit rétabli sur son trône; il pouvoit encore changer sa destinée, sa renommée même, il pouvoit, comme Auguste, par un long règne heureux, effacer ou affoiblir le souvenir de tant de proscriptions; il avoit eu de plus qu'Auguste la leçon du malheur. Mais donPèdre n'avoit pas une ame faite pour la recevoir. Entraîné par son indomptable férocité, c'est alors qu'il fait brûler vive la vertueuse Osorio, il égorge ses prisonniers, il veut porter sa fureur jusques sur ceux des Anglois. Les généreux Anglois au contraire, opposant

chez don Pèdre l'avarice à la cruauté, achètent chèrement ses prisonniers pour leur sauver la vie et leur rendre la liberté. Don Pèdre croyant trop tôt sa fortune au-dessus des atteintes du sort, brave ses amis et ses bienfaiteurs, viole toutes ses promesses, refuse aux soldats étrangers qui l'ont si bien servi, le prix de leur sang et de leurs fatigues; son ingratitude égale à sa cruauté, oblige enfin le protecteur des rois à quitter un roi qui n'est ni roi ni homme. Abandonné du prince Noir, il est aisément détruit par du Guesclin. Vaincu au combat de Montiel en 1369, près d'être forcé dans ce château, il n'a plus d'asyle sur la terre que la tente de du Guesclin même. Cet asyle sans doute auroit dû être sacré. Les auteurs espagnols disent que don Pèdre voulut gagner du Guesclin pour qu'il le tirât du château de Montiel et qu'il le rétablît sur le trône; que du Guesclin fit

part de ses propositions à Transtamare ; qu'ils convinrent ensemble d'attirer don Pèdre dans la tente de du Guesclin où Transtamare viendroit ensuite comme par hazard. Ils avouent que cette trahison répugnoit beaucoup à du Guesclin, mais ils disent qu'il s'y prêta. Les François n'ont pu croire du Guesclin capable d'une trahison, même par foiblesse. Ils ont raison ; ni du Guesclin n'auroit tendu ce piége, ni don Pèdre ne s'y seroit laissé prendre. Froissard auteur contemporain, fort instruit sur cette expédition d'Espagne, non seulement disculpe du Guesclin, mais détruit toute idée de trahison et de complot de la part de Transtamare ; il dit que don Pèdre ayant voulu sortir du château de Montiel, à la faveur d'un déguisement, fut reconnu par le Begue de Villaines qui l'arrêta et le fit prisonnier, et que Transtamare étant accouru sur cette nouvelle, le combat s'engagea

entre les deux frères. On ne peut disculper de même Transtamare du fratricide commis avec avantage et avec du secours. Quelques auteurs anglois e espagnols ont voulu dire encore qte c'étoit du Guesclin qui avoit aid Transtamare à triompher de son frèr dans ce combat; les auteurs françcs s'indignent qu'on ait osé imputer ue pareille violation des lois de la chevalerie à un chevalier tel que du Guesclin. L'abbé de Choisy nomme ceui qui arrêta le bras de Pierre le Cruel, lequel avoit alors l'avantage sur Henri, c'est le vicomte de Roquebertin, gentilhomme aragonois.

Pierre le Cruel n'étoit âgé que de trente-quatre à trente-cinq ans. C'est dans l'âge de la confiance, de la tendresse et des sentimens aimables qu'il avoit commis tant de cruautés. Cet ennemi des hommes avoit quelques qualités brillantes, beaucoup d'esprit

et de valeur ; il prévoyoit les desseins de ses adversaires avec une pénétration si prompte et si sûre, il les déconcertoit avec une activité si rapide, que presque rien ne pouvoit lui résister. Quoiqu'il ait souvent usé d'artifice, la violence et la hauteur lui étoient plus familières ; il aimoit à tout emporter de force, il mettoit le plus souvent dans l'art de nuire une sorte de grandeur et d'élévation ; c'est ce qui le distingue de Charles le Mauvais : la perversité de celui-ci avoit quelque chose de bas et de vil, dont la fierté de Pierre le préservoit. On trouvoit dans le roi de Castille la même fureur, avec moins de perfidie peut-être, mais avec plus d'énergie, plus d'éclat, plus de bravoure, et une soif du sang encore plus ardente. Pierre avoit aussi des avantages extérieurs, une figure noble et imposante que la colère rendoit terrible, que la sérénité rendoit brillante ; l'air

de la supériorité, l'instinct du commandement. « Quand il étoit dans un
» lieu, dit Mariana, on n'avoit pas be-
» soin de demander où étoit le roi. »
Il ne voyoit dans ses égaux que des inférieurs et dans ses sujets que des esclaves. Un sourire amer, un coup-d'œil dédaigneux, une ironie sanglante annonçoient son profond mépris pour tout ce qu'il ne daignoit pas craindre ou haïr; il eut pour toutes les belles femmes, excepté la sienne, tous les transports de l'amour, il n'en eut la tendresse que pour Padille, encore son attachement pour elle ne prit-il un caractère tendre que dans les regrets que la mort de cette femme lui inspira, et dans les honneurs qu'il rendit à sa mémoire; du reste il l'affligea pendant sa vie, et par mille infidélités et par le refus des graces qu'elle demandoit et qui répugnoient au cruel caractère de don Pèdre. Demandoit-elle des victimes?

elle étoit sûre de les obtenir. Essayoit-elle d'en dérober quelques-unes à la mort? elle ne faisoit souvent qu'irriter sa fureur.

Don Henri de Transtamare paroît avoir été, presque en tout, l'opposé de son frère. Tandis que don Pèdre ne sait ni oublier les outrages qu'il fait, ni pardonner les révoltes qu'il excite, on voit Transtamare sacrifier plus d'une fois les plus justes ressentimens. Les historiens lui attribuent des qualités aimables, des inclinations douces et généreuses. Qu'on se rappelle le service qu'osa lui rendre son fidèle écuyer, lorsque, pour lui ramener sa femme, prisonnière en Castille, il ne craignit point de venir s'exposer à toutes les défiances, à toutes les fureurs de don Pèdre; on verra qu'il n'y a qu'un maître chéri et intéressant, qui, dans la disgrace, puisse être servi avec tant de zèle. Parvenu au trône, il

montre autant de reconnoissance envers Charles V, du Guesclin et la France, que don Pèdre avoit eu d'ingratitude envers le prince Noir et les Anglois : et c'est peut-être la seule fois que la reconnoissance soit entrée d'une manière aussi marquée dans la politique des rois. A la sordide avarice de don Pèdre, il opposa une libéralité, qui, si elle n'étoit renfermée dans les bornes de la justice et de la prudence, pourroit être aussi funeste. Il eut le surnom de *Libéral*. N'invitons point les rois à le mériter; leur devoir est de faire du bien à leurs peuples, non d'en donner à leurs courtisans. Ami de la justice, don Henri aima encore plus à signaler sa clémence. Vaillant et illustre dans la guerre, il rechercha toujours la paix ; il en fit jouir ses sujets autant qu'il le put, pendant un règne doux et heureux, mais trop court, et encore trop agité.

Il tua son frère; ce frère étoit Pierre

le Cruel, et l'univers avoit besoin de sa mort; cependant devoit-il périr de la main de Henri? et le bâtard Henri devoit-il hériter de lui, après l'avoir immolé? Il fit le bonheur de son peuple; voilà son excuse : c'est par là qu'il mérita le surnom de *Fortuné*, qui lui fut donné comme à Philippe de Valois, d'après les idées vulgaires, pour être parvenu au trône contre toute espérance. Il est triste qu'il y soit parvenu par un fratricide ; et que ce prince, nommé encore *le Chevalier* par excellence pour sa générosité, ait violé, dans ce fatal combat, les lois de la chevalerie comme celles de la nature.

Les mauvais princes qui ont été punis, ont quelquefois trouvé des apologistes, par l'effet naturel de cette pitié qui intéresse pour les malheureux. Frédégonde, morte tranquillement dans son lit, après avoir vu prospérer ses crimes, n'a point eu, ou n'a guères eu

de défenseurs; Brunehaut en a eu, parce que sa fin a été déplorable, et qu'une mort cruelle a expié ses attentats. De même le plus grand amour du paradoxe n'a pu faire élever une seule voix en faveur de Charles *le Mauvais*, mort dans son lit, comme Frédégonde, quoique par un accident affreux; mais don Pèdre, tué et remplacé par son frère bâtard, a dû trouver des défenseurs. Ferreras réfute quelques anciens apologistes de ce prince, dont les écrits sont aujourd'hui inconnus, tandis que l'histoire de ce même prince, écrite dans le même temps, mais dans un esprit tout opposé, par Pierre Lopez d'Ayala, son contemporain, est parvenue jusqu'à nous. La raison de cette différence, à l'avantage d'Ayala, est que son récit s'est trouvé plus conforme aux monumens de l'histoire, à la notoriété publique, à la tradition constante, qui perpétuoient d'âge en âge le souvenir

des cruautés de don Pèdre, par l'horreur qu'elles avoient inspirée, et le ravage qu'elles avoient fait ; enfin, à l'histoire de toutes les nations, tant espagnole qu'étrangères, sur lesquelles les actions de don Pèdre avoient eu de l'influence, et qui en avoient eu sur lui. Ayala a été suivi par Alphonse de Carthagène et Roderic Sanche d'Areval, qui écrivoient dans le siècle suivant ; par Lopez de Zuniga, Garibay, Marmol, Taraphe, Zurita, qui vivoient dans le seizième siècle ; par Mariana et Ferreras, qui vivoient dans le dix-septième, et par la foule des historiens de tous les temps, de toutes les nations et de toutes les langues. Contre cette tradition non interrompue pendant cinq siècles, il ne s'est élevé qu'une seule voix au dix-huitième ; mais c'est celle de M. de Voltaire (1). Cependant nous

(1) *Unum, at leonem.* Cette opinion qui n'a

avons appris de lui-même, à ne déférer aveuglément à aucune autorité, pas même à la sienne. Or, il faut convenir que ce contradicteur redoutable n'allègue aucune découverte nouvelle, qu'il se borne à des vraisemblances vagues, à des conjectures hasardées; que cette apologie de Pierre *le Cruel* n'est qu'un tour de force et un paradoxe hardi, tendant au pyrrhonisme historique. L'artifice principal de l'apologiste de Pierre, consiste à intervertir l'ordre des événemens, et à transposer les causes et les effets de manière à faire toujours prendre l'un pour l'autre. On se révolta, dit-il, contre don Pèdre, par-là on le rendit cruel dans ses châtimens, et impitoyable dans ses vengeances;

---

qu'un seul défenseur, mais quel défenseur! rappelle ces vers d'*Iphigénie :*

Votre fille alarmée
Voyoit pour elle Achille et contr'elle l'armée,
Mais quoique seul pour elle, Achille furieux
Epouvantoit l'armée et partageoit les dieux.

au lieu qu'il falloit dire que par ses cruautés intolérables, il avoit forcé ses frères même à la révolte et soulevé contre lui jusqu'à sa mère.

M. de Voltaire insinue que don Pèdre ne mérita le surnom de *Cruel* que pour avoir fait périr son frère, don Frédéric, grand-maître de St. Jacques.

1°. Ce fratricide ordonné de sang-froid, et exécuté devant ses yeux, suffiroit, surtout avec les circonstances d'atrocité qui l'accompagnent, pour justifier ce titre de *Cruel.*

2°. Non, ce n'est pas seulement pour le meurtre du grand-maître Frédéric, que Pierre a été nommé *le Cruel*, c'est pour avoir massacré sans motif et sans prétexte, deux autres de ses frères qui touchoient encore à l'âge de l'enfance; c'est pour avoir poursuivi sans relâche la vie de tous les autres; c'est pour avoir exterminé les maisons de Lara et de Lacerda, dont les droits au trône

étoient supérieurs aux siens; pour avoir fait tuer don Juan d'Aragon, et avoir fait jeter son corps au peuple de Bilbao, qui le demandoit pour duc; c'est pour n'avoir pas eu pitié de sa mère suppliante, qui lui demandoit à genoux, et toute en larmes, la vie de ses amis; c'est pour l'avoir couverte de leur sang; c'est pour avoir été insensible à la beauté, à la vertu, au malheur d'une femme, l'amour et l'exemple du monde, qu'il n'avoit épousée que pour l'outrager, à laquelle il ôta la liberté, la vie, à laquelle il voulut ôter l'honneur; c'est pour avoir poignardé dans les bras de sa maîtresse et de sa fille, un malheureux dont elles demandoient la grace; c'est pour avoir fait étrangler une reine, sa propre tante, ainsi que Jeanne et Isabelle de Lara, ses parentes; c'est pour avoir fait brûler vive la vertueuse Urraque Osorio, et vif aussi un pauvre prêtre fanatique qu'il falloit tout

au plus enfermer; pour avoir fait pendre un fils tendre et généreux, qui donnoit sa vie pour son père; pour avoir tué de sa main un roi qui étoit venu chercher un asyle dans sa cour; c'est pour avoir fait tomber tant de têtes, ou évidemment innocentes, ou tout au plus suspectes; pour avoir toujours puni par des flots de sang, les révoltes que d'autres flots de sang versés par ses mains, avoient excitées; c'est pour avoir égorgé son peuple et ravagé son royaume. En est-ce assez? et jamais titre fut-il plus mérité?

Les règnes de Pierre le *Cruel* et de Transtamare, offrent le spectacle qu'on rencontre si rarement dans l'histoire; celui du vice puni et de la vertu récompensée: c'est le tableau le plus moral dans toutes ses parties.

Marie de Portugal, entraînée par une jalousie et une vengeance de femme, fait commettre à son fils son premier

crime; elle ne peut plus l'arrêter sur les autres : les violences de don Pèdre s'étendent jusqu'à elle, et lui laissent, avec la douleur de les éprouver, le remords de les avoir fait naître.

Albuquerque, par une politique de courtisan et de ministre, met Padille dans les bras de son élève. Padille renverse le ministre courtisan; il est puni de sa vile politique par sa politique même.

Cette même Padille fait immoler Blanche de Bourbon; et sans pouvoir jouir de la mort de sa rivale, elle descend au tombeau avec l'exécration publique.

Pierre le *Cruel* fait la guerre au genre-humain, le genre-humain se soulève contre lui; il meurt de la main du frère qu'il s'acharnoit à faire périr, et c'est ce frère qui remplit son trône.

Don Henri de Transtamare, instruit par ces exemples, ou porté naturelle-

ment à la vertu, s'écarte en tout des traces de son prédécesseur, et cherche son bonheur dans celui de son peuple. Il vit en paix, règne avec gloire, et laisse une mémoire révérée et chérie.

3°. *Le royaume de Majorque et ses dépendances.* Les îles Baléares, ou îles Majorque et Minorque, qui, comme nous l'avons dit dans l'introduction, chapitre III, s'étoient données, en 799, à Charlemagne, avoient, et auparavant et depuis, été plusieurs fois prises, perdues et reprises par les Sarasins, lorsque le roi d'Aragon, Jacques I, fit sur eux la conquête de Majorque en 1229, et celle de Minorque en 1232. Le Roussillon et la Cerdagne étoient, depuis longtemps unis à la couronne d'Aragon. Jacques I, par son testament, laissa ces divers Etats à Jacques, son second fils, qui forma la branche des rois de Majorque. Il y en eut cinq consécutifs de cette branche cadette de la maison

d'Aragon, pendant l'espace de près d'un siècle, depuis 1276 jusqu'en 1375. La branche aînée qui régnoit en Aragon, et cette branche cadette qui régnoit à Majorque, furent presque toujours rivales et ennemies, soit parce que la branche aînée voyoit avec peine le démembrement qui avoit été fait en faveur de la branche cadette, soit par d'autres intérêts politiques. Les rois de Majorque furent plus d'une fois, dépouillés par les rois d'Aragon. Jacques I, roi de Majorque, l'avoit été par Alphonse III, roi d'Aragon, son neveu; mais à la mort de ce prince, en 1291, il avoit été rétabli. Jacques II, roi de Majorque, son petit-fils, fut aussi dépouillé (en 1343), par Pierre IV, dit *le Cérémonieux* (1), son beau-frère; et ayant tenté, en 1349, de rentrer

(1) C'est celui dont il vient d'être souvent question dans l'histoire de Pierre *le Cruel.*

dans ses Etats, il y perdit, le 26 octobre, une bataille où il périt; Jacques III son fils, fut blessé et fait prisonnier dans la même bataille, il resta douze ans dans la captivité; enfin, il s'échappa de sa prison en 1362. Il fut, comme nous l'avons dit, le troisième mari de Jeanne Ière., reine de Naples, qui se plut à couronner en lui, un prince malheureux, et un aventurier illustre. Lorsqu'en 1366 du Guesclin conduisit en Espagne les *grandes Compagnies* pour détrôner Pierre le *Cruel*, le roi de Majorque servit Pierre le *Cruel*, ennemi ordinaire du roi d'Aragon, et par là l'allié naturel du roi de Majorque; celui-ci espéroit que cette guerre pourroit lui fournir quelque occasion de rentrer dans son royaume de Majorque; il fut encore fait prisonnier; Jeanne de Naples sa femme le racheta promptement. Il pouvoit régner paisiblement avec elle à Naples,

il aima mieux continuer d'errer de contrée en contrée, toujours négligeant les couronnes qui s'étoient offertes à lui, et courant après celles qui lui échappoient. Il mourut en 1375.

Il laissa, par son testament, tous ses droits sur le royaume de Majorque et Minorque, à Isabelle d'Aragon sa sœur, femme de Jean Paléologue, marquis de Monferrat.

Il avoit donné, par acte entre-vif, confirmé depuis dans son testament, le comté de Roussillon à Louis I, duc d'Anjou, tige de la seconde maison d'Anjou, celui-là même qui fut depuis régent en France, et dont nous avons rapporté, au chapitre premier du livre second de cette histoire, l'expédition infructueuse et la fin malheureuse dans le royaume de Naples.

La marquise de Montferrat, sœur et héritière du dernier roi de Majorque, céda et transporta tous ses droits au

royaume

royaume de Majorque et Minorque, au comté de Cerdagne, et en tant que de besoin, au comté de Roussillon, à ce même Louis d'Anjou. On a remarqué que si ce prince avoit réellement possédé les divers Etats auxquels il eut des droits ou des prétentions, et dont il porta les titres, il auroit été un des plus puissans monarques de la terre; mais toutes ces couronnes ne firent que passer devant ses yeux, comme pour l'éblouir, sans qu'aucune s'arrêtât ni se posât sur sa tête. Il paroît que l'ambition de ce prince fut toujours de chercher un établissement hors de la France, et de s'élever au rang des rois. C'étoit pendant le règne de Charles V son frère, qu'il acquéroit ces droits au royaume de Majorque, et qu'il travailloit à les faire valoir; il avoit pour cela le consentement de Charles, *auquel*, dit le duc d'Anjou lui-même, *y plaît de sa bénigne grace tenir et réputer le fait pour sien.*

Il prévoyoit aisément que le roi d'Aragon, qui déjà depuis longtemps étoit en possession de ces Etats, ne consentiroit pas à s'en dessaisir, et ne respecteroit pas plus les droits d'un acquéreur étranger qu'il n'avoit respecté les droits héréditaires de son beau-frère et de son neveu.

C'étoit donc par la force que le duc d'Anjou vouloit se mettre en possession des Etats et domaines qu'il s'étoit fait céder. Ce dessein, pour l'exécution duquel il avoit besoin d'alliés, donna lieu à des ambassades et à des négociations qui paroissent avoir été peu connues des historiens (1), et sur lesquelles on trouve des détails curieux dans un des manuscrits de Baluze.

Le duc d'Anjou s'adresse d'abord au

---

(1) Dom Vaissette en parle, mais fort succinctement, dans le 4e. tome de l'histoire de Languedoc, pages 358, 360, 364, 366.

roi de Castille, ennemi naturel de l'Aragon par sa position seule, et qui avoit d'ailleurs les liaisons les plus intimes avec la France; c'étoit Henri de Transtamare.

Henri, et par reconnoissance, et par besoin, étoit fidèle à l'alliance des François; c'est ce qui fonde les espérances et les instances du duc d'Anjou, il demande au roi de Castille conseille et secours, il ne veut rien faire que par ses avis; il prie Henri de le guider dans son entreprise, de lui en tracer le plan; c'est de sa main qu'il veut recevoir des alliés et des amis; il le charge, il le prie de lui ménager les bonnes dispositions, de lui procurer les secours des autres souverains de l'Espagne, nommément des rois de Portugal et de Navarre; il lui rappelle la fraternité d'armes et l'amitié particulière qui les unissoient.

Il est de l'intérêt de la Castille, et surtout de Henri, que le duc d'Anjou

réussisse dans son entreprise et fasse la conquête des Etats qui lui ont été cédés : premièrement, cette conquête diminuera d'autant la puissance d'un voisin ennemi, ambitieux et dangereux, aux dépens duquel elle se fera ; secondement, Henri acquerrra un voisin ami, toujours prêt, et par inclination, et par reconnoissance, et par intérêt, à lui donner, au besoin, tous les secours qu'il pourra desirer. Il lui rappelle (non comme des services dont il demande le salaire, mais comme des preuves d'une amitié non suspecte, et qui doivent lui en attirer de semblables) tout ce qu'il a fait pour seconder l'expédition de Henri et de du Guesclin en Castille.

En considération de tant de marques d'intérêt, et de tant de preuves d'amitié qu'il détaille, qu'il fait beaucoup valoir, qu'il exagère peut-être, le duc d'Anjou prie le roi de Castille, comme le roi

Charles V lui-même l'en prie aussi et *requiert affectueusement* par ses lettres :

1°. De ne faire aucune alliance avec le roi d'Aragon son fils, ni ses alliés ;

2°. De se joindre à lui pour déclarer la guerre à ce roi, s'il s'obstine à refuser justice au duc ;

3°. Dans le cas où il faudroit livrer bataille ou entreprendre quelque siége important, ou faire *chevauchée notable*, le duc lui demande un secours de trois mille hommes d'armes, de mille genetaires et de mille arbalêtriers.

Le roi de Castille répond de la manière la plus satisfaisante aux premiers articles de la demande, il promet de ne faire aucune alliance avec le roi d'Aragon, que de concert avec le roi de France et le duc d'Anjou; il consent de joindre ses sommations à celles que ces princes pourront faire au roi d'Aragon, et de lui déclarer et de lui faire la guerre et par terre et par mer; il consent aussi

d'agir auprès des rois de Portugal et de Navarre pour les engager dans la cause commune ; il croit pouvoir répondre du roi de Navarre ; cependant ce roi de Navarre étoit Charles le Mauvais, sur les paroles duquel il étoit fort imprudent de compter.

L'article le plus délicat et qui souffre le plus de difficulté, est celui qui concerne les trois mille hommes d'armes, les mille genetaires et les mille arbalêtriers à fournir dans les trois cas proposés. Le roi de Castille observe à cet égard qu'il est actuellement en guerre avec l'Angleterre; en effet le duc de Lancastre un des fils d'Edouard III, ayant épousé Constance, fille aînée de Pierre le Cruel, avoit pris le titre de roi de Castille, et cherchoit à faire valoir ses droits. Henri avoit guerre encore avec la plupart des rois maures et le roi de Grenade, surtout, ne manqueroit pas de fondre sur la Castille aussitôt qu'il

la verroit dans l'embarras. De plus, au moment où le roi de Castille entreroit en guerre avec l'Aragon, il auroit de ce côté cent vingt lieues de frontières à garder.

Dans ces conjonctures, il se contente de promettre en général au duc d'Anjou, *de lui fournir tel aide que il en devroit être content*, il ne prend d'engagement plus formel que dans le cas où il parviendroit à faire la paix ou une trève un peu longue avec l'Angleterre; et dans ce cas même il ne promet qu'un secours de mille hommes d'armes pendant trois mois.

Mais beaucoup plus jaloux de prévenir cette guerre entre la France et l'Aragon, qu'empressé de fournir à ses alliés des forces dont il avoit besoin pour ses propres affaires, il finit par offrir sa médiation entre le roi d'Aragon et le duc d'Anjou; il prie ce dernier de lui envoyer des ambassadeurs

avec des pouvoirs suffisans pour conclure un traité relativement aux États et domaines qu'il réclame ; il le prie aussi de vouloir bien l'instruire de l'état précis des négociations qui ont dû être entamées sur ces objets.

Le duc d'Anjou satisfait à ces demandes dans une dépêche très-affectueuse, et voici en substance le récit qu'il fait à Henri, de ce qui s'est passé entre la France et l'Aragon, relativement à sa réclamation.

Le roi d'Aragon, pressé par le roi de France de faire raison au duc d'Anjou sur ses demandes, répondit que la marquise de Montferrat n'avoit eu aucuns droits aux États réclamés, et par conséquent n'avoit pu en transmettre aucun par donation, vente, cession ni transport. Charles X proposa de mettre l'affaire en arbitrage devant le pape et les cardinaux (le pape siégeoit alors dans Avignon), le roi d'Aragon

consent à tout ; on convient du temps où les plénipotentiaires doivent se trouver à Avignon. Le duc d'Anjou envoie les siens, le roi d'Aragon ne se presse point d'envoyer, et il se passe quinze jours au-delà du terme convenu, avant qu'il paroisse personne de sa part ; enfin ses ambassadeurs arrivent, mais sans aucuns pouvoirs ; ils déclarent qu'ils ne se soumettront point *à ester à droit, devant le pape ne autres*, mais qu'ils communiqueront volontiers à l'amiable leurs titres au pape et aux cardinaux. Ce pape étoit Grégoire XI qui reporta le saint siége d'Avignon à Rome. Pressé de partir pour l'Italie, et occupé des préparatifs de son retour, il ne put terminer cette affaire, mais il chargea le cardinal de Therouenne de ménager un traité entre la France et l'Aragon. Le duc d'Anjou offrit ou de s'en tenir à l'arbitrage du pape et des cardinaux, soit à Rome, soit à Avignon,

où de s'en rapporter à la décision de Charles V, ou du roi de Castille, ou de Louis, roi de Hongrie. Le cardinal alla porter à Barcelone (séjour du roi d'Aragon) ces propositions qu'il trouvoit raisonnables; le roi d'Aragon ne les trouva pas telles; il déclara qu'il ne mettroit, ni en litige, ni en compromis un droit aussi assuré que le sien; mais si le duc d'Anjou vouloit venir à Narbonne, il viendroit à Perpignan, et ces deux villes n'étant qu'à une journée de distance, le cardinal médiateur pourroit aisément conférer avec les deux parties. Le roi d'Aragon ne vint point à Perpignan, il se contenta d'y envoyer le duc de Girone son fils, auquel il avoit, disoit-il, donné des pouvoirs illimités. Ces pouvoirs si étendus ne lui permettoient cependant de rien accorder, et sur chaque proposition du cardinal, il falloit que le duc de Girone écrivît à son père et attendît

les réponses de Barcelone ; ces réponses étoient toujours des défaites : au lieu des Etats qu'on lui redemandoit, il offroit de l'argent en variant toujours sur la somme. Le traité fut donc abandonné, le cardinal de Therouenne reprit la route d'Avignon. Alors le roi d'Aragon demanda qu'on reprît les négociations ; il assura qu'il étoit dans les meilleures dispositions et qu'on s'en apercevroit aux offres beaucoup plus avantageuses qu'il avoit à faire : il accusa ses premiers ambassadeurs à la cour d'Avignon, d'avoir eu peu de zèle pour le succès de cette négociation; il devoit en envoyer de nouveaux dans cette même cour d'Avignon, d'où le pape n'étoit point encore parti, et demandoit que le duc d'Anjou y envoyât aussi de son côté. Le duc, malgré tant de preuves de la mauvaise foi du roi d'Aragon, y envoya au jour marqué, pour éviter le reproche de s'être

refusé à la paix; mais, comme il l'avoit prévu, le roi d'Aragon n'avoit voulu que gagner du temps: ses ambassadeurs n'avoient pouvoir de rien accorder ni même de traiter.

Cette dépêche est du 29 novembre 1376, datée de Toulouse.

Une seconde ambassade est envoyée par le même duc d'Anjou au même Henri; roi de Castille, et à Jean I, roi de Portugal. Voici l'extrait de la relation latine de cette ambassade. Les moindres circonstances en sont précieuses pour faire connoître les dispositions des divers princes intéressés dans cette affaire.

Les ambassadeurs partent de Toulouse le 26 janvier 1337; ils arrivent le 30 à la cour du comte de Foix, qu'ils attirent ou qu'ils trouvent tout attiré au parti du duc d'Anjou, et qui leur promet de le servir de tout son pouvoir, si le traité ne peut se conclure, et

qu'il faille en venir aux voies de fait contre le roi d'Aragon. Ils arrivent le 3 février à Pampelune : le roi de Navarre leur fait mille offres de service, soit pour les négociations, soit pour la guerre ; il étoit prêt à tout faire pour le duc d'Anjou son beau-frère (1), ce qu'il exprime d'une façon singulière : *et plus sibi faceret et serviret quàm Deo.* Ce roi de Navarre, comme nous l'avons dit, étoit Charles *le Mauvais ;* il parut pousser le zèle jusqu'à vouloir s'emparer de la médiation ; mais les ambassadeurs, en le comblant de remercîmens, lui déclarèrent que le roi de Castille étoit en possession de cette médiation. Ils partirent de Pampelune le 6 février ; ils trouvèrent près de Burgos un seigneur Ferrand, Fernand ou Ferdinand

(1) Nous avons dit que Charles le Mauvais avoit épousé une fille du roi Jean, sœur de Charles V, et du duc d'Anjou.

du Guast, assez puissant pour qu'ils eussent pour lui des lettres de créance : il répondit comme le comte de Foix et le roi de Navarre, en promettant tous les services qui pourroient dépendre de lui. En avançant dans les Etats du roi de Castille, ils apprennent que ce prince qu'ils avoient espéré de trouver à Burgos ou à Valladolid, se retiroit du côté de Cordoue et de Séville. Ils lui dépêchent un courier pour lui faire part de leur arrivée et lui demander ses ordres; le courier l'atteint à Tolède : le roi se contente de répondre verbalement par le courier que sa santé exige qu'il fasse un voyage à Séville; mais que les ambassadeurs trouveront à Tolède l'Infant de Castille, son fils aîné, pour lequel il leur demandoit la même confiance qu'ils pourroient avoir dans le père. Ils reçurent cette réponse le 18 février, et arrivèrent le 19 à Tolède, où ils trouvèrent l'Infant et son conseil, auxquels

ils exposèrent les droits du duc d'Anjou sur le royaume de Majorque et les comtés de Roussillon et de Cerdagne; et racontèrent tout ce qui avoit été fait à l'appui de ces droits. L'Infant leur annonça que le roi son père, aussitôt qu'il avoit su leur arrivée, l'avoit notifiée au roi d'Aragon, et il les pria d'attendre les ambassadeurs aragonois, qui ne pouvoient pas tarder plus de douze jours : « Ils devoient être ar-
» rivés avant nous ou en même temps,
» suivant les lettres du roi de Castille, ré-
» pondirent les ambassadeurs françois;
» nous ne sommes pas venus ici pour
» les attendre. Voilà les subterfuges or-
» dinaires du roi d'Aragon, nous y
» sommes accoutumés et nous les re-
» connoissons »; et ils parlèrent de se retirer. L'Infant de Castille étoit gendre du roi d'Aragon, il avoit fort à cœur de réconcilier son beau-père avec le roi de France et le duc d'Anjou; il représenta

que les ambassadeurs d'Aragon ne pouvoient manquer d'arriver incessamment, et conjura très-affectueusement les négociateurs françois de vouloir bien rester, pour l'amour du roi son père : il avoit bonne espérance de conclure un accord favorable aux deux concurrens et avantageux à toute la chrétienté ; mais s'il s'apercevoit que le roi d'Aragon voulût les amuser et employer l'artifice, les liens qui l'attachoient à ce prince ne l'empêcheroient pas de se déclarer hautement pour le duc d'Anjou, et de l'aider de toutes les forces du roi son père. On résolut d'attendre.

Pendant ce temps, l'archevêque de Tolède, chef du conseil de l'Infant, demanda, pour son instruction, disoit-il, une copie de tout ce qui avoit été dit et fait sur cette affaire au tribunal du pape, dans Avignon ; le lendemain il eut cette copie : le 22 février il avoua

aux ambassadeurs français qu'il y avoit un point qui lui laissoit quelques doutes; c'est qu'il paroissoit que Jacques II, roi de Majorque, père de la marquise de Montferrat, avoit reconnu tenir en fief du roi d'Aragon son royaume de Majorque, et que, dans la suite, ayant porté les armes contre son suzerain, on pouvoit dire qu'il avoit encouru la commise; les ambassadeurs répondirent: que jamais le royaume de Majorque n'avoit été un fief de la couronne d'Aragon; que Jacques I, roi d'Aragon, conquérant de Majorque, en partageant ses Etats entre ses fils, et en donnant au cadet le royaume de Majorque, avoit expressément ordonné que ce royaume et celui d'Aragon fussent indépendans l'un de l'autre: que les rois d'Aragon et de Majorque avoient fait en différens temps, au gré des conjonctures, différens traités contenant des stipulations et des obligations res-

pectives, plus ou moins avantageuses, selon les événemens et les succès, mais qu'on n'en peut jamais inférer aucune dépendance, aucune vassalité du royaume de Majorque à l'égard du royaume d'Aragon. Les négociateurs françois vont plus loin, ils soutiennent que, quand même Jacques II, forcé par les circonstances, auroit consenti d'avilir sa couronne de Majorque par quelqu'acte de vassalité, il ne l'auroit pas pu à cause de la défense expresse portée par l'acte originaire et constitutif, auquel il faudroit toujours se référer. L'archevêque se rendit à ces raisons.

Le 25 février les ambassadeurs françois partirent pour aller voir le roi de Castille à Cordoue, comme l'Infant le leur avoit proposé, afin qu'ils supportassent plus patiemment les délais qu'il prévoyoit de la part du roi d'Aragon. Les Aragonois n'étant pas arrivés au bout des douze jours, le roi de Castille

demanda aux François un nouveau délai de quinze jours, et sur ce que les ambassadeurs françois paroissoient craindre d'encourir par cette condescendance l'indignation de leur maître, Henri prit la chose sur lui et se chargea de les excuser auprès du duc d'Anjou. Il alla de Cordoue à Séville, et les ambassadeurs françois l'y suivirent.

Le 20 mars, autres plaintes de leur part, de ce qu'on n'avoit aucunes nouvelles du roi d'Aragon; le roi de Castille convint que ces plaintes étoient justes, mais il demanda encore huit jours.

Le 28, nouvelles plaintes. « Eh » bien! dit le roi de Castille, du ton le » plus affectueux, les torts du roi d'A- » ragon ne font que confirmer de plus » en plus votre droit; mais au nom de » Dieu, encore huit jours pour dernier » et final délai ».

Le 5 avril les ambassadeurs françois

résolus de prendre congé, du consentement du roi de Castille, qui convint avec eux de la mauvaise foi et des mauvaises dispositions du roi d'Aragon, réclamèrent les secours que Henri avoit promis de fournir pour la guerre d'Aragon, qui devenoit alors nécessaire; mais la France et la Castille faisoient ensemble dans ce même temps la guerre à l'Angleterre. Ce fut l'excuse de Henri. « Je ne peux pas, dit-il, suffire à-la-» fois à la guerre d'Angleterre et à la » guerre d'Espagne. Si le duc d'Anjou » veut que je le seconde dans ses efforts » contre l'Aragon, il faut qu'il me fasse » dispenser, par le roi son frère, des se-» cours que les traités m'obligent de lui » fournir contre les Anglois..... » Les négociateurs françois ne répliquèrent rien; en effet, Charles le Sage, bien plus pressé de chasser les Anglois de la France que d'établir les François dans le royaume de Majorque, pria son frère

de différer la guerre d'Aragon jusqu'au temps où la guerre d'Angleterre seroit finie.

Mais que dirai-je aux ambassadeurs aragonois, s'ils arrivent après votre départ? dit Henri. Ici les ambassadeurs françois parlèrent d'un projet de traité qui avoit été proposé par le cardinal de Thérouenne; c'étoit que le fils du duc d'Anjou épousât la fille du duc de Girone, à laquelle on donneroit en mariage les Etats contestés, avec une somme de quinze cent mille francs. Comme ils étoient tous deux dans l'enfance, le duc d'Anjou n'avoit pas paru faire grand cas de cette proposition; les ambassadeurs ne le croyoient pas disposé à l'accepter; mais ils insinuèrent que s'il pouvoit jamais y consentir, ce seroit uniquement à la considération du roi de Castille. « Ce seroit » là un fort bon accord, dit Henri, » mais je doute que le roi d'Aragon,

» puisse y être amené. J'ai entendu » parler vaguement d'une offre de six » cent mille florins à laquelle il pour- » roit se résoudre ; que répondrai-je » donc, si persistant à garder les ter- » res, il se contente d'offrir de l'argent? » Les ambassadeurs répondirent que cette offre ne seroit point acceptée. » Je vois trop répliqua Henri, que le duc d'Anjou ne pourra tirer raison du roi d'Aragon, que le bassinet en tête. Les ambassadeurs prirent congé.

Le 6 avril ils partirent pour le Portugal, et arrivèrent le 15 à Santaren sur le Tage, où étoit alors la cour. Leur ambassade fut heureuse ; ils trouvèrent le roi de Portugal disposé à s'unir avec le duc d'Anjou contre l'Aragon.

Lorsqu'ils étoient encore à Santaren, ils reçurent des lettres du roi de Castille, qui leur annonçoient qu'il avoit reçu réponse du roi d'Aragon,

huit jours après leur départ de Séville; Henri les prioit de repasser par la Castille, où l'Infant leur communiqueroit cette réponse. Partis de Santaren le 2 mai, ils arrivèrent le 12 à Valladolid, où l'Infant de Castille leur communiqua les lettres du roi d'Aragon, qui disoit avoir chargé de l'examen de cette affaire, l'archevêque de Sarragosse, son chancelier, parce qu'il connoissoit son amour pour la paix et le desir qu'il avoit de terminer tout à la satisfaction de toutes les parties intéressées. L'Infant de Castille représenta qu'il n'y avoit que six journées de chemin de Valladolid à Sarragosse; il alloit envoyer un courier à l'archevêque, pour le prier de venir traiter avec les ambassadeurs françois; il ne demandoit plus à ceux-ci que le temps nécessaire pour que l'archevêque pût arriver. Les ambassadeurs accordèrent un délai de vingt jours au bout desquels l'Infant

de Castille n'ayant aucunes nouvelles, ni de l'archevêque de Sarragosse, ni même du courier qu'il lui avoit envoyé et qu'on retenoit apparemment en Aragon, pour gagner du temps, les ambassadeurs prirent l'Infant à témoin de la mauvaise foi évidente du roi d'Aragon et le conjurèrent de persévérer dans l'alliance de la France, malgré les nœuds qui l'unissoient avec ce prince infidèle et parjure; l'Infant le promit et les ambassadeurs prirent congé : c'étoit le 9 juin 1377.

Cependant les négociations continuèrent de la part du roi et de l'Infant de Castille, auprès du roi d'Aragon, car nous trouvons une réponse faite le 9 décembre 1378, par le duc d'Anjou à des propositions que l'Infant de Castille lui avoit faites. Le roi d'Aragon avoit enfin envoyé des ambassadeurs pour traiter avec l'Infant de Castille sur les demandes du duc d'Anjou;

on

on avoit proposé de nouveau le mariage du fils du duc d'Anjou avec la fille du duc de Girone. Le duc d'Anjou répond que cette proposition lui paroît convenable; mais qu'il n'entend pas que ses droits soient absorbés par ce mariage, auquel il consentira volontiers, quand on lui aura donné sur ces mêmes droits une satisfaction suffisante.

L'Infant demandoit que le duc d'Anjou renvoyât d s ambassadeurs, puisque le roi d'Aragon s'étoit enfin déterminé à en envoyer; le duc d'Anjou lui rappelle l'inutilité de tant de conférences tenues, à la cour de Charles V, à celle d'Avignon, d'abord devant le pape et les cardinaux, ensuite devant le cardinal de Thérouenne seul, puis à la cour du roi de Castille et de l'Infant lui-même; et jugeant de l'avenir par le passé et des dispositions du roi d'Aragon par ses intérêts, il pense qu'il

n'est pas de sa dignité d'exposer de nouveau ses ambassadeurs à tant de délais, de détours et de subterfuges; il se remet entièrement du soin de défendre ses intérêts et ses droits, à l'amitié de l'Infant, sans rien craindre de sa qualité de gendre du roi d'Aragon.

Ce roi de Navarre qui avoit montré tant de zèle pour les intérêts du roi de France et du duc d'Anjou, en parlant à leurs ambassadeurs, avoit essayé vers le même temps, d'empoisonner Charles V: le complot ayant été découvert, ses complices avoient été arrêtés, convaincus par leur aveu et exécutés aux halles de Paris; dans le même temps il traitoit, comme nous l'avons dit (1), avec les Anglois, pour leur remettre toutes les places qu'il possédoit en Normandie. Le roi de France et le roi

(1) Voyez, dans ce même chapitre, l'article premier de la Navarre.

de Castille s'étoient unis pour le punir de toutes ses trahisons ; l'Infant de Castille avoit conquis presque toute la Navarre : le duc d'Anjou, dans cette même dépêche du 9 décembre 1378, le félicite de la valeur, de la bonne conduite, de la prudence supérieure à son âge qu'il avoit signalées dans cette expédition ; il l'exhorte à poursuivre et à consommer sa conquête, sans jamais entrer en accommodement avec ce coupable prince ; il rend compte à l'Infant des conquêtes que Charles V a faites de son côté sur le roi de Navarre : il lui a enlevé toutes ses places de la Normandie, à la réserve de Cherbourg, où les Navarrois et les Anglois sont actuellement assiégés par les François. Il ne parle pas de la conquête qu'il a faite lui-même de Montpellier sur le roi de Navarre, sans doute parce que l'Infant, à raison du voisinage, en étoit instruit depuis longtemps.

En général, le duc d'Anjou, dans cette dépêche montre beaucoup moins d'animosité contre le roi d'Aragon, son ennemi direct, mais qui, après tout, n'est qu'un conquérant ordinaire, voulant retenir et garder sa conquête, que contre le roi de Navarre, dont les attentats plus présens et beaucoup plus criminels, devoient en effet exciter bien plus d'indignation. On voit que le duc d'Anjou est plus disposé à entrer en accommodement avec le roi d'Aragon, et, qu'entraîné par les événemens, il se refroidit un peu sur le projet de forcer ce prince à la restitution de Majorque et des autres Etats contestés.

Il avoit envoyé, au commencement d'août 1378, en Sardaigne, auprès de Hugues, juge d'Arborée, une ambassade dont l'objet étoit de faire alliance avec lui contre le roi d'Aragon, et dont les détails sont extrêmement singuliers.

On cherche d'abord quel est ce juge d'Arborée, dont l'alliance est recherchée par de grands et puissans princes. Les historiens d'Italie et d'Espagne nous font connoître une maison Arborea, famille sarde, dont les droits ont passé par mariages dans la maison Doria et dans celle de Narbonne-Lara. Cette maison tiroit vraisemblablement son nom d'Arborea, ville ancienne de l'île de Sardaigne, qu'on croit être la même que Oristagni, qui étoit en effet le séjour des juges d'Arborée.

Vers le milieu du douzième siècle, dans un temps où les Génois et les Pisans, après avoir enlevé aux Sarasins l'île de Sardaigne, s'en disputoient la possession, Barissone, qui étoit de cette maison Arborea, profita de leurs divisions pour se faire roi de Sardaigne; il mit dans ses intérêts l'empereur Frédéric Barberousse, en prenant de lui l'investiture de ce royaume, en lui en faisant

hommage, en convenant avec lui d'une somme pour cette investiture, et en se soumettant à un tribut annuel. Frédéric, à ce prix, le fit couronner roi de Sardaigne ; mais il ne put s'y maintenir : ce fut lui dont la fille épousa un André Doria. La Sardaigne fut de nouveau partagée entre les Pisans et les Génois ; les rois d'Aragon s'en emparèrent vers la fin du treizième siècle, en vertu de concessions de pape ; mais les seigneurs de la maison Arborea, sous les titres de *juges* et de *princes*, non plus de rois, défendoient vaillamment leur pays contre ces usurpateurs étrangers. Vers le milieu du quatorzième siècle, Mariano, juge et prince d'Arborea, faisoit la guerre avec de grands succès à ce même Pierre IV, dit le *Cérémonieux*, roi d'Aragon, ennemi du duc d'Anjou ; Mariano mourut vers l'an 1376. Hugues son fils, est ce juge d'Arborée à qui le duc d'Anjou envoya cette ambassade en

1378; il étoit le vingt-deuxième juge et prince d'Arborea; les titres qu'il prenoit étoient : *Hugues, par la grace de Dieu, juge et prince d'Arborée, comte de Gociano, vicomte de Bosa.* Ce fut Béatrix sa sœur qui, par son mariage avec Amauri VIII, vicomte de Narbonne, porta, dans la maison de Narbonne-Lara les droits de la maison Arborea, et les aînés de cette branche de Narbonne portèrent dans la suite le titre de *juge et prince d'Arborea.*

Hugues continua la guerre avec gloire contre le roi d'Aragon; c'est le motif qui engage le duc d'Anjou à rechercher son alliance. Il avoit déjà fait précédemment avec Hugues un traité qui étoit resté sans exécution, comme on va le voir par le précis de la relation de cette ambassade de 1378.

Les ambassadeurs partirent le 5 août d'Avignon, le 23 de Marseille; ils arrivèrent le 28 au port de Bosa en Sardaigne, d'où ils envoyèrent à Oristagni,

séjour du juge d'Arborée, pour lui annoncer leur arrivée. Il étoit tard lorsqu'ils se présentèrent pour entrer dans la ville de Bosa; le podestat et les anciens leur déclarèrent qu'il étoit impossible de les y introduire; que les défenses du juge d'Arborée à cet égard étoient expresses; que la crainte des corsaires catalans, qui croisoient sans cesse dans ces parages pour nuire aux habitans de la Sardaigne, rendoit cette précaution nécessaire (1). Le 30, ils arrivèrent à Oristagni, dont les gardes leur fermèrent la porte en leur déclarant qu'ils ne pouvoient entrer sans un ordre exprès du juge d'Arborée. La porte s'étant ouverte plus d'une heure après, il entrèrent et allèrent dans une hôtellerie où, sur le soir, un officier du palais, nommé

(1) *Res dura et regni novitas me talia cogunt*
Moliri, et latè fines custode tueri.

VIRG. Enéid. lib. 1.

don Pal, accompagné de quatre massiers et d'environ une vingtaine d'hommes armés d'épées, vint les prendre pour les mener à l'audience du *prince* ou *juge ;* ils le trouvèrent couché sur une espèce de petit lit de repos, ayant des bottines de cuir blanc, à la manière des Sardes ; la chambre et le lit sans aucuns ornemens : il avoit avec lui un évêque, son chancelier, qu'il fit sortir. Ce juge d'Arborée étoit un fier et sauvage insulaire, qui n'entendoit rien à la politique des princes de l'Europe, qui regardoit tout traité comme un engagement sacré, qui ne savoit pas qu'il y en a qu'on fait par précaution et à tout événement, et sur l'exécution desquels personne ne compte, que d'après les intérêts et les circonstances ; qu'on traite d'un côté avec ses amis, pour obtenir du secours contre ses ennemis, et de l'autre avec ses ennemis, pour se passer du secours de ses amis et se dispenser de leur en

fournir. Le duc d'Anjou, par des traités précédens, avoit fait quelques promesses qu'il n'avoit pas tenues; le juge d'Arborée le reprocha durement aux ambassadeurs : « Je suis très-mécontent » de votre maître, leur dit-il; c'est un » parjure, il a manqué à sa parole : » n'est-il pas bien indécent que le fils » d'un roi n'observe pas ce qu'il a pro- » mis et juré? Il m'a fait tort; il a tiré » de mon île, à la faveur de notre al- » liance, des arbalêtriers et d'autres » guerriers qui m'étoient nécessaires; » il n'en a fait aucun usage pour notre » cause commune, et il m'a empêché » de pousser la guerre contre le roi » d'Aragon, aussi vigoureusement que » je l'aurois fait : il traitoit avec lui » pendant qu'il s'allioit avec moi. Ce » roi d'Aragon m'a aussi envoyé des » ambassadeurs pour traiter de la paix; » je ne les ai pas seulement voulu voir. » Je ne sais pas ce que c'est que de trai-

» ter avec mes ennemis, au préjudice
» de mes amis. »

Les ambassadeurs, un peu étourdis de ce ton, auquel ils n'étoient pas accoutumés, répondirent que leurs instructions contenoient des réponses satisfaisantes à ces reproches : « Eh bien, » dit-il, donnez-m'en copie, ainsi que » de vos pouvoirs : je vous ferai ma » réponse en peu de mots, et vous ex- » pédierai en peu de temps. »

Le duc d'Anjou avoit en effet envoyé précédemment au juge d'Arborée, une ambassade, qui avoit conclu avec lui contre le roi d'Aragon, un traité d'alliance, resté jusqu'alors sans exécution. Il alléguoit, pour raisons et pour excuses de ce délai, dans les instructions des nouveaux ambassadeurs, 1°. des négociations entamées à Bruges, pour la paix entre la France et l'Angleterre, négociations dont il attendoit l'issue pour pouvoir se livrer entièrement et

uniquement aux affaires de l'Aragon, objet de son alliance avec le juge d'Arborée ; 2°. des négociations que le roi de Castille l'avoit forcé de lui laisser entamer avec le roi d'Aragon, sur les objets des demandes du duc ; négociations que le duc n'eût jamais poussées jusqu'à traiter avec le roi d'Aragon, sans le juge d'Arborée, mais dont il vouloit tirer le fruit qu'il en a tiré en effet, celui d'intéresser à la cause commune, par l'exposition amiable de ses droits, les rois de Castille et de Portugal. C'est ce qu'il avoit voulu être en état d'annoncer au juge d'Arborée, avant de lui envoyer cette seconde ambassade.

S'il n'a pas encore commencé la guerre contre l'Aragon, ces négociations du roi de Castille en sont en partie la cause ; mais de plus, le roi de France son frère l'avoit prié de ne point s'engager dans cette guerre, tant que dureroit celle qui

se faisoit alors contre les Anglois; mais enfin, quelque chose qui arrive, il étoit résolu de commencer la guerre contre le roi d'Aragon en 1380. S'il prenoit un si long terme, c'étoit pour s'y mieux préparer, et même il l'abrégeroit, et commenceroit dès l'année prochaine, 1379, si le juge d'Arborée le desiroit. Enfin, il lui annonçoit, comme à son ami et à son allié, qu'il lui étoit né un fils le 7 octobre 1377, et il lui offroit ce fils pour sa fille; il ne lui cachoit pas que le roi de Castille avoit demandé cet enfant pour la fille du duc de Girone, fils du roi d'Aragon, et qu'il avoit voulu faire de ce mariage le gage de la réconciliation du duc d'Anjou avec le roi d'Aragon; beaucoup d'autres puissans princes lui avoient demandé son fils pour leurs filles; mais c'étoit au juge d'Arborée qu'il donnoit la préférence pour la sienne. En effet, les nouveaux ambassadeurs étoient munis de pou-

voirs, non seulement pour confirmer et renouveler les alliances, mais encore pour contracter ce mariage.

Une telle proposition devoit, selon les apparences, flatter sensiblement un petit prince, qui n'étoit pas même compté parmi les souverains de l'Europe, et que les rois d'Aragon regardoient comme un aventurier et un rebelle. Elle ne le flattoit point du tout; il répondit : « Cette proposition n'est » dans votre intention qu'une fourberie nouvelle, et elle n'est en elle-» même qu'une dérision et un ridicule : » ma fille est nubile, votre fils n'a pas » un an ; je prétends marier ma fille de » mon vivant, et voir ses enfans, qui » seront ma consolation et ma joie, et » non pas attendre les vents, qui, dit-» on, souffleront un jour, *et non expec-» tare ventos futuros* ».

Quant aux autres propositions contenues dans les instructions des nou-

veaux ambassadeurs, voici quelle fut la réponse du juge d'Arborée :

« J'ai donné ordre qu'on fît voir aux » nouveaux ambassadeurs les articles » arrêtés et jurés par les premiers, en » présence du peuple, dans la cathé- » drale d'Oristagni, afin qu'ils eussent » connoissance des dommages et inté- » rêts, et des autres peines auxquelles le » duc d'Anjou s'est soumis, en cas d'in- » fidélité ; je saurai en temps et lieu lui » demander ces dommages et intérêts, » et lui faire subir les peines qu'il a en- » courues. J'ai vu ses fausses et frivoles » excuses, et ses offres nouvelles d'en- » trer en guerre avec l'Aragon; il n'a » point, il n'aura point de guerre avec » l'Aragon : en tout cas, peu m'importe; » que chacun fasse ses affaires de son » côté, sans toutes ces frauduleuses al- » liances. Les Aragonois et les Catalans » sont mes ennemis; je leur fais la guerre » avec honneur depuis quatorze ans,

» soit pour mon père, soit pour moi-
» même, sans autre secours que celui
» de Dieu, de la bien heureuse vierge
» Marie, de mon bon droit et de mes
» sujets sardes; je la continuerai sans
» autre secours. Je ne trompe personne,
» et l'on ne me trompe pas deux fois;
» je n'ai besoin ni du duc d'Anjou, qui
» s'étant montré une fois parjure, est
» présumé l'être toujours, ni d'aucune
» autre puissance: que les princes se
» trompent les uns les autres, puisque
» ce jeu les amuse; je ne veux d'alliance
» avec aucun d'eux; je suffis seul et à
» ma défense, et à ma vengeance. Que
» le duc d'Anjou songe donc, non à
» s'allier avec moi, non à donner à
» ma fille un enfant pour mari, mais à
» me dédommager convenablement de
» l'inexécution du traité, sinon j'en por-
» terai mes plaintes, et j'en deman-
» derai justice à tous les princes et à
» tous les peuples du monde, non pour

» implorer leur secours, mais pour faire
» connoître ce prince tel qu'il est, et
» pour que toutes les puissances de la
» terre sachent comme il se joue de la
» foi des traités ».

A cette réponse, étoit jointe une lettre adressée au duc d'Anjou : « J'ai » vu vos ambassadeurs; ils m'ont fait » part de vos frivoles excuses; je leur » ai fait remettre ma réponse, et j'ai » pris la précaution de faire enregistrer » le tout dans ma chancellerie ».

A la dureté des réponses le juge d'Arborée joignit la dureté des procédés à l'égard des ambassadeurs. Ceux-ci, ayant remis leurs papiers au juge, attendoient tranquillement sa réponse au palais archiépiscopal, où le juge les avoit fait loger et traiter assez honorablement. Le mardi, dernier août, deux massiers et deux sergens ou domestiques, armés d'épées et portant la livrée du prince, vinrent leur dire, dans la

langue du pays, que monsieur le juge les mandoit. Arrivés dans la grande cour du palais du prince, ils la trouvent remplie d'un peuple immense, au milieu duquel on distinguoit un évêque, frère mineur, entouré d'autres frères mineurs, une multitude de prêtres et de moines, et quantité de domestiques à la livrée du prince. Les ambassadeurs voulurent se tirer de la foule, et passer, comme la veille, de cette grande cour extérieure dans la petite cour intérieure, qui menoit à la chambre du juge; on leur en ferma brusquement la porte, et ils furent obligés d'attendre dans la première cour, confondus parmi le peuple. Au bout d'un certain temps, la porte s'ouvrit, et ils virent paroître l'évêque-chancelier, tenant un papier à la main, et assisté d'un notaire ou secrétaire qui portoit aussi divers papiers. Avec eux étoient don Pal, cet officier du palais, qui, la veille, avoit intro-

duit les ambassadeurs dans la chambre du juge ; le Podestat, et à leur suite, un grand nombre de massiers, de sergens et domestiques du juge. L'évêque, élevant la voix pour être entendu de toute l'assemblée, cria dans la langue du pays : « Bonnes gens, monsieur le » juge vous a fait assembler ici pour » vous faire connoître les variations et » l'infidélité du duc d'Anjou, en pré- » sence de ses nouveaux ambassadeurs. » Voici le traité dont vous avez entendu » les premiers ambassadeurs jurer so- » lemnellement l'exécution dans l'église » de Ste. Marie ; il est possible que les » nouveaux ambassadeurs n'en aient pas » connoissance ; c'est pourquoi nous » avons voulu vous le lire en leur pré- » sence. Voici ensuite la nouvelle dé- » pêche du duc d'Anjou, apportée par » ses nouveaux ambassadeurs ; elle con- » tient l'aveu formel de l'inexécution du » traité, avec de nouvelles promesses

» qui ne seroient que de nouveaux men-
» songes. Voici la réponse que mon-
» sieur le juge fait à toutes ces four-
» beries ».

(On a vu plus haut cette réponse).

En même temps le chancelier fit lire toutes ces pièces qu'il accompagnoit de commentaires pour aggraver les torts du duc d'Anjou, et pour rendre plus sensible l'infidélité qu'on lui reprochoit; ensuite se tournant vers les ambassadeurs, il leur dit de la part du juge d'Arborée, qu'ils eussent à sortir de ses terres, dans le jour, et à se retirer dans leur navire; et que c'étoit ainsi que le juge leur donnoit leur congé. *Ce n'est pas ainsi qu'il doit être donné à des gens de notre caractère*, répondirent les ambassadeurs, et ils demandèrent à l'évêque chancelier une copie de la réponse du juge, et la permission de le voir pour prendre congé de lui. *Attendez ici un moment*, leur dit l'évêque, et il alla pren-

dre les ordres de Hugues. Don Pal qui étoit rentré avec lui, revint un moment après, et dit aux ambassadeurs qu'ils ne pouvoient voir le juge, mais qu'ils retournassent dîner au palais (archiépiscopal), et qu'ils attendissent ses ordres. Ils dînèrent tristement, et après le dîner, que la relation appelle *prandium pessimum*, n'entendant parler de rien; ils envoyèrent jusqu'à deux fois à don Pal des personnages des plus distingués pour demander de nouveau la permission de voir le juge; la première fois ils ne purent pas même parvenir jusqu'à don Pal; la seconde ils le virent, mais ils en reçurent pour réponse définitive, que le juge ne vouloit point absolument revoir les ambassadeurs: on leur fit même toute sorte d'avanies, soit par ordre du juge, soit en croyant entrer dans ses vues; on retint les provisions de vivres que le juge leur avoit permis de faire dans la ville pour leur

voyage, et qu'ils avoient exactement payées; on arrêta leurs malles à la porte de la ville, et on les fouilla très-rigoureusement, pour voir s'ils n'avoient point de papiers secrets ou suspects; mais ils avoient pris leurs précautions à cet égard.

Ce même mardi, 31 août, à l'entrée de la nuit, les ambassadeurs étant dans leur navire, François Pisani vint, de la part du juge d'Arborée, leur apporter la copie de la réponse de ce prince, qui avoit été lue dans l'assemblée du peuple, et sa lettre adressée au duc d'Anjou (1).

Le retour en France ne fut pas sans danger; on craignoit surtout la rencontre des navire catalans. Le vaisseau qui portoit les ambassadeurs avoit été loué à Marseille; le patron étoit Marseillois : les Provençaux, alors sujets

(1) On a vu ci-dessus ces deux pièces.

de la reine Jeanne Ire. de Naples, étoient en paix avec les Aragonois et les Catalans; c'étoit un danger de moins. Le vaisseau relâcha, pour faire eau, dans un port du golfe d'Algéry, à dix milles de distance de cette place. Algéry et toute cette partie de la Sardaigne appartenoient aux Aragonois : une barque survient, portant pavillon marseillois; plusieurs hommes en sortent, entre autres un consul résident à Algéry, pour les Marseillois et les Provençaux; ils entrent dans le vaisseau des ambassadeurs, et, s'adressant au patron, se disent envoyés par le gouvernement d'Algéry, qui s'étonne, qu'attendu l'amitié qui règne entre les Provençaux et les Catalans, le patron ne se soit pas adressé à lui pour demander des rafraîchissemens; il le prévient donc, et les envoie pour lui en offrir. Nous sommes très-bien pourvus de tout, répondit le patron, et pour le prouver, il leur fait

servir d'excellent vin dans des vases d'argent, et se met à boire avec eux. Tout en buvant et en causant, on lui demande amicalement d'où il vient : » Je viens, dit-il, de donner la chasse » à quelques corsaires sarasins qui ont » exercé des brigandages dans la mer de » Marseille. » — « Oh! non, répond un » des envoyés d'Algéry; vous revenez » de Sardaigne, vous portez deux am- » bassadeurs françois. » Il lui en dit les noms, surnoms, titres et qualités. « Le » gouverneur d'Algéry, ajouta-t-il, en » est bien instruit, et n'en est pas mé- » diocrement inquiet : comment avez- » vous l'imprudence de vous engager » ici dans un golfe aragonois? Croyez- » moi, ne vous y arrêtez pas plus long- » temps; vous n'y seriez pas en sûreté. » Le patron, qui étoit un homme de cœur, répliqua : « Le voulez-vous » ainsi? Eh bien! tout ce que vous dites » est très-vrai; j'ai dans mon vaisseau les

» les ambassadeurs françois; je prétends » les remettre sains et saufs à Marseille: » je ne crains point monsieur le gou- » verneur d'Algéry; qu'il fasse du pis » qu'il pourra. Je ne pars d'ici que de- » main au matin, je soupe ici, je dors » ici; si l'on me réveille, nous verrons: » et sachez qu'il n'y a pas dans le port » de Marseille un seul vaisseau qui ne » soit aux ordres du duc d'Anjou, sauf » l'obéissance due à notre souveraine».

Après ce discours, les envoyés partirent; le patron resta comme il l'avoit dit, et ne partit que le lendemain matin. Le nom de cet homme courageux étoit Jean Casse.

Les ambassadeurs, dans le reste de leur course, essuyèrent de violentes tempêtes qui maltraitèrent leur navire, au point qu'il faisoit eau de tous côtés, et que chacun s'attendoit à périr; on prit terre, et on le radouba : à peine s'étoit-on remis en mer, qu'on aperçut

deux vaisseaux de corsaires, qui donnèrent la chasse à celui des ambassadeurs; mais celui-ci étant meilleur voilier, leur échappa.

Les ambassadeurs n'arrivèrent à Marseille que le 16 septembre; par le compte des frais du naulage, ils se trouvèrent devoir au patron 1,075 livres; ils n'avoient point cette somme; ils offrirent des ôtages; le généreux Jean Casse les refusa, ne voulant point d'autre sûreté que leur promesse et la protection du duc d'Anjou.

Ils arrivèrent le 18 à Avignon, où ils séjournèrent quelque temps; ce ne fut enfin que le 11 d'octobre, qu'ils purent remettre à Toulouse, au duc d'Anjou, les réponses et la lettre du juge d'Arborée, et rendre compte du mauvais succès de leur ambassade.

Il paroît que cette affaire concernant le royaume de Majorque et les comtés de Roussillon et de Cerdagne fut aban-

donnée, le duc d'Anjou ayant toujours été entraîné vers d'autres objets, par des affaires plus pressantes; la guerre contre l'Angleterre se prolongea. Charles V mourut en 1380, et le duc d'Anjou fut régent du royaume de France: l'adoption que fit de lui Jeanne de Naples, première du nom, l'attira ensuite en Italie, où il mourut. Il ne paroît pas que Louis II son fils, ni Louis III son petit-fils, soient revenus sur cette affaire; l'usurpation du roi d'Aragon sembla consacrée par le temps.

LIVRE TROISIÈME.

Rivalité de la seconde Maison d'Anjou, et de la seconde Maison d'Aragon.

CHAPITRE PREMIER.

Anjou. Le roi René, surnommé le Bon ; *Aragon. Roi de Sicile, Alphonse Ier.*

RENÉ D'ANJOU étoit l'héritier naturel de Louis III son frère, et son droit au royaume de Naples, avoit été confirmé par Jeanne II. Alphonse I, roi d'Aragon et de Sicile, n'avoit d'autre titre à la couronne de Naples, qu'une ancienne adoption de cette reine Jeanne, révoquée par elle-même, et que la faveur des conjonctures; son compétiteur étoit prisonnier.

Héritier et titulaire, comme Louis I son aïeul, d'une multitude d'Etats dont

il ne fut point possesseur, René avoit été institué par le cardinal Louis, duc de Bar, son grand oncle, héritier de son duché de Bar, qu'il recueillit en effet, à la mort du cardinal. Louis avoit voulu faire plus encore pour son petit-neveu, en lui faisant épouser Isabelle de Lorraine, fille du duc de Lorraine, Charles II, et qui devoit être son héritière, le duc de Lorraine n'ayant point d'enfans mâles. Mais après la mort de ce duc, arrivée le 25 janvier 1431 (1), An-

---

(1) M. d'Egli s'exprime avec peu d'exactitude et confond les temps, lorsqu'il dit : « que le cardinal de Bar étant mort le 23 juin 1439 (c'est » 1429 ou même 1430), et le duc Charles le » 25 janvier 1431, René unit par droit successif » les duchés de Lorraine et de Bar aux comtés » de Provence, du Maine et d'Anjou, et aux » autres grandes terres qu'il possédoit, tant en » France qu'en Flandre. » C'est supposer que Réné possédoit l'Anjou, la Provence et ces autres terres en France et en Flandre, dès le temps

toine, comte de Vaudémont, fils de Ferry, frère du duc Charles, prétendit que la Lorraine étoit un fief masculin, et devoit, par conséquent, lui revenir au préjudice d'Isabelle sa cousine. René, alors duc de Bar, arma pour soutenir les droits de sa femme au duché de Lorraine; le comte de Vaudémont fit alliance contre lui, avec Philippe *le Bon*, duc de Bourgogne, grande puissance alors dans l'Europe, et qui prit

---

de la mort du cardinal-duc de Bar et du duc de Lorraine; ce qui n'est pas, puisque Louis III son frère aîné vivoit encore alors, et ne mourut que le 24 novembre 1434 : c'étoit ce Louis III qui étoit alors duc d'Anjou et comte de Provence. Ce comté (de Provence) étoit resté à la seconde Maison d'Anjou, depuis l'adoption que Jeanne Ire. avoit faite de Louis Ier., tige de cette Maison, et depuis le serment de fidélité qu'il avoit reçu, en conséquence, des Provençaux, en partant pour aller ou secourir ou venger leur souveraine.

parti dans cette querelle contre René son cousin, parce que dans la querelle des Armagnacs ou Orléanois, et des Bourguignons, René s'étoit attaché au parti d'Orléans, c'est-à-dire, au parti du roi Charles VII, dont Marie d'Anjou sa sœur étoit la femme. Charles VII envoya au secours de René son beau-frère, le brave Barbazan, guerrier expérimenté. Philippe *le Bon* lui opposa son maréchal de Bourgogne, Toulongeon. René faisoit le siége de la ville de Vaudémont; Antoine et Toulongeon ayant réuni leurs forces, s'avançoient pour le faire lever. Barbazan, qui n'étoit pas suspect d'éviter les batailles, crut que René pouvoit vaincre sans combattre, en continuant son siége et en se contentant de couper les vivres aux ennemis; il l'y exhorta fortement: René, emporté par son courage, et avide d'une première victoire qu'il croyoit certaine, lève le siége et mar-

che à la rencontre des ennemis, qui alloient se disperser faute de vivres; il les rencontre à Bulgneville ou Bullegnèville : Barbazan, alarmé pour lui des dispositions de Toulongeon, qu'il avoit observées et qu'il savoit juger, avertit René d'user de la plus grande circonspection, et de ne rien abandonner au hasard. René voyant l'immobilité des troupes du comte de Vaudémont et de Toulongeon, qu'il prenoit pour une preuve de foiblesse, se précipite sur les premières lignes, qui, par un stratagême encore inconnu alors, mais souvent employé depuis et presque toujours avec succès, s'ouvrent, démasquent des batteries qu'elles tenoient cachées, et qui suffirent seules pour renverser et dissiper l'armée de René. Ce prince, blessé au visage, fut fait prisonnier, conduit au château de Dijon, et enfermé dans une tour, qui s'appelle encore, à cause de lui, la tour de Bar; le sage et brave

Barbazan fut tué, perte irréparable pour la France ; il fut du petit nombre des héros enterrés à S. Denis parmi nos rois. On y voyoit son tombeau, son épitaphe et sa figure en bronze, avant les derniers sacriléges. Cette bataille de Bullegneville est des premiers jours de juillet 1431.

Cependant la question sur la succession de Lorraine fut mise en arbitrage, et cet arbitrage fut encore matière à contestation. L'empereur Sigismond et le duc de Bourgogne se le disputèrent. L'empereur cita les deux princes devant lui, mais le duc de Bourgogne, persistant à retenir son prisonnier, rendoit la citation inutile. Il lui accorda enfin, le 25 avril 1432, une liberté provisoire, mais sous la condition qu'il rentreroit en prison, si, dans un terme dont on convint, les parties ne parvenoient pas à un accommodement. René donna pour ôtages ses deux fils, Jean et Louis

d'Anjou, et le duc de Bourgogne se réserva le jugement du fond de l'affaire, si l'accord n'avoit pas lieu. L'empereur, de son côté, cita de nouveau les parties au concile de Bâle où il étoit alors : elles comparurent, et le 24 avril 1434, l'empereur rendit son jugement par lequel il adjugea la Lorraine à René. Antoine de Vaudémont mécontent de cette décision, se retourna du côté du duc de Bourgogne, qui somma René de rentrer en prison selon ses engagemens. Si René avoit eu dans la bataille l'imprudente valeur des chevaliers, il en eut dans les procédés la loyauté généreuse. Religieux observateur de sa parole, il retourna sur-le-champ dans sa tour à Dijon. Il y étoit lorsqu'on lui porta la nouvelle de la mort de Jeanne II et de ses dispositions testamentaires, et ayant aussi hérité peu de temps auparavant de Louis III son frère aîné, le duc de Bourgogne, qui n'avoit pris dans la personne

de René que le duc de Bar, tenoit alors dans ses fers le roi de Naples, le duc de Bar, de Lorraine, d'Anjou, le comte de Provence, du Maine, etc., et le souverain de tant d'Etats n'étoit qu'un malheureux captif que ses concurrens dépouilloient à l'envi pendant son absence.

Alphonse, roi d'Aragon, qui lui disputoit le royaume de Naples, et qui se tenoit depuis longtemps en Sicile, à portée de faire valoir ses prétentions, mettant à profit cette absence et la mort de Jeanne II, vint mouiller à l'île de Ponza pour conférer avec ses partisans; ceux-ci l'avoient déjà rendu maître de Capoue, et il vint à leur tête faire le siége de Gaëte; mais la duchesse Isabelle, épouse de René, femme de tête et de courage, suppléant avantageusement son mari, sut se procurer des alliés et susciter de nouveaux ennemis au roi Alphonse; elle arma contre lui

le dernier duc de Milan, du nom de Visconti, qui persuada aisément aux Génois, ennemis ordinaires des Aragonois et leurs rivaux sur mer, qu'il étoit de leur intérêt d'empêcher qu'un des meilleurs ports de la mer de Toscane, ne tombât sous la puissance de l'Aragon. Ils résolurent donc de secourir Gaëte, ils armèrent à cet effet une puissante flotte, à laquelle Alphonse en opposa une à-peu-près pareille, sur laquelle il s'embarqua lui-même avec ses frères, Jean, roi de Navarre, du chef de Blanche d'Evreux sa femme, fille de Charles *le Noble*, et petite-fille de Charles *le Mauvais*; Henri, grand maître de St. Jacques; l'Infant don Pèdre que nous avons déjà vu faire la guerre dans le royaume de Naples, et commander en l'absence d'Alphonse. Les deux armées navales furent en présence le 4 août 1435, entre l'île de Ponza et la plage de Terracine; le combat com-

mença au point du jour et dura jusqu'au soir. La flotte aragonoise fut entièrement défaite, tous les vaisseaux d'Alphonse furent pris, à l'exception de deux, sur l'un desquels l'Infant don Pèdre échappa heureusement, à la faveur de la nuit, et se sauva en Sicile. Le vaisseau sur lequel étoit le roi d'Aragon avec ses deux autres frères, le roi de Navarre et le grand-maître de St. Jacques, et plusieurs des plus grands seigneurs napolitains de son parti, fut tellement endommagé, qu'ils ne trouvèrent pas d'autre moyen de sauver leur vie que de se rendre prisonniers. Cinq mille hommes de leurs troupes et trois cents chevaliers furent pris avec eux; ainsi les deux rois rivaux qui se disputoient le royaume de Naples, se trouvèrent en même temps prisonniers, non de leurs ennemis, mais de puissances alliées et auxiliaires de leurs ennemis, avec lesquelles ils n'étoient point

en guerre et n'avoient directement aucune contestation. A la nouvelle de cet horrible désastre de la flotte aragonoise, les troupes de terre qui étoient dans le camp devant Gaëte, prirent la fuite en désordre, et le connétable Caldora, ce vainqueur heureux de Braccio, ce successeur de Sforce, accourant au secours de Gaëte, n'arriva que pour piller les bagages abandonnés par les Aragonois dans leur fuite précipitée; il essaya de reprendre Capoue, mais il fut obligé d'en lever le siége, pour aller défendre ses vastes domaines qui, dans l'Abbruzze, la Capitanate et la terre de Bari offroient la plus grande surface aux ravages des partisans de l'Aragon.

Gênes, qui depuis longtemps essayoit et rejetoit toutes les formes de gouvernement, et qui avoit pris pour maîtres, tantôt ses principaux citoyens, tantôt divers souverains de l'Europe, s'étoit jetée en dernier lieu entre les

bras du duc de Milan, qui étoit pour cette république, moitié un souverain, moitié un allié. Il usa du droit de souverain pour faire transporter à Milan le roi d'Aragon, pris par la flotte génoise, et cet acte de souveraineté qui enlevoit à Gênes le plus heureux fruit de sa victoire, fut une semence de division entre elle et le duc de Milan, mais Alphonse s'en trouva très-bien. Nous avons dit qu'il avoit le talent de séduire, il en fit usage avec succès auprès de Visconti que son inconstance naturelle portoit au changement; il lui persuada que son intérêt étoit de s'unir aux Aragonois contre la France et le parti angevin, et le lui persuada si bien, que Visconti ayant mis en liberté Alphonse et ses frères et tous les prisonniers aragonois, fit avec eux une ligue offensive et défensive envers et contre tous, même contre le pape Eugène, don Alphonse et Visconti étoient alors mécontens,

et qui favorisoit le roi René. Visconti, se prétendant toujours souverain de Gênes, notifia aux Génois son nouveau traité sur lequel il ne les avoit pas consultés; leur enjoignit d'y adhérer et d'armer au plutôt des vaisseaux de transport pour conduire Alphonse et ses troupes dans le royaume de Naples. Les Génois mécontens de toute la conduite de Visconti dans cette affaire, prirent le parti de désobéir et d'exécuter le projet qu'ils méditoient depuis quelque temps, de se soustraire entièrement à la domination des Viscontis.

Au défaut de vaisseaux génois, Alphonse mande à don Pèdre son frère, de lui amener ou de lui envoyer à Porto-Vénère ceux qu'il avoit en Sicile. Don Pèdre se met aussitôt en mer; près de l'île d'Ischia il fut accueilli d'une tempête qui le servit mieux que n'auroit fait le temps le plus favorable, en le portant à la vue de Gaëte au moment de

la mort du gouverneur angevin qui commandoit dans cette place. Les partisans de l'Aragon saisirent cette occasion de l'en rendre maître. A cette nouvelle Alphonse se hâta de venir profiter de sa bonne fortune.

Cependant le pape Eugène IV, d'une part, et le concile de Bâle, de l'autre, quoique fort peu d'accord ensemble, s'unissoient à la France qui venoit de faire sa paix avec le duc de Bourgogne, et sollicitoient avec elle auprès de ce prince la délivrance de René. On citoit à Philippe l'exemple du duc de Milan qui venoit de délivrer Alphonse, et par lequel il ne voudroit pas être vaincu en générosité. Philippe céda enfin, mais de mauvaise grace, et sans générosité; ce fut avec bien plus de grandeur d'ame qu'il procura dans la suite la liberté au duc d'Orléans son ennemi, prisonnier en Angleterre depuis la bataille d'Azincourt. Quant à René, il

lui vendit la sienne quatre cent mille écus, pour sûreté desquels René fut encore obligé de laisser en ôtage Jean son fils aîné; il lui en coûta de plus quelques places qu'il possédoit en France. Devenu libre enfin (en 1637), il courut s'occuper de ses deux grandes affaires, celle de la Lorraine et celle du royaume de Naples.

Quant à la Lorraine, le comte de Vaudémont montroit toujours les dispositions les plus pacifiques, et jusqu'à la décision il consentoit à tous les arbitrages proposés, mais quand cette décision lui étoit contraire, et elle le fut toujours, il refusoit toujours de s'y soumettre. Le duc de Bourgogne s'étoit apparemment désisté de cet arbitrage dont il avoit autrefois paru si jaloux; car on voit dans la suite Charles VII, quoique beau-frère de René, choisi pour arbitre par les parties. Il rendit sa sentence le 17 mars 1440. Le duché de Lorraine étoit

adjugé à Isabelle et à René son mari, et l'on ne réservoit au comte de Vaudémont de prétentions sur la Lorraine, qu'au défaut de la postérité masculine d'Isabelle. Cette sentence étoit évidemment une transaction plutôt qu'un jugement. La Lorraine étoit un fief masculin ou un fief féminin; s'il étoit masculin, il devoit appartenir au comte de Vaudémont; s'il étoit féminin, pourquoi exclure la postérité féminine d'Isabelle, tandis qu'elle même étoit admise à succéder? Le droit de ses filles et petites-filles à l'infini étoit le même que le sien; mais dans les sentences arbitrales on suit moins la rigueur du droit qu'on ne cherche les voies d'accommodement et de conciliation. Le comte de Vaudémont ne se soumit cependant pas plus à ce jugement qu'à celui de l'empereur, et cette affaire ne fut terminée qu'en 1447, par le mariage d'Yoland d'Anjou, fille aînée du roi René, avec

Ferri, fils du comte de Vaudémont. Cette alliance qui laissoit la Lorraine à Isabelle et René et à leur postérité masculine, selon la décision de Charles VII, avoit pour objet de confondre tous les droits, mais éventuellement, c'est-à-dire dans le cas d'extinction de la postérité masculine d'Isabelle et de René. Alors seulement les femmes eussent été admises à la succession.

Les deux rois rivaux, Alphonse et René avoient fait la guerre du fond de leur prison dans le royaume de Naples par leurs partisans. Alphonse délivré le premier et arrivé dans ce royaume plutôt que son concurrent, y eut d'abord quelques avantages. René parti de Marseille en 1438, se rendit le 3 d'avril à Gênes, où il fut reçu avec toute sortes d'honneurs comme un ancien allié de la république; sa flotte fut augmentée du double par l'adjonction des navires génois. Il arriva vers la fin de mai à

Naples, où il étoit attendu avec impatience. Son premier soin fut d'y mander Caldora, pour concerter avec lui les opérations de la campagne; ils firent ensemble le siége de Sulmone dans l'Abbruzze; Alphonse s'avança pour le faire lever; René alla encore au-devant de lui comme il avoit été au-devant du comte de Vaudémont et de Toulongeon à Bullegneville, mais avec plus de précaution; il envoya défier Alphonse, qui voulant se rapprocher de Naplès pour être à portée de s'en rendre maître en cas de succès, lui donna rendez-vous à la huitaine dans la plaine entre Nole et Acerra. René, qui au contraire avoit intérêt de le tenir éloigné de Naples, disputa sur le droit qu'il prétendoit avoir d'assigner le champ de bataille (car ces rois chevaliers prétendoient réduire l'art militaire aux lois arbitraires de la chevalerie et aux formalités des duels). Le fruit de cette dis-

pute fut que René resta tranquille dans son camp jusqu'après le départ d'Alphonse pour le champ de bataille qu'il avoit indiqué; alors René s'avançant dans l'Abbruzze, y reprit toutes les places dont les Aragonois s'étoient emparés pendant son absence. Alphonse ayant inutilement attendu son rival au champ désigné, fit contre lui ce que Charles Ier., tige de la première maison d'Anjou, avoit fait contre Pierre III, roi d'Aragon; il prit acte de sa comparution et de l'absence de son rival. Comme chevalier il fut vainqueur, puisqu'il s'étoit seul présenté; comme guerrier il fut vaincu, puisque René avoit profité de son absence pour reconquérir l'Abbruzze; mais à son tour Alphonse fit bientôt des conquêtes dans la principauté ultérieure, dans la Basilicate, dans la terre de Labour, et vint resserrer et assiéger Naples. Ainsi les deux rivaux, au lieu de s'approcher l'un

de l'autre et de chercher les occasions d'une affaire décisive, sembloient contens de faire, chacun de son côté, des conquêtes et des ravages dans des contrées différentes. Mais comme Naples étoit l'objet le plus important pour l'un et pour l'autre, René accourut au secours de cette place aussi-tôt qu'il sut qu'elle étoit menacée. Tandis qu'il étoit en marche le siége avançoit, don Pèdre, frère d'Alphonse, à la tête d'un détachement de cavalerie, examinant quel seroit le côté le plus favorable pour donner l'assaut, fut tué d'un boulet de canon. La reine Isabelle, femme de René, touchée pour Alphonse, de cette perte qu'elle savoit lui être sensible, lui fit offrir une suspension d'armes, et ajouta que s'il desiroit que son frère fût inhumé dans quelqu'église de Naples, les portes de cette ville seroient ouvertes au convoi, et qu'elle donneroit ordre à tout le clergé de lui faire

cortége et d'honorer la pompe funèbre.

Alphonse, en remerciant Isabelle de ses offres, répondit, par une bravade assez déplacée alors, que son intention étoit en effet de faire enterrer son frère à Naples, dont il espéroit être bientôt le maître. Il ne le fut pas pour cette fois; l'assaut fut remis; d'abondantes pluies qui survinrent, obligèrent de lever siége, et de mettre les troupes en quartiers d'hiver; et ce qu'il y eut de plus piquant pour Alphonse, c'est qu'après son départ, les murailles de la ville, ébranlées par l'artillerie, et détrempées par ces mêmes pluies, s'écroulant d'elles-mêmes, ouvrirent une brèche, par laquelle les Aragonois seroient entrés facilement dans la ville, s'ils étoient restés deux jours de plus dans leur camp. René, qui arrivoit à grandes journées, fut arrêté un moment sur son passage par Jean de Vintimille, un des lieutenans d'Alphonse; il l'attaqua, le battit,

tit, le repoussa vers Nole, et continuant sa route, entra sans obstacle dans Naples, dont Alphonse venoit de s'éloigner.

Alphonse s'en rapprocha bientôt, et surprit quelques places aux environs. René étoit maître de Naples; mais il lui restoit à soumettre deux postes importans qui en faisoient partie, le château de l'Œuf et le château neuf; il manqua une entreprise sur le premier; mais il soumit le second à la vue d'Alphonse, à qui cette conquête étoit restée depuis onze ans, et restée seule pendant son absence, et qui eut le désagrément de la perdre, étant présent, et déjà maître des trois quarts du royaume. Ce château neuf se rendit le 24 août 1439.

Ce fut le terme des succès de René. Il perdit, en 1440, Jâcques Caldora, le plus ferme appui de son parti; il ne retrouva point la même fidélité dans Antoine Caldora son fils, quoique, pour

récompenser les services du père, il eût laissé au fils, comme par droit héréditaire, l'épée de connétable qu'il n'avoit encore méritée par aucun service personnel. Lorsque René lui manda de venir le trouver avec toutes ses forces aux environs de Naples, pour s'opposer à l'ennemi, qui s'agrandissoit toujours de plus en plus de ce côté-là, et qui cherchoit à soumettre cette ville, d'où dépendoit le sort du reste du royaume, la réponse de Caldora fut qu'il ne pouvoit sans argent mettre l'armée en mouvement, et il conseilla au roi de venir lui-même dans l'Abbruzze se montrer à ces provinces que Jacques Caldora son père lui avoit soumises, afin d'affermir leur fidélité par sa présence, et d'y faire les recouvremens nécessaires pour entrer en campagne. L'objet de ce conseil pouvoit être d'éloigner René de Naples, pour en faciliter la conquête au roi d'Aragon, avec lequel il paroît que

Caldora entretenoit dès-lors des intelligences secrètes ; c'étoit du moins proposer à René un voyage pénible et dangereux à travers les neiges de l'Apennin, et surtout au travers d'un pays occupé en grande partie par l'ennemi ; cependant René vit tout d'un coup le parti qu'il pouvoit tirer de ce voyage pour s'attacher les cœurs de ses sujets, et il résolut de le faire. En effet, tout ce que peuvent sur l'esprit des peuples le courage à braver les plus grands périls, la constance à supporter les plus grandes fatigues, la force de l'exemple dans un prince, l'affabilité, la clémence, la bonté, fut employé par René dans cette mémorable course, qui est son plus beau titre de gloire. Dans les froids les plus rigoureux, au milieu des glaces et des neiges, dans des fondrières, dans des sentiers étroits et glissans entre deux abîmes ; où se perdoient souvent les chevaux et quelquefois les hommes,

il étoit toujours à cheval à la tête de sa troupe, se retournant vers elle avec un visage serein et encourageant, annonçant la fin prochaine des travaux, et promettant des récompenses supérieures aux peines. En passant par une petite ville, à la suite d'une pluie dont il venoit d'être percé, il fut obligé, pour changer de linge et d'habits, d'en emprunter du gouverneur. Quelques paysans ayant voulu arrêter sa marche dans un défilé, cinq d'entr'eux, qui venoient d'être pris, se jetèrent à ses pieds pour lui demander grace, s'excusant sur ce qu'ils ne l'avoient pas connu ou reconnu. *Mes enfans*, leur dit René, *je ne suis pas venu pour faire périr mes sujets; vivez, et soyez-moi fidèles.* A Bénevent, il entendit un pauvre moine, choisi pour lui servir de guide dans les détours de l'Apennin, inviter quelques personnes de sa suite à dîner : *j'en veux être*, dit-il; il y va : il trouve la nappe mise à

côté du même feu qui avoit servi à rôtir les viandes ; il se met à table, mange de tout avec appétit, trouve tout excellent, et laisse ses convives pénétrés de reconnoissance de l'honneur qu'il leur avoit fait, et attendris de l'aimable familiarité dont il avoit assaisonné le repas. On croit voir notre roi Henri IV dans ses courses périlleuses, dans sa clémence, dans sa popularité, dans ses repas champêtres chez des laboureurs et des paysans (1). Aussi le roi René recueillit-il de sa popularité, de sa bonté, le même fruit que nos Louis XII et nos Henri IV, l'amour des peuples : tout se joignoit à lui sur sa route, tous les cœurs le suivoient ; ceux même qui obéissoient aux Aragonois, témoins, ou instruits

(1) Le prince à ces repas étoit accoutumé ;
Souvent sous l'humble toit du laboureur charmé,
Fuyant le bruit des cours et se cherchant lui même,
Il avoit déposé l'orgueil du diadême.

HENRIADE. *chant* I.

par la renommée de ses traits de clémence et de ses vertus touchantes, lui envoyoient, comme par honneur, des rafraîchissemens, et, au défaut de l'obéissance qu'ils n'étoient pas toujours maîtres de lui rendre, lui témoignoient du moins, comme ils pouvoient, leur respect et leur estime. Ses partisans s'empressoient de lui apporter leurs subsides, et de le mettre en état de faire marcher l'armée : Caldora le suivit; mais sans zèle, et non sans jalousie; ils s'avançoient ensemble vers la terre de Labour, pour secourir Naples; Alphonse, soit qu'il fût averti ou non par Caldora de cette marche, vint à la rencontre de René, et l'attendit à la tête d'un pont dont il s'étoit rendu maître. René, indigné de voir ce passage fermé, envoie au roi d'Aragon un nouveau défi, dont il auroit pu se dispenser, après avoir manqué au premier défi qu'il avoit fait lui-même, et il prit un autre parti pour

lequel il ne falloit pas de défi, celui de forcer le roi d'Aragon dans ses retranchemens. On distinguoit, dans l'armée napolitaine, les troupes de Caldora, de celles de René; ce qui étoit déjà un grand inconvénient. Un plus grand inconvénient encore, est qu'il se défioit de Caldora, et par conséquent des troupes que Caldora commandoit; il résolut donc d'attaquer avec ses seules troupes, et il le fit avec tant de valeur, que plusieurs des capitaines de Caldora, jaloux d'imiter un exemple si noblement donné, et pleins d'admiration pour René, le suivirent avec leurs compagnies, et l'aidèrent à pénétrer dans les retranchemens des Aragonois; ceux-ci furent mis en déroute, et étoient fort embarrassés à pourvoir au salut d'Alphonse, qui, malade et porté dans une litière, avoit autour de lui l'élite de ses troupes, moins occupées de la bataille que du soin de le sauver. La victoire étoit déclarée,

et Alphonse alloit vraisemblablement tomber entre les mains de son rival, lorsque Caldora, qui avoit vu avec peine une partie de ses troupes suivre René, découvrant sa jalousie et sa trahison, parut sur le champ de bataille, l'épée à la main, ordonnant la retraite, arrêtant ses soldats, et frappant ceux qui ne lui obéissoient pas assez promptement. « Que faites-vous donc, s'écria » le roi? ne voyez-vous pas que la vic-» toire est à nous? — Sire, répondit » Caldora, ceci n'est qu'un piége pour » nous attirer dans une embuscade. » — Mais voyez donc, insista le roi » que tout est rompu et en désordre. Il » me semble que vous ne risquez rien » de me suivre, et que vous pouvez » bien aller jusqu'où je vais. Ici le traître » achevant de se démasquer : Sire, ré-» pliqua-t-il, la chose est bien diffé-» rente; vous pouvez perdre le royaume » de Naples; il vous restera la Lorraine,

» la Provence et vos autres Etats de » France ; pour moi, je perds tout, si » je perds mes troupes ». Il fallut obéir à cet insolent sujet, et se contenter de l'honneur d'avoir vaincu sans tirer aucun fruit de la victoire. Plusieurs capitaines de l'armée de Caldora, indignés de sa lâcheté réfléchie, et charmés de la valeur de René, s'attachèrent à ce roi, qui, s'étant du moins ouvert un passage, continua sa route vers Naples. Caldora essaya encore de l'en détourner, sous prétexte que le voisinage d'une si grande armée pourroit affamer cette capitale ; il ne fut point écouté, et se vit obligé de suivre le roi. Arrivé à Naples, René invite à dîner Caldora, et avec lui, tous les principaux chefs de l'armée et les plus grands seigneurs du royaume. En leur présence, il rappelle à Caldora tous les bienfaits dont il l'avoit comblé, et toutes les contradictions qu'il avoit éprouvées de sa part :

« Gardez les bienfaits, dit-il, et méri-
» tez-les; loin de les révoquer, je les
» confirme; mais je veux être à l'abri
» des contradictions; elles nuisent au
» service, elles troublent les opérations;
» puisque je paie l'armée de mes deniers,
» j'ai droit d'en disposer seul ». Alors il ordonne les arrêts à Caldora, jusqu'à ce que l'armée ait prêté serment de n'obéir qu'au roi. Caldora, lisant sa condamnation dans les yeux de toute l'assistance, promit d'obéir; mais lorsqu'on voulut prendre le serment de l'armée, des soldats mutins, nés dans l'Abbruzze, au milieu des terres de Caldora, et ne connoissant que lui, peut-être soulevés d'ailleurs par ses émissaires secrets, demandèrent, avant tout, la liberté de leur général : des chefs justes et sages, et parmi eux des parens même d'Antoine Caldora, s'empressèrent d'appaiser la sédition, et quand le serment fut prêté, le roi leva les arrêts, et en-

voya Antoine dans l'Abbruzze, où, sans le secours d'une armée en campagne, et avec les seules troupes répandues dans les places, il pouvoit contenir les peuples dans l'obéissance, à laquelle ils étoient naturellement disposés. Caldora feignit de partir; mais il s'arrêta bientôt à portée de l'armée, qu'il parvint, par ses intrigues, à débaucher entièrement, et à livrer au roi d'Aragon : il ne resta auprès de René que quatre cents chevaux commandés par un comte de Celano, qui, bien que parent de Caldora, demeura fidèle au parti angevin, jusqu'à la fin de la guerre. On proposoit à René de regagner Antoine, avant qu'il se fût vendu publiquement au roi d'Aragon : « J'aime mieux, dit-il, » si tel est mon destin, traiter en vaincu, » mais en roi, avec un roi mon égal, » que de redevenir l'esclave d'un su- » jet rebelle, et d'un général ingrat et » perfide ».

Il y eut en Italie quelques mouvemens en faveur de René ; Gênes fit un nouvel armement, que les divisions de cette république rendirent inutile. Eugène IV tonna contre Alphonse ; il le fit citer par un légat ; il le déclara déchu de tous droits sur le royaume de Naples, et de la possession même des îles de Sicile, de Sardaigne et de Corse, pour sa désobéissance au saint siége ; François Sforce fit marcher contre lui un de ses lieutenans qu'Alphonse battit jusqu'à deux fois, mais que Jean Sforce, frère de François, vengea par une victoire complète, où il fit prisonnier Raymond de Caldora, oncle d'Antoine. Ce dernier, de la fidélité duquel on ne pouvoit jamais s'assurer, se brouilla entièrement avec Alphonse, et le parti angevin commençoit à reprendre quelqu'espérance, lorsqu'Alphonse qui cernoit de plus en plus la ville de Naples, en s'emparant de toutes les places dont elle étoit environ-

née de près ou de loin, eut encore le bonheur d'être mis en possession de l'île de Capri par des traîtres, et pour comble de bonne fortune, une galère, venue de France, et chargée d'argent pour René, vint aborder à cette île sans savoir qu'elle eût changé de maître. Cet argent étoit l'unique ressource de René pour cette campagne. Il se tint enfermé dans Naples, qu'il eut encore la douleur de perdre. La bonne fortune d'Alphonse ne se démentant point, un maçon, nommé Anello, introduisit les Aragonois, de nuit, par un aqueduc souterrain, dans cette ville; c'est ainsi que, neuf siècles auparavant, Bélisaire y étoit entré. Deux compagnies d'infanterie aragonoises s'engagèrent dans ce souterrain, pendant qu'Alphonse s'approchoit des murailles, attendant le succès de cette tentative. Le souterrain conduisit les soldats à la maison d'un tailleur, où ils ne trouvèrent que sa femme et sa fille,

qu'ils empêchèrent, par leurs menaces, de crier et de donner l'alarme. Le tailleur, arrivant quelque temps après, et voulant rentrer chez lui, voit sa maison remplie de soldats, et au lieu d'entrer, s'enfuit en criant que les ennemis sont dans la ville : on court aux armes, et René y court des premiers ; il taille en pièces ceux qu'il rencontre : Alphonse, ne recevant pas le signal convenu, parce que le plan des assaillans avoit été dérangé par les cris du tailleur, crut l'entreprise manquée ; il reprenoit le chemin de son camp, lorsqu'un grand bruit de guerre, qu'il entendit dans la ville, le fit revenir sur ses pas. Les soldats aragonois entrés par l'aqueduc, trouvant toutes les portes bien gardées par les soins de René, et ne pouvant les ouvrir à leurs compagnons, avoient attaché aux murs des échelles de corde, par lesquelles ceux-ci montèrent dans la ville. Pierre de Car-

donne, un de leurs chefs, y étant entré ainsi par escalade, fit prisonnier un chevalier angevin, sur le cheval duquel il monta. Le roi René, voyant, dans l'enceinte de Naples, un cavalier aragonois, crut que quelque porte avoit été ou livrée ou forcée; car comment un homme à cheval avoit-il pu entrer autrement que par une porte? et comment auroit-il été le seul? Cette idée, qui supposoit ou une trahison de la part des Napolitains, ou une force supérieure de la part des ennemis, ne fit que redoubler le courage de René; il fond sur les Aragonois, il les renverse; mais le nombre des ennemis qui se succèdent sans cesse, l'accable enfin, et tout ce qu'il put faire par des prodiges de valeur, ce fut de s'ouvrir un passage au milieu d'eux, à force ouverte; un Catalan, ayant saisi la bride de son cheval, et croyant déjà l'avoir fait prisonnier, il lui abattit le bras d'un coup d'é-

pée, passa outre, et se retira dans le château neuf. Le roi d'Aragon entra dans la ville par une des portes, que les Aragonois vainqueurs lui ouvrirent; il usa de clémence, et se fit honneur, par la fermeté qu'il sut opposer à l'ardeur que ses troupes montroient pour le pillage. Deux jours après, et lorsque René alloit peut-être se voir forcé dans le château neuf, il arriva dans le port de Naples deux bâtimens génois, comme pour recevoir ce prince; il ne lui restoit plus ni ressource, ni espérance; il craignit de ne plus trouver une occasion si favorable de retourner en France: il s'embarqua. Sur sa route, il s'arrêta vers Pise, pour aller à Florence visiter le pape Eugène IV, qui tenoit dans cette ville un concile qu'il prétendoit opposer à celui de Bâle. Le pape, assez occupé de ses propres affaires, ne pouvant le secourir, tâcha de le consoler, et lui confirma, dit-on, dans ce moment,

l'investiture de ce même royaume, que le sort le forçoit d'abandonner. Peut-être René n'eût-il pas mal fait de pousser jusqu'à la marche d'Ancone, où étoit François Sforce, héritier de la valeur de Jacques Sforce son père, ainsi que de son attachement au parti angevin, et qui eût pu ranimer ou entretenir la querelle de Naples. Alphonse craignoit qu'il ne prît ce parti, et vit avec plaisir que son rival n'osoit plus rien espérer; il soumit tous les châteaux de Naples: ce fut alors qu'il se jugea véritablement maître de cette capitale.

Le premier ennemi qu'il eut ensuite à combattre, pour achever de mettre le reste du royaume sous ses lois, fut ce même Antoine Caldora, qui avoit trahi pour lui le roi René. Alphonse le battit et le fit prisonnier; alors tout fut soumis, et le royaume de Naples fut réuni à celui de Sicile, dont il étoit séparé depuis cent soixante ans, c'est-

à-dire depuis 1282, que le roi d'Aragon, Pierre III, avoit enlevé la Sicile à Charles Ier, comte d'Anjou et roi de Naples.

Alphonse fit son entrée triomphante dans Naples, comme les anciens Romains au Capitole, sur un char attelé de quatre chevaux blancs marchant de front. On vit dans cette fête un mélange du sacré et du profane, qui appartenoit surtout à ce temps-là, et dont on trouve encore aujourd'hui des restes dans nos fêtes. Le P. d'Orléans s'est plu à l'exagérer, en nous représentant avec affectation, d'un côté les reliques des saints; de l'autre, la fortune, la sagesse et autres divinités allégoriques, symbole des vertus et du bonheur d'Alphonse; d'un côté des cantiques sacrés chantés par des prêtres, de l'autre, des chansons et de vers galans en l'honneur d'Alphonse, chantés par les femmes les

plus jeunes, les plus jolies, les plus parées qui accompagnoient ces chants de leurs danses; enfin, d'un côté, des actions de graces rendues à Dieu dans l'Eglise, de l'autre des honneurs, selon lui, presque divins prodigués au monarque, parcequ'on semoit de fleurs son passage, et qu'on brûloit des parfums sur des espèces d'autels, de distance en distance, chose très-utile partout où il y a un grand concours de peuple.

Alphonse qui ne devoit sa conquête qu'à sa fortune et à son épée, voulut bien par un nouvel hommage rendu aux idées de son siècle, la tenir encore du pape; c'étoit en quelque sorte une autre espèce de conquête; car jusqu'alors les papes avoient favorisé les deux maisons d'Anjou, et rejeté constamment les prétentions des deux maisons d'Aragon.

Il y avoit alors deux papes au lieu

d'un. Eugène IV avoit déclaré nul le concile de Bâle, et ce concile avoit déposé Eugène IV et lui avoit donné un successeur, c'est à dire, un rival. C'étoit Amédée VII ou VIII, comte de Savoie, qui, après avoir quitté le trône pour mener avec ses amis une vie voluptueusement philosophique, dans la solitude de Ripaille, sur les bords du lac de Genève, se laissa séduire à cette ambition nouvelle (1); cette dignité, unique dans le monde, dont nul n'est exclu et à laquelle personne n'a droit, vint le flatter agréablement : ce fut en-

(1) Ripaille, je te vois : O bizarre Amédée!
Est-il vrai que dans ces beaux lieux,
Des soins et des grandeurs écartant toute idée,
Tu vécus en vrai sage, en vrai voluptueux,
Et que, lassé bientôt de ton doux hermitage,
Tu voulus être pape, et cessas d'être sage?
Dieux sacrés du repos, je n'en ferois pas tant;
Et malgré les deux clefs dont la vertu nous frappe,
Si j'étois ainsi pénitent,
Je ne voudrois point être pape.

VOLTAIRE.

core une erreur dont il eut à se détromper. Sous le nom de Félix V, il partagea inégalement, avec Eugène IV, l'empire du monde chrétien. Alphonse, sans prononcer entre les deux concurrens, les ménageoit l'un et l'autre, et en étoit encore plus ménagé, chacun d'eux ayant un grand interêt d'attirer à son obédience un vainqueur si redouté, un roi devenu aussi puissant en Italie qu'en Espagne. Eugène, qui s'étoit toujours piqué de lui être contraire, sentit qu'il falloit réparer ses torts par le sacrifice du malheureux René, qu'aussi bien il ne pouvoit pas soutenir; il se hâta de prévenir Félix; on conclut, le 14 juin 1443, à Terracine, un traité où, par une espèce de simonie politique, Alphonse reconnut Eugène pour pape; et Eugène reconnut Alphonse pour roi des deux Siciles, et, lui donnant toujours ce qu'Alphonse tenoit entre ses mains et ne devoit qu'à lui-même, il lui céda,

sous la redevance annuelle de deux éperviers, Bénevent et Terracine, dont Alphonse s'étoit emparé dans le cours de leurs démêlés. Alphonse, de son côté, s'obligea de lui faire rendre les places de la Marche d'Ancone, dont François Sforce s'étoit rendu maître. En effet, il en fit la conquête, et eut la gloire de vaincre Sforce, comme il avoit vaincu René et Caldora; il força aussi à la paix les Génois, auxquels il imposa un tribut annuel d'une cuvette d'or. Il fut alors l'arbitre de l'Italie, le héros de l'Europe et le plus puissant monarque de son temps, le roi de France, Charles VII, n'étant pas encore rétabli dans toute sa puissance; et comme Alphonse usa de ses victoires avec clémence et générosité, il mérita le surnom de *Magnanime*, par lequel il est désigné.

On raconte de lui un trait qui suffisoit seul pour lui mériter ce titre. On avoit conjuré contre lui; un des conspira-

teurs touché de remords, vint lui avouer son crime, lui découvrir la conspiration et lui donner la liste des coupables. Alphonse la déchira sans la lire (1). » Vous » pouvez, lui dit-il, aller dire à vos » amis que je prends plus de soin de leur » vie, qu'ils n'en prennent eux-mêmes. » C'est le trait fameux de Pompée, et quand Alphonse auroit songé à l'imiter, son action n'en seroit pas moins d'un cœur magnanime. *Il pardonna souvent ;* cet éloge qu'un grand poète a fait de notre Louis XII, Alphonse l'avoit aussi mérité, *donner et pardonner* auroit pu être sa devise. On lui attribue un trait de libéralité, qui depuis a eu des imitateurs, mais toujours parmi des princes et des héros magnanimes. Un de ses trésoriers étant venu lui apporter une

---

(1) Arrêtez ; mes projets vous plairont mieux peut-être :

Je leur pardonnerois ; que sert de les connoître ?

Titus de M. DE BELLOY.

somme considérable, un officier de ses armées, qui se trouvoit présent, dit tout bas à quelqu'un qui étoit à côté de lui : « *Je ne demanderois que cette somme » pour être heureux.* » *Vous le serez*, dit Alphonse, qui l'avoit entendu ou deviné, et il lui fit présent de la somme. De telles libéralités vraiment héroïques, vraiment admirables dans des particuliers tels que le chevalier Bayard et le malheureux et illustre duc de Montmorenci, de qui on raconte de pareils traits, méritent moins d'estime dans un roi, à qui elles coûtent moins, et qui doit être meilleur ménager de l'argent du peuple

La réconciliation d'Alphonse avec le saint siége fut durable. Eugène IV mourut le 23 février 1447, c'étoit une occasion de se réunir en faveur de Félix V, et celui-ci l'espéroit sans doute; mais on lui donna dans la personne de Nicolas de Sarzane, cardinal de Bologne

(Nicolas V),

(Nicolas V), un nouveau concurrent, qui même fut reconnu par presque toute l'Eglise. Félix s'ennuya de n'être qu'un antipape, il rendit en 1449 la paix à l'Eglise, se démit généreusement du souverain pontificat, et retourna très-sensément dans sa solitude de Ripaille. Nicolas V entretint la paix avec Alphonse, qui régna tranquillement et en prince magnifique à Naples, protégeant et cultivant les sciences, goûtant dans la paix les fruits de la victoire, et n'ayant pas ce malheureux besoin qu'ont presque tous les conquérans, de toujours vaincre et de toujours combattre. Il parut préférer sa conquête à ses Etats héréditaires; ce fut à Naples qu'il fixa constamment son séjour, soit que la situation délicieuse, quoique peut-être dangereuse de cette ville, eût des charmes pour lui, soit qu'il crût sa présence nécessaire pour la retenir dans l'obéissance. On en a rapporté une autre raison;

éperdument amoureux d'une femme de sa cour, dont il avoit eu un fils, il eut la douleur de la perdre par la jalousie de la reine (Marie, Infante de Castille) qui, dit-on, empoisonna sa rivale. Alphonse naturellement porté à l'indulgence, et qui avoit des torts envers la reine, ne voulut point la punir de ce qu'elle l'avoit trop aimé, mais il ne voulut plus la revoir; et ce fut pour vivre éloigné d'elle et libre dans ses galanteries, autant que pour se distraire de ses chagrins qu'il s'engagea dans les guerres de Naples, et qu'il se fixa dans cette ville. Il avoit l'usage de s'y promener à pied et sans suite au milieu des rues; quand on lui représentoit que c'étoit s'exposer, il répondoit: *Que peut craindre un père qui se promène au milieu de ses enfans?* Le mot est beau, mais un conquérant est rarement regardé comme un père, et Alphonse ne pouvoit se dissimuler ni la légitimité des

droits de son rival, ni l'affection des peuples pour ce bon roi René, qui, avec moins d'éclat gagnoit les cœurs par une valeur au moins égale, et que le malheur rendoit plus intéressante par une bonté plus familière et par une popularité dont celle d'Alphonse ne paroissoit être qu'une imitation politique.

Alphonse mourut à Naples le 22 ou le 27 juin 1458. Nous avons dit ses bonnes qualités et ses imperfections, ses exploits et ses fautes. Son ingratitude envers la reine Jeanne II, qui est la tache de son caractère, ne fut peut-être qu'apparente, elle fut peut-être forcée, elle pourroit trouver son explication et son excuse dans les intrigues jalouses du grand sénéchal Caraccioli, toujours ennemi de ceux qui servoient bien l'Etat, et qui, ou par leurs agrémens ou par leur utilité, pouvoient lui disputer la faveur de la reine. Alphonse, comme nous l'avons dit, joignoit l'a-

mour des lettres à la gloire des armes, et les y faisoit contribuer; il portoit partout avec lui, dans ses voyages et dans ses expéditions, les Histoires de Tite-Live et les Commentaires de César, et il en profitoit dans ses guerres. On a remarqué comme une singularité, que, malgré son goût général pour les arts, il n'avoit que de l'aversion et du mépris pour la danse; au lieu de voir dans les danses théâtrales l'expression de toutes les passions, et dans les danses les plus communes l'allégorie des plaisirs, des orages et des caprices de l'amour, il n'y voyoit que les mouvemens accélérés et désordonnés de la folie. Entre un vrai fou et un homme qui danse, il ne voyoit, disoit-il, d'autre différence, sinon que la folie du dernier est volontaire et dure moins.

Parmi les qualités indifférentes de ce monarque, on l'a loué d'une grande sobriété.

Le serment qu'Alphonse avoit prêté en 1445, au pape Eugène IV, pour le royaume de Naples (puisqu'il avoit cru devoir lui en prêter un), portoit expressément que nul ne pourroit lui succéder qui ne fût né de lui en légitime mariage, et ce fût à Ferdinand son bâtard qu'il laissa, par testament, le royaume de Naples, séparé du royaume de Sicile ; il lui en avoit fait donner d'avance l'investiture éventuelle par Eugène IV, et par Nicolas V. Par le même testament il laissoit la Sicile avec l'Aragon et ses autres Etats d'Espagne, à Jean de Castille ou d'Aragon son frère, roi de Navarre. C'étoit introduire une rivalité nouvelle au sein de sa maison, entre la Sicile et le royaume de Naples, entre la branche légitime et la branche bâtarde, et c'étoit affecter de braver pleinement les droits de la maison d'Anjou.

CHAPITRE SECOND.

Anjou. Le roi René, ou le duc de Calabre son fils ;

Aragon. Branche bâtarde, Ferdinand I.

CALIXTE III qui occupoit alors le saint siége, s'autorisant de la clause contenue dans le serment d'Alphonse, refusa de reconnoître pour roi de Naples le bâtard Ferdinand, et déclara ce royaume dévolu au saint siége. Cependant si le vice de la naissance excluoit Ferdinand, ce qui n'avoit lieu ni en Italie ni en Espagne, la succession étoit dévolue au nouveau roi d'Aragon, Jean, frère d'Alphonse ; car des bulles d'Eugène IV avoient étendu jusqu'aux collatéraux d'Alphonse le droit de lui succéder au royaume de Naples. La même année 1458, le fameux Ænéas Sylvius Picolomini (Pie II), ayant succédé à Calixte, Ferdinand réclama l'amitié que

ce nouveau pontife avoit eue autrefois pour Alphonse son père ; mais les amitiés des princes et des papes sont subordonnées à leurs intérêts. Pie II voulut bien reconnoître Ferdinand pour roi de Naples ; mais en lui faisant acheter cette grace par la restitution de Bénevent et de Terracine, et par d'autres sacrifices ; Ferdinand s'y prit en vain de toutes les manières pour obtenir des conditions plus douces ; le pape lui répondit toujours qu'il n'étoit pas un marchand accoutumé à surfaire, et avec lequel on pût gagner à marchander. De plus, par une ruse italienne, à laquelle on ne fit pas alors assez d'attention, il inséra dans la bulle d'investiture, comme une espèce de clause de style et de droit commun, ces mots : *Sauf le droit d'autrui*, qu'il fit valoir à la maison d'Anjou comme une précaution qu'il avoit prise pour la conservation des droits de cette maison.

Le moment sembloit arrivé de les réclamer ces droits; mais le roi René dégoûté des fatigues, des périls et de la gloire stérile des armes, sembloit satisfait d'avoir fait ses preuves dans ce genre, et ne cultivoit plus que les arts de la paix; ce fut le duc de Calabre, Jean son fils aîné, qui rentra pour lui dans cette pénible et dangereuse carrière. Les Génois, dont le trouble étoit l'élément, s'étant de nouveau divisés et déchirés entr'eux, étoient revenus à la France, sous le gouvernement de laquelle, à travers toutes leurs révoltes, ils se souvenoient d'avoir eu quelques jours heureux. Charles VII y avoit envoyé pour gouverneur ce même duc de Calabre, qui étoit neveu de la reine sa femme. Un des motifs de ce choix étoit de donner à la maison d'Anjou un pied dans l'Italie, et un moyen de plus d'avoir l'œil sur les affaires de Naples. Les troubles qui continuoient toujours

à Gênes, lui furent favorables en fournissant des prétextes d'armer sans cesse et sans inquiéter ses voisins. Il y avoit alors dans le royaume de Naples de grands mouvemens en faveur de la maison d'Anjou. Le souvenir du bon roi René étoit toujours cher aux Napolitains; son fils avoit déjà toutes ses vertus avec un caractère plus ferme. Ferdinand, sous le règne d'Alphonse son père, avoit laissé apercevoir des germes de tyrannie et d'injustice, dont il tâchoit à son avénement de faire perdre le souvenir par des égards excessifs pour les grands et par d'imprudentes largesses. C'étoit toujours aux dépens du domaine qu'il se faisoit des partisans; tous les services qu'on doit au roi légitime, qu'on s'empresse de rendre à un roi aimé, il falloit qu'il les achetât; mais le domaine s'épuise et l'avidité des courtisans est inépuisable. Parmi ces mêmes grands, les uns par fierté regardoient

comme au-dessous d'eux d'obéir à un bâtard, les autres, en comparant et les concurrens et les droits, se déterminoient sans balancer pour la maison d'Anjou. Dans cette disposition des esprits, le duc de Calabre ayant pacifié Gênes autant que Gênes pouvoit être pacifiée, mit à la voile le 13 octobre 1459, et cingla vers les côtes de Naples, pendant que le roi René son père prenoit le soin de faire marcher l'armée de terre sous les ordres du comte Picinino, général qui étoit alors en Italie, ce qu'avoient été les Sforce, les Braccio, les Caldora, mais dont les services, comme ceux de la plupart d'entre eux, étoient toujours au plus offrant. Disciple du roi Alphonse, formé sous ses yeux et par lui-même, à la mort de ce prince il s'étoit servi des troupes qu'il avoit commandées sous lui, pour s'emparer de quelques places du duché de Spolète et de l'Ombrie, et se former,

comme tous ces chefs mercénaires, un Etat aux dépens du saint siége. Une des conditions que Pie II avoit imposées à Ferdinand, lorsqu'il lui avoit accordé l'investiture de Naples, avoit été de faire sortir Picinino des terres de l'Eglise et de l'obliger à restitution; Ferdinand, pour le dédommager de ce qu'il lui ôtoit, avoit voulu le prendre alors à son service, mais l'ayant trouvé trop cher, il l'avoit laissé sans emploi, René l'avoit pris à son service.

Le duc de Calabre qui devançoit de beaucoup la marche de Picinino, arriva vers les côtes de Naples sous les plus funestes auspices; ceux de ses partisans sur le zèle et sur la puissance desquels il avoit le plus compté, venoient d'être battus et réduits à l'obéissance par les généraux de Ferdinand; à cette nouvelle, le duc de Calabre se crut sans espérance, et ne pensant plus qu'à retourner à Gênes, il se tenoit à l'ancre

vers l'embouchure du Vulturne, entre Capoue et Naples, lorsque le duc de Sessa vint lui offrir ses places, et se déclarer hautement pour lui. Alors comme si l'on n'eût attendu que ce signal, tous les plus hauts et les plus puissans barons de la terre de Labour, de l'Abbruzze, de la Pouille, de la Capitanate, de la terre de Barri, etc.; les des Ursins, les Caldora, les Caraccioli, les Campobasse, les Cantelmi, etc., arborent la bannière d'Anjou; le duc de Calabre prend Calvi et Téano, et s'avançant vers la Pouille, reçoit sur sa route, Troja, Lucéra, Foggia, Manfrédonia, San-Severo, et tout le reste du pays situé entre Manfrédonia et Termoli, entre le Mont Gargan et la mer, tandis que le comte Picinino arrivant dans l'Abbruzze, y bat Alexandre Sforce et Frédéric d'Urbin, que François Sforce, devenu à la fois duc de Milan, et déserteur du parti d'Anjou envoyoit au

secours de Ferdinand, dont les intérêts alors devenoient les siens, comme on l'expliquera dans la suite. Ferdinand, qui n'ayant pas cru les préparatifs du duc de Calabre à Gênes destinés à l'attaque du royaume de Naples, n'en avoit fait aucuns pour sa défense : tâcha de réparer sa faute, en rassemblant ses forces à la hâte, vint camper à Monte-Fuscolo, puis s'avançant vers le Mont-Cassin pour se joindre aux troupes que le pape lui envoyoit, en exécution des nouveaux traités, il emporta d'assaut, en passant, la citadelle de Calvi qui s'étoit rendue au duc de Calabre. Le duc de Sessa, voyant Ferdinand dans son voisinage, lui proposa une conférence pour parvenir à une réconciliation. Ferdinand vint au rendez-vous, non sans avoir pris toutes les précautions qu'exigeoit la prudence. Pendant l'entretien il aperçut un poignard caché sous les habits du comte d'Anguillara qui ac-

compagnoit le duc à cette entrevue, il mit aussitôt l'épée à la main, et se tira de ce danger par son courage; il passa pour constant, du moins dans son parti, que le duc avoit voulu l'assassiner, mais ce qu'on peut assurer, c'est que le duc de Calabre, et le roi, son père, eussent désavoué le duc de Sessa, et n'auroient jamais consenti à être servis par de pareils moyens.

Ferdinand ayant fait sa jonction avec les troupes que Pie II lui envoyoit; les forces furent à-peu-près égales de part et d'autre; les deux armées s'approchèrent alors, l'une pour attaquer Naples, l'autre pour la défendre, et après divers marches et contre-marches, elles se trouvèrent en présence le 7 juillet 1460 vers les défilés de Sarno, près du mont Vésuve. Le duc de Calabre étoit comme enfermé dans une espèce d'île que formoient de petites rivières peu larges, mais profondes, et qu'on ne

pouvoit passer à gué. Ferdinand ayant jeté un pont sur une de ces rivières, pressoit et resserroit toujours de plus en plus son jeune rival. La situation du duc de Calabre étoit à-peu-près la même que celle où se trouva depuis notre roi Henri IV, à la bataille d'Arques, lorsque le duc de Mayenne se vantoit *qu'il alloit faire sauter le Béarnois dans la mer.* L'effroi commençoit à s'emparer des chefs angevins. Les uns vouloient fuir, les autres se réconcilier avec Ferdinand, plusieurs désertoient. Pour comble de malheur, la flotte françoise, ayant mis à terre, aux environs de Sorrento, quelques troupes qui auroient pu renforcer l'armée du duc de Calabre, ces troupes avoient été battues et contraintes de se rembarquer. Ce dernier échec, en décourageant les Angevins, occasionna de nouvelles défections; le prince de Salerne, de la maison des Ursins, fit son accom-

modement avec le nouveau roi de Naples, et lui livra une forteresse qui resserroit encore les Angevins. Ferdinand envoya pendant la nuit des troupes s'emparer de quelques hauteurs qui dominoient le camp françois; ce fut aussi pendant la nuit qu'il fit attaquer ce camp avec avantage; mais les nuits dans cette saison sont courtes: les chefs angevins, réveillés par le bruit, rassemblent leurs soldats; ceux-ci, profitant contre la cavalerie aragonoise des défilés de ce pays montagneux, tuoient à coups de pique ou de mousquet les hommes et les chevaux, pour ainsi dire, un à un, à mesure qu'ils s'y engageoient; ensuite, distribuant leurs forces avec intelligence, et sortant de ces défilés par différens endroits, ils attaquèrent de tous côtés et dans tous les sens l'armée aragonoise, séparèrent la partie de cette armée engagée dans les défilés et contre laquelle il restoit des forces suffisantes

pour l'écraser, de celle qui étoit dehors et de celle qui occupoit les hauteurs, en sorte qu'il n'y avoit plus ni communication ni concert entre ces trois parties de l'armée aragonoise et qu'aucune des trois ne pouvoit secourir les autres. Le principal corps de cette armée, à la tête duquel étoit Ferdinand, hors des défilés, étourdi par ces attaques brusques et multipliées dont nous avons parlé, et ne sachant de quel côté faire face, fut bientôt mis dans la plus grande confusion; Ferdinand ne put jamais le rallier: la déroute fut complète; le camp, resté sans défense, fut pillé : on fit une si grande quantité de prisonniers, qu'on ne savoit qu'en faire; on prit le parti de les envoyer en Provence, pour tout le temps que dureroit la guerre. Un autre objet de délibération très-important étoit le parti à prendre pour profiter le plus pleinement de la victoire; les uns proposoient de courir à Naples, sur les

pas des vaincus, sans leur laisser le temps de se reconnoître ; peut-être y arriveroit-on avant Ferdinand, peut-être le rencontreroit-on sur la route, et pourroit-on le faire prisonnier, ou entreroit-on avec lui dans cette place, qui ne manqueroit pas de se déclarer pour le vainqueur. Les autres croyoient qu'avant d'entreprendre le siége de Naples, il falloit s'être rendu maître des places qui l'environnoient, et qui en étoient comme l'enceinte et la barrière. Tel étoit le plan que le roi Alphonse avoit suivi et qui lui avoit réussi. Cet avis étant celui des chefs non seulement les plus expérimentés, mais que le duc de Calabre croyoit devoir le plus ménager, l'emporta dans le conseil, et comme il n'eut pas de succès, il fut blâmé.

Au premier bruit de la victoire de Sarno, le parti d'Anjou s'accrut de tout les ennemis secrets de Ferdinand, qui

étoient en grand nombre; mais ce zèle se ralentit quand on vit le duc de Calabre se ralentir lui-même dans ses opérations, et négliger les fruits de la victoire. Le pape, incertain de ce qu'il devoit faire, inclinoit à la neutralité; il alléguoit également, aux amis et aux ennemis, sa clause : *sauf le droit d'autrui;* aux premiers, comme une restriction aux engagemens qu'il avoit pris avec eux; aux seconds, comme une attention qu'il avoit eue de conserver leurs droits. Après la bataille, le duc de Calabre lui avoit fait part de son succès, pour le déterminer plus sûrement à la neutralité, ou même pour l'attirer à son parti. Ferdinand, de son côté, avoit mandé au pape que sa défaite, qui sans doute alloit être fort exagérée par ses ennemis, n'étoit qu'un fort léger échec qui seroit incessamment réparé, que la joie des ennemis seroit courte; en effet, il mérita, dans cette

occasion, la louange d'avoir employé la plus grande intelligence et la plus grande activité à rétablir ses affaires, et il en recueillit le fruit. Les François, au contraire, par cette légéreté étourdie qui leur a si souvent été reprochée, se nuisirent eux-mêmes, et tournèrent contr'eux entièrement les dispositions du pape : ceux d'entr'eux qui étoient à sa cour firent de grandes réjouissances à la nouvelle de la victoire de Sarno, insultèrent les Aragonois et les Catalans qui se trouvoient à Sienne, où étoit alors le pape, dont ils n'épargnèrent pas même les sujets et les domestiques. Pie II voulut confondre et punir cet orgueil ; il résolut de rétablir et d'affermir Ferdinand sur le trône de Naples : il prit avec lui de nouveaux engagemens, lui envoya de nouveaux secours, lui en procura de plus considérables de la part du duc de Milan; il fit plus, il appela, d'Albanie en Italie, ce prodige

de force et de valeur, cet invincible Scanderberg, la terreur des Turcs qui étoient alors la terreur du monde, le vainqueur enfin d'Amurat II, et même de Mahomet II. C'est ainsi qu'autrefois les Tarentins dans leurs guerres contre Rome, avoient appelé à leur secours, des mêmes contrées (1), ce descendant d'Achille, ce Pyrrhus qui eut la gloire de vaincre les Romains. Les talens du duc de Calabre cédèrent au génie de Scanderberg, le seul nom de ce héros fut fatal au parti d'Anjou par la crainte qu'il inspiroit; il arrive, et à l'instant la Pouille est soumise; tous les seigneurs napolitains qui s'étoient livrés à la maison d'Anjou, retournent à Ferdinand,

---

(1) L'Albanie est l'ancienne Epire. On put dire, de la défaite du duc de Calabre par Scanderberg, ce que Virgile dit de la mort de Lausus:

Hoc tamen infelix miseram solabere mortem,
Æneæ magni dextrâ cadis.

Æn. lib. 10.

le pape les relève de tous leurs sermens et de tous leurs parjures. Le duc de Calabre poussé de province en province par Scanderberg, vaincu par lui à Troja, en 1462, ne se soutenoit plus que par la haine qu'on portoit à Ferdinand, et par la capacité de Picinino, qui retardoit sa ruine, sans pouvoir l'empêcher. Tous les malheurs venoient à-la-fois accabler la maison d'Anjou. Gênes s'étoit révoltée pendant l'absence du duc de Calabre, et le roi René y ayant conduit en personne une armée, que le roi de France son beau-frère lui donna pour réduire les rebelles, fut battu par les Frégoses, auteurs et chefs de la rebellion. Quatre jours après cet échec et le 22 juillet 1461, mourut le roi Charles VII, sur qui se fondoit tout l'espoir de la maison d'Anjou, qui ne retrouva pas dans Louis XI l'appui qu'elle perdoit dans Charles VII. La défection de Picinino vint encore affoiblir le duc de

Calabre. Toujours poursuivi, toujours pressé par un ennemi vainqueur et supérieur, il n'eut plus d'autre asyle que l'île d'Ischia, où il se défendit longtemps contre ses ennemis et contre la faim. Il y fut investi par une flotte que don Jean d'Aragon, se joignant encore aux autres ennemis du nom d'Anjou, envoya au secours de Ferdinand son neveu, pour l'affermir sur ce trône de Naples, qui auroit dû appartenir à l'oncle, s'il avoit dû appartenir à la maison d'Aragon. Le duc de Calabre fut obligé alors de remettre cette île à son concurrent et de repasser en France.

Cette expédition, d'abord brillante, enfin malheureuse du duc de Calabre en Italie, fut la dernière tentative de la seconde maison d'Anjou sur le royaume de Naples.

Jusques-là les rois de France avoient soutenu la cause des deux maisons d'Anjou contre les deux maisons d'Aragon,

avec plus ou moins d'ardeur et d'efforts, selon les conjonctures, mais Louis XI changea tout dans la politique, tant extérieure qu'intérieure. Fils dénaturé, il haïssoit la mémoire de son père, parce qu'il n'avoit cessé d'avoir des torts envers lui; tout ce que ce père avoit aimé lui étoit odieux. Charles, comte du Maine, frère du roi René, avoit joui d'une grande faveur auprès de Charles VII son beau-frère, et cette faveur n'avoit pas été inutile à sa maison dans les affaires de Naples; c'en fut assez pour que cette maison et les affaires de Naples devinssent pour le moins indifférentes à Louis XI. Il ne voulut pas cependant d'abord paroître démentir à cet égard la conduite de tous ses prédécesseurs, et sollicité par Pie II d'abolir la pragmatique sanction, décret odieux à la cour de Rome, et auquel Louis XI étoit d'autant moins attaché que c'étoit l'ouvrage du règne de son

son père, il parut vouloir mettre pour condition à cette révocation, que le pape se déclareroit en faveur de la maison d'Anjou contre Ferdinand. L'évêque d'Arras, Joffrédy, agent du pape dans l'affaire de la révocation de la pragmatique, et agent très-intéressé, puisqu'il attendoit sa fortune du succès de cette affaire, prit sur lui d'assurer le roi, que le pape abandonneroit Ferdinand. Pie II ne s'étoit pas expliqué positivement sur cet article, et lorsque le roi le fit sommer de remplir la promesse de Joffrédy, il répondit en homme qui n'avoit rien promis: « Nous avons, » dit-il, de grandes obligations au roi » de France, mais elles ne lui donnent » pas le droit d'attendre de nous des » démarches contraires à la justice, à » notre honneur et aux traités faits » avec Ferdinand. » Louis n'insista pas et ne fit rien de plus pour la maison d'Anjou. Le roi René, que son exces-

sive douceur rendoit facile à contenter, crut avoir obligation à Louis XI dans cette conjoncture. Le duc de Calabre, qui avoit souffert et qui s'étoit vu réduit à la plus horrible détresse dans l'île d'Ischia, sans secours et sans consolation du côté de la France, ne fut pas la dupe des fausses négociations de Louis XI; il revint en France le cœur ulcéré contre lui. Il entra en 1465, malgré les exhortations et les exemples contraires de son père et de son oncle, dans la ligue des princes, dite *du bien public*, et Louis XI, selon son caractère haineux et vindicatif, eut plus de ressentiment de la révolte passagère du duc de Calabre, que de reconnoissance de la fidélité constante du roi René, et de Charles, comte du Maine, son frère.

CHAPITRE TROISIÈME.

Relations générales de la France avec l'Espagne, sous Louis XI.

Sous le règne de Louis XI, les relations de la couronne de France avec les diverses couronnes d'Espagne deviennent plus intimes, les droits et les intérêts plus directs que sous la plupart des règnes précédens. Il faut expliquer les objets de ces relations, l'origine de ces droits et de ces intérêts.

Nous avons dit (chapitre III du livre second et ailleurs), que Jean I[er]., roi d'Aragon, mort en 1395, avoit eu pour successeur Martin I[er]. son frère, au préjudice de deux filles que laissoit ce même Jean. L'aînée de ces filles avoit épousé Mathieu, comte de Foix; il réclama les droits de sa femme, fit diverses irruptions dans l'Aragon, et mourut sans posterité ainsi que sa femme.

Les droits de la comtesse de Foix passèrent à sa sœur cadette, Yoland d'Aragon, qui épousa en 1400 Louis II, duc d'Anjou, roi titulaire de Naples. De ce mariage naquirent Louis III, le roi René, Charles, comte du Maine, Marie d'Anjou, femme du roi Charles VII et mère de Louis XI, et Yoland d'Anjou. Les deux Martin étant morts en 1410 (le fils étoit mort avant le Père), les Etats d'Aragon, comme nous l'avons dit dans le même endroit, déférèrent la couronne à Ferdinand de Castille, fils d'Eléonore, sœur des rois d'Aragon Jean Ier. et Martin Ier. Ce jugement étoit injuste, car si la couronne d'Aragon, comme celle de France, ne pouvoit passer que de mâle en mâle, ce que l'exemple de Martin, qui avoit succédé à Jean, au préjudice des filles de ce Jean, sembloit prouver, elle appartenoit au comte d'Urgel, qui seul descendoit de mâle en mâle des rois

d'Aragon ; si les femmes pouvoient hériter, ou du moins transmettre le droit de succéder, comme les Etats le décidoient en nommant Ferdinand, il est évident qu'Yoland d'Aragon, fille de Jean, devoit exclure sa tante Eléonore, qui n'étoit que la sœur de ce même Jean. Yoland avoit porté ses droits dans la maison d'Anjou et ils appartenoient alors au roi René ; mais ce roi sans couronne et toujours titulaire d'Etats dont il n'étoit jamais possesseur, ne vivoit plus que pour la paix et pour les arts, il céda tous ses droits sur l'Aragon au duc de Calabre son fils. Les affaires de Naples avoient jusqu'alors trop occupé ce prince, pour qu'il eût pu faire aucune entreprise sur l'Aragon ; d'ailleurs il falloit des conjonctures favorables : ces droits de la maison d'Anjou à la couronne d'Aragon étoient donc restés comme suspendus. Louis XI avoit aussi dans cette affaire un droit et un intérêt,

mais purement pécuniaires; le roi d'Aragon, quel qu'il fût, lui devoit, du chef de Marie d'Anjou sa mère, fille d'Yoland d'Aragon, le cinquième de la dot de cette Yoland, qui avoit laissé cinq enfans, du nombre desquels étoit Marie. Charles VII avoit souvent redemandé cette portion de dot à Jean II, roi d'Arragon, qui avoit toujours éludé ce paiement; et comme cette dot d'Yoland étoit assignée sur le royaume d'Aragon, Louis XI avoit intérêt que ce royaume fût entre les mains d'un prince de son sang, né, nourri à la cour de France, et qui par ses domaines françois seroit toujours dans sa dépendance. Il devoit donc naturellement appuyer les droits de la maison d'Anjou à la couronne d'Aragon; mais les intérêts véritables étoient souvent subordonnés chez Louis à ses caprices et à ses passions.

Il y avoit alors entre les quatre royau-

mes chrétiens de l'Espagne, la Navarre, l'Aragon, la Castille et le Portugal une singulière complication d'intérêts. Jean II depuis 1458 réunissoit dans sa main deux de ces royaumes. L'Aragon, de son chef, et la Navarre, du chef de Blanche, sa première femme, fille et héritière de Charles le Noble, dernier roi de Navarre de la maison d'Evreux. Il étoit de plus, prince du sang de Castille, dont Ferdinand son père, appelé au trône d'Aragon à la mort des Martins, en 1410, avoit été régent et avoit refusé la couronne; le fils, plus ambitieux, brûloit de la joindre à ses autres Etats, et en attendant, il employoit toute sorte d'intrigues pour s'y rendre le maître sous les règnes de ses cousins Jean II, roi de Castille, et Henri IV, dit l'Impuissant, son fils, foibles successeurs de Henri de Transtamare. Du vivant d'Alphonse *le Magnanime*, roi d'Aragon, frère aîné de

Jean, celui-ci qui n'étoit roi de Navarre que par sa femme, se plaisoit beaucoup plus en Castille, où il possédoit de vastes domaines et où il espéroit toujours de gouverner à la faveur des troubles qu'il y excitoit. Devenu roi d'Aragon en 1458, àla mort d'Alphonse, ce ne fut plus en sujet factieux qu'il troubla la Castille, mais en voisin inquiet et ambitieux, en roi redoutable par sa puissance, et de la même manière que les rois d'Angleterre troubloient la France, dont ils étoient vassaux. Il y avoit donc des guerres presque continuelles entre ce Jean II, roi d'Aragon, et Henri IV, dit *l'Impuissant*, roi de Castille. Jean II ne s'étoit regardé comme vraiment roi de Navarre qu'au moment où il auroit dû cesser de l'être, c'est-à-dire qu'à la mort de Blanche de Navarre sa femme, arrivée en 1441. Elle laissoit un fils, don Carlos, prince de Viane, à qui ce

royaume appartenoit. Blanche, dans son testament, recommandoit à don Carlos de n'en prendre possession que du consentement de son père. Celui-ci, bien éloigné de donner ce consentement, garda ce royaume pour lui. De plus, en 1447, il épousa en secondes noces Jeanne Henriquez Pimental, fille de l'amiral de Castille, qui fut pour le prince de Viane et pour la princesse Blanche sa sœur, une marâtre très-cruelle. De là des divisions et des guerres entre un père ravisseur du bien de ses enfans et un fils peu soumis. Jeanne Henriquez prenoit hautement le titre de reine de Navarre, le prince de Viane ne put le souffrir, il prit les armes. Il avoit pour lui le suffrage des peuples et les lois du pays, qui n'accordoient au survivant des conjoints l'usufrit des biens du prédécédé qu'à condition de garder viduité. Le père eut pour lui la force; il livre bataille, fait son fils pri-

sonnier (en 1452), et l'enferme au château de Tafalla. Les sollicitations du roi de Castille avec qui le prince de Viane entretenoit des intelligences, et les remontrances des Etats même d'Aragon procurèrent l'année suivante la liberté au prince de Viane, et son père consentit, non pas à lui rendre la Navarre, mais à en partager les revenus avec lui. Jean, semant comme un ennemi, la division entre ses enfans du premier lit, déshérite le prince de Viane, ainsi que Blanche sa sœur, parcequ'elle étoit attachée aux intérêts de don Carlos, et transporte leurs droits à dona Léonore, sa seconde fille, toujours du premier lit, femme du comte de Foix, Gaston IV (1). Celui-ci arme

(1) Ce comte de Foix, Gaston IV, étoit de la maison de Grailly, dans laquelle le comté de Foix avoit passé, par le mariage d'Isabelle de Foix, nièce, à la mode de Bretagne, de ce

pour profiter de cette injustice. C'est alors que se forment ces deux partis, des Grammont pour le roi, et des Beaumont pour le prince de Viane. Ce dernier, battu par le comte de Foix, son beau-frère, passe en France, où il prit des liaisons avec Louis XI, alors dauphin; de là il se réfugia en Italie auprès d'Alphonse *le Magnanime* son oncle, qui vivoit encore et qui obligea son frère de mettre l'affaire en compromis et de s'en rapporter à sa décision; mais il mourut peu de temps après sans en avoir rendu aucune. Cependant les Etats de Navarre, soulevés par les Beaumont, avoient reconnu le prince de Viane pour roi et l'avoient proclamé Charles IV;

Gaston Phœbus, qui avoit fait périr son fils et qui ne laissa point d'enfans légitimes, avec Archambeau de Grailly, captal de Buch, aïeul de Gaston IV. Ce Gaston IV fut l'aïeul de Catherine de Foix, qui porta le royaume de Navarre dans la maison d'Albret.

mais Jean devenu en 1458, par la mort de son frère, roi d'Aragon, de Catalogne, de Valence, de Sicile et de Sardaigne, passe en Aragon et envoie la comtesse de Foix sa fille en Navarre avec le titre de vice-reine. Le prince de Viane a recours aux Etats d'Aragon, de Catalogne et de Valence, qu'il prie de le réconcilier avec le roi son père. Mais ce roi avoit depuis 1452 un nouvel héritier sur lequel il vouloit rassembler toutes les grandeurs de sa maison. C'étoit Ferdinand, son fils du second lit, fils de Jeanne Henriquez, et qui fut dans la suite ce fameux Ferdinand le Catholique, sous lequel se fit la réunion des divers royaumes de l'Espagne. Enfin en 1460 il y eut un accommodement entre Jean et le prince de Viane; ce prince se rend en conséquence à Barcelone auprès du roi son père, et à peine y est-il arrivé qu'il est arrêté, au moment où les Etats assem-

blés l'attendoient pour le déclarer héritier de toutes les couronnes de Jean. Voici quels étoient les nouveaux sujets de mécontentement du roi d'Aragon.

Henri IV dit *l'Impuissant*, et que ses débauches réduisirent peut-être dans la suite à une impuissance réelle, n'étant encore que prince des Asturies en 1440, sous le roi de Castille son père, nommé Jean II, comme le roi d'Aragon, avoit épousé l'Infante de Navarre, Blanche, sœur du prince de Viane; de là entre le prince de Viane et le prince des Asturies une liaison intime, et qui continua lorsque Henri fut monté sur le trône de Castille, en 1454, quoique l'année précédente, le mariage de ce prince et de Blanche eût été déclaré nul pour cause d'impuissance respective. En 1455, Henri IV épousa l'Infante dona Jeanne, sœur du roi de Portugal, Alphonse V. Il eut des maîtresses, elle eut des amans; elle accoucha en 1462

d'une fille nommée Jeanne comme elle, que la loi regardoit comme fille de Henri IV, mais dans laquelle une grande partie de la Castille ne voulut voir que la fille de Bertrand de la Cuéva, le plus bel homme de l'Espagne, qui passoit pour être tout à-la-fois le mignon du roi et l'amant de la reine, et qui, dans un fameux carrousel qu'il donna en 1459, joûta contre tous les chevaliers qui se présentèrent et fut vainqueur de tous. Cependant l'Infante Jeanne fut présentée en grande solemnité aux Etats, où elle fut reconnue pour héritière de la couronne de Castille, par Alphonse et Isabelle, frère et sœur de Henri IV, mais d'un second lit, c'est-à-dire par les parties les plus intéressées à ne pas reconnoître Jeanne, et à leur exemple, par la plupart des grands. On ne prévoyoit point alors qu'Alphonse mourroit, et qu'Isabelle contesteroit un jour avec succès la légiti-

mité de Jeanne; ainsi ce n'étoit que pour les avantages généraux attachés à l'alliance de la Castille, qu'on recherchoit en mariage la princesse Isabelle. Cependant le roi d'Aragon, comme s'il eût prévu que cette princesse procureroit un jour à Ferdinand, son fils chéri, cette Castille qu'il avoit tant convoitée pour lui-même, destinoit dans son cœur Isabelle à Ferdinand, et sa nouvelle colère contre le prince de Viane, colère toujours aussi injuste que les précédentes, venoit de ce qu'il avoit appris que le prince de Viane, préférable à Ferdinand son jeune frère, comme aîné, comme dès à présent propriétaire légitime de la Navarre, comme légitime héritier de l'Aragon, traitoit de son mariage avec cette même Isabelle de Castille. . .

Le prince de Viane intéressoit tout le monde, et par son caractère et par ses malheurs. Des peuples même étran-

gers à la Navarre, les Catalans, au bruit de sa détention, se soulevèrent en sa faveur; le roi de Castille arma pour lui, et se jeta sur la Navarre, saisissant cette occasion de reporter à son tour chez le roi d'Aragon, les troubles que celui-ci avoit si souvent excités en Castille. Jean II fut obligé de céder et de rendre la liberté à son fils. Jeanne Henriquez voulut se donner le mérite apparent de le délivrer elle-même; les Catalans la prévinrent, et lui fermèrent les portes de Barcelone, pendant qu'ils reconnoissoient solemnellement pour l'héritier de tous les Etats de Jean, le prince de Viane qu'ils venoient de délivrer. Le triomphe du malheureux prince fut court; il mourut en 1461, à quarante et un ans. Jean son père, à la sollicitation de la reine sa femme, suivant l'opinion commune de ce temps-là et de celui-ci, le fit empoisonner par son médecin, « *pour*

» *se délivrer une bonne fois*, dit le con-
» tinuateur de l'histoire Ecclésiastique,
» de l'ennui que lui causoit la con-
» duite turbulente de ce fils ». Etrange apologie d'une étrange action! *Se délivrer une bonne fois*, par le poison, d'un fils incommode, qui redemandoit son bien à un père usurpateur!

Jean alors fit reconnoître Ferdinand, son fils du second lit, pour héritier de toutes ses couronnes; mais s'il avoit cru se délivrer de tout embarras par la mort du prince de Viane, il fut fort trompé dans son attente. Don Carlos avoit institué l'héritière du royaume de Navarre, celle qui l'étoit naturellement, c'est-à-dire, Blanche sa sœur chérie et l'aînée de ses sœurs; ainsi rien n'étoit changé quant aux droits sur la Navarre, et d'un autre côté, le soulèvement de la Catalogne en devint plus fort, quand on eut appris la mort de don Carlos. Les Catalans secouèrent

entièrement le joug, s'unirent contre Jean par des sermens terribles, le déclarèrent *ennemi de leur république*, car leur première idée fut de se mettre en république; mais hors d'état de résister longtemps par leurs seules forces, à un ennemi aussi puissant que le roi d'Aragon, ils eurent recours aux princes voisins et offrirent leur couronne à ceux qui voudroient les défendre. Louis XI les prit d'abord sous sa protection, mais seulement pour brouiller et entretenir les troubles chez ses voisins, suivant sa maxime favorite de *diviser pour régner.* Bientôt après ce fut de Jean qu'il devint l'allié, parce qu'il crut y trouver plus d'avantage. En effet, le roi de Castille s'étant déclaré pour les Catalans, et ayant pris les armes pour venger la mort du prince de Viane son ami, les rois de France et d'Aragon, par l'entremise du comte de Foix, qui vouloit que cette mort du pr ince de Viane son

beau-frère, lui valût la Navarre, eurent une conférence entre Mauléon et Sauveterre, dans le comté de Soule, sur les confins du Béarn et de la Basse-Navarre. On y convint que Louis prêteroit trois cent cinquante mille écus, et fourniroit sept cent lances au roi d'Aragon, qui lui donneroit en engagement le Roussillon et la Cerdagne. Louis savoit que ces sortes d'engagemens entre prince, étoient ordinairement des aliénations, et il se promettoit bien de conserver ces deux provinces pour la dot d'Yoland d'Aragon, son aïeule maternelle; le roi d'Aragon, de son côté, en les cédant malgré lui, les disposoit sous main à la révolte contre la France, et il fallut les soumettre par la force. Il fut convenu, dans le même traité, que l'Infante Blanche, qui seule empêchoit le comte de Foix d'être héritier de la Navarre, du chef de Léonore sa femme, seroit remise

entre les mains du comte et de Léonore, comme un ôtage pour leur assurer un jour la possession de ce royaume : ainsi le roi d'Aragon, père dénaturé, empoisonneur de son fils, eut encore la bassesse cruelle de vendre sa fille à l'ambition du comte et de la comtesse de Foix. Il falloit tromper Blanche ; le roi lui dit qu'il l'avoit mariée au duc de Berry, frère de Louis XI, et qu'il alloit la conduire en France. Blanche, instruite du traité, montra une répugnance invincible pour ce voyage. Cette femme, qui joignoit les charmes les plus séduisans aux vertus les plus respectables, essaya en vain de fléchir son père par ses larmes et ses tendres supplications : le barbare l'arracha de la Navarre où elle étoit alors, il la fit arrêter au milieu des Etats dont elle étoit la légitime reine, et qui auroient dû la défendre, et prit avec elle la route de la France. Nous avons dit que Blanche avoit

épousé le roi de Castille, Henri IV, et que ce mariage avoit été annulé *pour impuissance respective.* Ce prince, peu capable de régner, et dégradé de la dignité d'homme par ses débauches, avoit, d'ailleurs, des qualités morales. Il étoit doux, modeste, généreux, susceptible d'amitié, de reconnoissance; Blanche n'avoit point été malheureuse avec lui, et regrettoit le temps de leur union. Fidelle à cette ombre de mariage, elle n'avoit pas eu d'autre époux, et avoit passé ses plus beaux jours dans la retraite. Arrivée à Roncevaux, elle y protesta solemnellement contre la violence qu'elle éprouvoit, et déclara nulle d'avance, toute renonciation à ses droits qui pourroit lui être arrachée en faveur de la comtesse de Foix sa sœur germaine, ou du prince Ferdinand son frère consanguin; elle transporta tous ces mêmes droits au roi de Castille, Henri IV, en considération de l'amitié

qu'il avoit toujours témoignée à l'infortuné prince de Viane ; elle lui écrivit en même temps une lettre pleine de tendresse, où elle lui rappeloit leurs anciens engagemens, et lui peignoit tous les malheurs dont elle n'avoit cessé d'être accablée depuis leur séparation : c'étoit son testament qu'elle écrivoit ; elle sembloit pressentir que son père la menoit à la mort. Il la remit entre les mains des officiers de la comtesse de Foix. On l'enferma dans le château d'Orthès, où elle mourut deux ans après (en 1464), empoisonnée, selon l'opinion commune, par cette comtesse, sa propre sœur, qui devint par là, l'unique héritière (1) des droits de la maison d'Evreux au royaume de Navarre, mais qui eut à les disputer contre le roi de Castille.

---

(1) Doit-on donc hériter de ceux qu'on assassine ?
CRÉBILLON.

Les Catalans, toujours révoltés contre le roi d'Aragon, déférèrent aussi leur souveraineté à ce même roi de Castille, et le proclamèrent roi à Barcelone. La reine d'Aragon, à qui l'on imputoit principalement la mort du prince de Viane, fut assiégée dans Girone par les Catalans, qu'on appellera si l'on veut, rebelles; on ne parloit que d'user de représailles, et de venger sur elle le prince son beau-fils, et sa victime. La ville de Girone fut emportée d'assaut; la reine d'Aragon eut à peine le temps de se sauver avec le prince Ferdinand son fils, dans la citadelle de Gironela. Le roi d'Aragon tenta vainement de les tirer de ce danger; les villes soulevées lui fermèrent le passage, et le danger alloit toujours croissant, lorsque Louis XI, en vertu de son traité avec le roi d'Aragon, envoya un puissant secours, qui s'étant joint au comte de Foix, traversa rapi-

dement les gorges des Pyrénées, et, s'avançant vers Girone, força les Catalans à la retraite, et délivra la reine et son fils.

Cependant Jean II, joignant les négociations, les intrigues même aux hostilités, gagna les ministres de Henri IV, et les deux rois prirent Louis XI pour arbitre. Il rendit un jugement qui mécontenta également les deux parties intéressées, ce qui semble en annoncer l'impartialité. Il voulut que le roi de Castille renonçât à toutes ses prétentions sur la Navarre; mais il voulut aussi que le roi d'Aragon cédât à Henri la ville d'Estelle, regardée comme la principale clef de la Navarre, du côté de la vieille Castille. Henri devoit aussi abandonner les Catalans, et ceux-ci étoient condamnés à rentrer sous l'obéissance du roi d'Aragon. Le traité entre les deux rois rivaux fut fait sur ce plan; mais Jean, aussitôt qu'il l'eut signé,

signé, s'occupa des moyens de l'éluder. Il fit ce que les princes de mauvaise foi ont souvent fait en pareil cas, il fit intervenir les Etats de Navarre, qui s'opposèrent à ce démembrement de leur royaûme; le comte et la comtesse de Foix se joignirent à lui pour engager Louis XI à révoquer cet article d'Estelle, Louis répondit assez fièrement, qu'il avoit jugé selon la justice, et qu'il ne changeroit rien à son jugement. On n'insista pas davantage; mais la sentence resta sans exécution à cet égard, par le refus que firent les habitans d'Estelle de se soumettre à Henri. Celui-ci vint les assiéger; mais Jean II, employant des artifices proportionnés à la foiblesse de Henri, l'effraya tellement par des écrits anonymes qui le menaçoient d'être assassiné, qu'il lui fit abandonner cette entreprise.

Ce fut alors (en 1463) que se fit, entre Fontarabie et S. Jean-de-Luz, sur

la rivière de Bidassou, cette superbe entrevue du roi de Castille, Henri IV, et du roi de France, Louis XI, dont on ne voit pas trop quel étoit l'objet, ni quel fut le fruit, si ce n'est peut-être de la part de Louis XI, d'avoir corrompu les ministres de Henri IV, pour tâcher d'empêcher le mariage, soit d'Isabelle, sa sœur, soit de Jeanne sa fille, ou avec le prince Ferdinand d'Aragon, ou même avec le duc de Berry, dont Louis XI, son frère, ne redoutoit pas moins l'agrandissement. Les historiens, tant françois qu'espagnols, se sont plu à mettre en contraste la magnificence que l'Espagne étala dans cette occasion, avec l'excessive simplicité qu'affecta la France. D'un côté, une profusion de pierreries et l'or prodigué jusques dans les voiles des navires espagnols; de l'autre, le gros habit de bure de Louis XI, surmonté d'un pourpoint de futaine, sa calotte ou barrette ornée d'une

médaille de plomb, image de la Vierge, et les courtisans françois se réglant, comme toujours, sur l'exemple du roi (1).

On dit que dans la suite Philippe II, roi d'Espagne, dans une lettre à son rival Henri IV, roi de France, ayant étalé fastueusement tous ces titres de royaumes que l'étiquète espagnole l'autorisoit à prendre, Henri signa sa réponse : *Henri, bourgeois de Paris et seigneur de Gonesse.* Le contraste des vêtemens, à l'entrevue de 1463, parut être une dérision semblable, les Castillans se crurent méprisés et insultés, de-là naquit une aversion secrète, qui, fortifiée dans la suite par des raisons politiques plus puissantes, produisit cette haine éclatante qu'on vit régner si longtemps entre les deux nations. « Les Espagnols, dit un écrivain célè-

(1) Peuple Caméléon, peuple singe du maître.

» bre, méprisant toutes les autres na-
» tions, font aux seuls François l'hon-
» neur de les haïr. »

Le Portugal depuis longtemps n'avoit pris aucune part aux affaires des trois autres royaumes chrétiens de l'Espagne, on va le voir paroître sur la scène.

Les Catalans n'avoient pas plus obéi à la sentence arbitrale de Louis XI, que le roi d'Aragon, Jean II, et ils étoient toujours soulevés contre ce dernier : se voyant abandonnés par les rois de France et de Castille, ils offrirent leur couronne à l'Infant de Portugal don Pèdre, petit-fils du roi de Portugal, Jean Ier., grand prince, mort en 1433. L'Infant avoit pour père un autre don Pèdre, qui avoit été régent du royaume, à la mort d'Edouard Ier. son frère, arrivée en 1438, et pendant la minorité du roi Alphonse V. son neveu et son gendre, et qui s'étant brouillé de-

puis avec Alphonse, avoit péri en 1449 dans une bataille qu'il lui avoit livrée. L'Infant don Pèdre n'étoit pas sans quelque espèce de titre à la couronne qu'on lui offroit. Il étoit petit-fils par sa mère, de ce comte d'Urgel, auquel on avoit préféré en Aragon et en Catalogne, Ferdinand de Castille, père de Jean II, mais le comte d'Urgel n'auroit pu l'emporter qu'à titre de masculinité, en vertu d'une espèce de loi salique, qui auroit exclu les femmes plus proches que lui, et par conséquent il n'auroit pu transmettre aucun droit par sa fille; ces deux droits étoient en contradiction. Don Pèdre vint se mettre à la tête des Catalans, malgré le roi Alphonse V son beau-frère et son cousin-germain, qui le lui défendit expressément, soit par une suite de la haine qu'il avoit eue pour son père, soit que les droits de don Pèdre ne lui parussent pas légitimes, ou qu'il craignît que le

Portugal ne fût compromis dans cette querelle. Don Pèdre voulut se livrer à sa fortune, et prévoyant les hasards qu'il alloit courir, il prit pour devise ces mots espagnols. *Molestia pro alegria* (1). Il passa par les peines et n'arriva point aux plaisirs. Il fut battu par l'Infant d'Aragon, don Ferdinand, lequel préludoit alors aux victoires qui devoient un jour rendre son nom si célèbre et lui assurer tant de conquêtes. Don Pèdre mourut en 1466 au bout de deux ans de disgraces, ayant éprouvé de la part des Catalans toutes les infidélités, toutes les défections, toutes les conspirations propres à le faire repentir de son entreprise. On se ressouvint alors de sa devise. *Peine pour plaisir*, et on lui en fit l'application, non dans le sens qu'il y avoit attaché, *que la peine le*

(1) Il faut passer par les peines
Pour arriver aux plaisirs.

conduiroit au plaisir, mais dans ce sens malheureux : *qu'il n'avoit trouvé que de la peine, où il avoit cherché du plaisir et de la grandeur.*

Les Catalans finirent par où ils auroient dû commencer, c'est-à-dire qu'ils appelèrent enfin le légitime héritier, le roi René, fils d'Yoland d'Aragon, fille de Jean I.er, roi d'Aragon, de Catalogne, etc. René, uniquement voué au repos et alors fort âgé, renvoyoit tout, et guerre et gloire et puissance au duc de Calabre son fils ; il lui céda ses droits au royaume d'Aragon, et ce jeune prince, plus irrité que découragé par le mauvais succès de son entreprise sur Naples, voulut s'en dédommager par cette entreprise nouvelle. Louis XI alors détaché de son alliance avec Jean II, reconnut la maison d'Anjou pour souveraine de l'Aragon, et parut s'intéresser pour elle, il lui fournit même quelques secours, mais, à son ordinaire,

toujours insuffisans. Le duc de Calabre, proclamé roi d'Aragon à Barcelone, fit donc la guerre avec plus de gloire que de succès, il battit Ferdinand, mais il fut obligé de lever le siége de Girone, et la reine d'Aragon, mère de Ferdinand, guerrière autant qu'intrigante, vengea son fils par la prise de Roses et de quelques autres places. Vers le même temps, le bâtard d'Aragon Ferdinand, qui régnoit à Naples, s'étant brouillé avec le pape, Paul II, successeur de Pie II, Paul se disposoit à rappeler en Italie le duc de Calabre, pour l'opposer à ce Ferdinand qu'il accusoit d'ingratitude envers le saint siége; il vouloit reprendre l'ancienne politique des papes, toujours favorable à la maison d'Anjou contre la maison d'Aragon, lorsqu'on apprit la mort du duc deCalabre, Jean d'Anjou, qu'une maladie contagieuse avoit emporté, à Barcelone, le 16 décembre 1470 à l'âge

de quarante-cinq ans, au milieu de ses espérances et de sa gloire. Il étoit pour le roi René et pour la seconde maison d'Anjou ce que le duc de Calabre, Charles (1) avoit été pour le roi Robert et pour la première maison d'Anjou. Tous deux, par la réunion des talens et des vertus furent les héros de leurs races.

Jean d'Anjou laissa de son mariage avec Marie de Bourbon deux fils : l'aîné, nommé Jean comme lui, mourut peu de jours après lui ; le second, nommé Nicolas, porta pendant près de trois ans tous les titres de son père, il en eut aussi la valeur et les qualités aimables. Louis XI et son terrible rival, le duc de Bourgogne, Charles le Téméraire, parurent s'empresser à l'envi de l'avoir pour gendre. Il mourut en 1473 à vingt-cinq ans; tous les trois et le

(1) Voyez le chapitre 7e. du livre 1er.

père et les fils disparurent, du vivant du roi René, dont la vieillesse eut à gémir de toutes ces pertes (1).

D'autres chagrins encore vinrent troubler la tranquillité à laquelle il avoit fait tant de sacrifices. Les intérêts de Nicolas son petit-fils et quelques violences de Louis XI à l'égard de tous deux, l'avoient jeté dans le parti du duc de Bourgogne, et après la mort de Nicolas, on disoit qu'il destinoit à ce duc une grande partie de sa succession. Louis XI qui avoit des vues sur cette même succession, redemandoit au roi René des sommes considérables, du

(1) *Hæc data pœna diù viventibus, ut renovatâ*
Semper clade domûs, multis in luctibus, inque
Perpetuo mærore et nigrâ veste senescant.

JUVEN. sat. 10.

Tuque, ô sanctissima conjux
Felix, morte tuâ, neque in hunc servata dolorem!
Contra ego vivendo vici mea fata superstes
Restarem ut genitor.

VIRG. Œneid. lib. 11.

chef de Marie d'Anjou sa mère, qu'il supposoit avoir dû partager également avec René son frère les biens de la maison d'Anjou; en conséquence, abusant contre René du goût qu'il lui connoissoit pour le repos, il vouloit l'amener à une cession entière de tous ses biens, moyennant une pension viagère. Sur son refus, il s'étoit emparé de l'Anjou et du Barrois. Le gouverneur du Barrois fit, au nom de son maître, une protestation, ne pouvant rien faire de plus. Louis eut la dureté d'ordonner que, s'il ne se retiroit promptement, il fût cousu dans un sac et jeté dans la rivière. Il sembla vouloir poursuivre criminellement son oncle au parlement pour de prétendues intelligences avec les ennemis de l'Etat, c'est-à-dire avec le duc de Bourgogne, ennemi du moins de Louis XI. Le principal objet de toutes ces poursuites tant civiles que criminelles, étoit en effet de détacher René

du parti de Charles. René s'empressa de conjurer l'orage en faisant des soumissions au roi son neveu, qu'il vint trouver à Lyon; mais tandis qu'il s'humilioit devant ce prince injuste qui auroit dû le respecter, Jean de Cossa, sénéchal de Provence, ministre et confident de René, releva son maître avec lui par le libre aveu mêlé de remontrances hardies qu'il osa faire à Louis XI : « Sire, » lui dit-il, on vous a dit que le roi » mon maître avoit flatté le duc de » Bourgogne de l'espérance de sa succession; cela est vrai, et ce conseil, » c'est moi qui l'ai donné; mais croyez- » en l'auteur du conseil, ce n'étoit » qu'une feinte de sa part et de la part » du roi qui a bien voulu le suivre; » nous ne voulions que vous inquiéter, » sire, et que vous ramener aux senti- » mens et aux procédés que vous deviez » à un roi, à un oncle qui n'a cessé de » signaler son zèle et son attachement

» pour vous. » Louis XI ne s'offensa point de cette leçon, et parut estimer cette franchise.

René renonça par serment à toute alliance avec le duc de Bourgogne et Louis XI, lui rendit le Barrois et l'Anjou; il fut seulement convenu qu'à la mort de René, l'Anjou seroit réuni à la couronne, faute d'hoirs mâles, conformément à la loi des apanages. Cet accord est de l'an 1476.

Le roi René mourut à Aix le 10 juillet 1480. Une bonté inaltérable fit le fond de son caractère, mais les embarras de la royauté étoient trop gênans pour lui; content de sa Provence, il y vécut en gentilhomme plutôt qu'en roi; il n'eut d'un souverain que le desir toujours actif de rendre ses sujets heureux; ce fut sa seule ambition, et elle fut satisfaite. On raconte que, quand le vent de nord souffloit quelques jours de suite, il se hâtoit de diminuer les im-

pôts, croyant déjà que le peuple ne pourroit en soutenir le poids. Sa valeur brillante ne redoutoit aucun des dangers de la guerre, mais il manqua de constance pour en soutenir les fatigues, et ses malheurs le détachèrent de la gloire. Le repos dès qu'il l'eut goûté, lui parut le bien suprême (1). Il en poussa l'amour jusqu'à la manie de la bergerie, il avoit fait à ce badinage Jeanne de Laval sa seconde femme, ils gardoient ensemble leurs moutons dans les champs de la Provence. La poésie fit ses délices et la peinture son occupation ; on a de lui des poésies pastorales et d'autres ouvrages, entr'autres un Traité des Tournois. Aix, Avignon, Marseille, Lyon, conservent quelques-uns de ses tableaux. On a aussi des heu-

---

(1) Le repos, le repos, trésor si précieux,
Qu'on en faisoit jadis le partage des dieux!

LA FONTAINE.

res qu'il orna de miniatures. Il cultivoit les fleurs et les fruits; c'est lui, dit-on, qui a fait connoître en France les œillets de Provence, les roses de Provins et les raisins muscats. On aime, on recherche encore en Provence tout ce qui rappelle le souvenir de ce bon roi René, dont le nom n'est jamais séparé de cette épithète de *Bon*. Il y a eu des rois plus respectés, il n'y en a jamais eu de plus aimés ni de plus aimables. La bonté même de notre Louis XII et de notre Henri IV, fut plus réfléchie, moins naïve et moins populaire.

A la nouvelle de sa mort, les boutiques furent fermées, les temples retentirent de prières ferventes et de cris lamentables; les artisans, les gens du peuple couroient en foule au palais pour voir encore ce prince, pour lui dire un dernier adieu, et tendrement familiers avec lui après sa mort comme pendant sa vie, ils pressoient de leurs mains ses

mains glacées, ils les couvroient de baisers et les arrosoient de larmes; tous pleuroient un ami, tous avoient perdu un père. Il fallut enlever furtivement son corps de la Provence pour le transporter à Angers, où il n'étoit pas moins chéri, et où il avoit voulu être déposé, dans le tombeau de ses pères. Un des plus heureux effets de la bonté dans les rois, est de rendre leur peuple bon comme eux, en réunissant tous les cœurs dans un sentiment juste, tendre et vertueux, l'amour pour les rois. Mais il faut pour cela que le peuple ne soit point trompé par des fourbes séditieux; car la calomnie l'égare aisément et l'empêche de voir ce qu'il a sous les yeux.

Les institutions prennent aisément la place de la nature. Il arrive souvent que les grands sont plus attachés à leur nom qu'à la personne de leurs descendans et que les enfans de leurs filles, quoique plus sûrement nés de leur sang,

ne sont que des étrangers poureux (1). La postérité masculine de René étoit éteinte; mais il avoit de son premier mariage deux filles, et par elles deux petits-fils, auxquels il n'avoit pas paru prendre un assez grand intérêt. L'aînée de ces filles étoit Yoland d'Anjou, alors veuve de Ferry de Lorraine, fils d'Antoine, comte de Vaudémont; elle en avoit eu un fils qui fut le duc de Lorraine, René II. A la mort de Nicolas d'Anjou, duc de Lorraine, dernier des petits-fils du roi René, en ligne masculine, la Lorraine devoit naturellement revenir au roi René, qui s'en étoit dépouillé en faveur de ses enfans; mais ce prince n'étoit jamais empressé de régner, il laissa passer la Lorraine à

(1) C'est un sang étranger qui doit naître de toi......
Les fils de ton époux ne sont rien dans ma race....
Un fils, flattant leur nom d'une grandeur future,
Est aimé par l'orgueil plus que par la nature.

Gaston et Bayard.

Yoland sa fille, qui s'en démit aussitôt en faveur de René II son fils, ne se réservant que la régence.

Quant à la seconde fille du roi René, femme aussi active, aussi passionnée, que son père étoit tranquille et insouciant, c'étoit cette sublime Marguerite d'Anjou, qui remplissoit alors l'univers de sa gloire et de ses malheurs. Victorieuse et vaincue dans tant de batailles, elle étoit alors prisonnière à la tour de Londres, le roi Henri VI son mari venoit de périr en prison; le jeune prince de Galles leur fils, pris au combat de Tewkesburi, venoit d'être massacré de sang-froid sur le champ de bataille par le duc de Glocestre, Richard, qui fut depuis le roi ou tyran Richard III. Il semble que tant de grandeur et d'infortune auroit dû occuper davantage le bon mais peu sensible René; sa descendance masculine réunissoit alors toute son attention et toute sa ten-

dresse, ou plutôt son goût pour les arts lui tenoit lieu de tout. On raconte que le courier qui lui apporta la nouvelle de la défaite du duc de Calabre son fils, et de la perte entière du royaume de Naples, le trouva peignant une perdrix, que le roi l'écouta sans quitter le pinceau et continua tranquillement son ouvrage.

Le prince de Galles étoit mort en 1471, deux ans avant Nicolas d'Anjou. A la mort de ce dernier il ne resta plus à René d'autre petit-fils que le jeune duc de Lorraine, René II; mais il étoit de la race de Vaudémont, qui avoit été son ennemi, et qui avoit causé ses premiers malheurs. Le traité même par lequel il avoit donné Yoland sa fille en mariage à Ferry, n'avoit pas été volontaire de sa part, il s'y étoit vu forcé pour recouvrer sa liberté; il ne voyoit donc dans René II que le petit-fils d'Antoine de Vaudémont, et le fils de Ferry:

un parti puissant étoit intéressé à l'entretenir dans cette indifférence pour René II, et dans cet éloignement pour la maison de Vaudémont. Il restoit un rejeton de la maison d'Anjou, c'étoit Charles, comte du Maine, fils d'un autre Charles, aussi comte du Maine, frère du roi René et favori du roi Charles VI. Ce second Charles, dernier comte du Maine, n'avoit point d'enfans, et Louis XI par ses intrigues espéroit se procurer sa succession; il avoit donc intérêt que le comte du Maine eût recueilli auparavant la succession du roi René. En effet, si dans les Etats dont ce roi restoit possesseur, ou dans ceux dont il étoit simplement titulaire, il y en avoit qui fussent des fiefs masculins, c'est-à-dire qui préférassent les mâles et qui donnassent l'exclusion aux filles, ces Etats devoient appartenir au comte du Maine, préférablement au duc de Lorraine; mais la Provence que le roi René

possédoit, et le royaume de Naples où il prétendoit, avoient été possédés par des femmes; cette difficulté n'arrêta pas Louis XI. La perspective de la succession de René devint une affaire d'Etat. D'un côté, le parti d'Anjou représenté par le comte du Maine, de l'autre, le parti de Lorraine représenté par René II, firent mouvoir tous leurs ressorts à la cour de Provence. Le parti d'Anjou appuyé par Louis XI, ouvrier consommé dans ces sortes d'intrigues, l'emporta. René, par son testament du 22 juillet 1474, institua le comte du Maine son héritier dans tous ses royaumes, terres et seigneuries, et ne laissa au duc de Lorraine que le duché de Bar; mais l'auteur anonyme de l'histoire de René II, rapporte qu'après la bataille de Nancy en 1477, où ce prince à vingt-trois ans s'annonça comme le héros de l'Europe par la défaite et la mort de ce terrible Charles, dernier duc de Bourgogne, le

roi René flatté de pouvoir renaître dans cet illustre petit-fils, lui fit offrir sa succession, s'il vouloit devenir entièrement son fils, en prenant son nom, et substituant aux armes de Lorraine celles de la maison d'Anjou; le duc de Lorraine n'accorda que la moitié de cette condition, il offrit seulement de porter mi-parti de Lorraine et d'Anjou, et en envoya le blazon au roi son aïeul. Quoi qu'il en soit de cet incident d'armoiries, le testament de 1474 subsista, et les droits sur le royaume de Naples et sur la Provence, passèrent en 1480, par la mort de René, au comte du Maine, qui, par son testament du 10 décembre 1481, confirmé par deux codicilles du 11, transporta ces mêmes droits à Louis XI et à ses successeurs rois de France, et mourut ce même 11 décembre 1481. Il est encore incertain si l'inaction où resta Louis XI sur l'exercice de ses droits, doit être attribuée à sa

sagesse ou à ses infirmités; il mourut sans avoir annoncé aucune entreprise sur l'Italie.

Ses droits passèrent à Charles VIII son fils, et ici s'élève un nouvel ordre de choses. Ces droits sur Naples, objet de tant de guerres, tantôt heureuses, tantôt malheureuses, pour les deux maisons d'Anjou, vont être exercés plus en grand par la couronne de France, et exciter des guerres plus terribles; ils seront combattus aussi par de plus grandes puissances. La branche aînée d'Aragon va s'accroître par la réunion de plusieurs monarchies. Ferdinand le Catholique sera véritablement roi d'Espagne, il va en porter et en soutenir le titre; et la rivalité sera désormais entre la France et l'Espagne, non plus entre des branches particulières des maisons de France et d'Aragon.

Mais avant de nous engager dans le

récit de ces grandes révolutions et de ces trop fameuses guerres d'Italie, sous Charles VIII et ses successeurs, achevons d'exposer ce qui se passoit du côté des Pyrénées, sous Louis XI; celui de nos rois dont la politique a eu le plus d'influence sur les affaires de l'Espagne.

Le roi d'Aragon Jean II, vieux politique, digne de traiter avec Louis XI, en lui cédant le Roussillon et la Cerdagne, avoit cherché à les retenir. Aussitôt qu'il eut soumis la Catalogne, il entra, en 1473, dans le Roussillon: dès qu'il parut, Perpignan chassa la garnison françoise, qui se retira dans la citadelle. Elne, Canet, les autres places suivirent l'exemple de la capitale, et il ne resta guères aux François que Collioure et la citadelle de Perpignan. Il est étonnant qu'un prince aussi prévoyant, aussi défiant que Louis XI, voyant la guerre allumée en Catalogne, n'ait pas prévu qu'elle s'étendroit jusqu'au

qu'au Roussillon, pour peu qu'elle tournât heureusement pour le roi d'Aragon. Louis XI étoit plus habile à user de surprise, qu'à prévenir celle dont on pouvoit user envers lui. Le roi d'Aragon eut soin de s'appuyer en France de l'alliance des ducs de Bourgogne et de Bretagne, éternels ennemis de Louis XI. Ce dernier envoya trop tard une armée formidable faire le siége de Perpignan; Jean II âgé de soixante-seize ans, s'enferma lui-même dans la place, et jura de s'ensevelir sous ses ruines; on y éprouva bientôt les horreurs de la famine : la chair de cheval s'y vendoit un prix excessif; mais les habitans souffroient sans se plaindre en voyant leur roi souffrir avec eux. La ville, soit bonheur ou adresse de la part des assiégés, soit faute de la part des assiégeans, reçut les approvisionnemens dont elle avoit besoin. Du Lau qui commandoit pour Louis XI, dans la citadelle, ayant voulu

intercepter un convoi qui arrivoit à la ville, fut battu et pris; le convoi entra: en même temps on apprit que le prince Ferdinand d'Aragon venoit au secours de son père avec toutes les forces du royaume; il fallut négocier, et les François s'estimèrent heureux d'obtenir une trève, qui fut bientôt convertie en un traité de paix également frauduleux et bizarre. Frauduleux, car d'un côté Louis XI, qui avoit bien résolu de garder le Roussillon et la Cerdagne, en promettoit la restitution; de l'autre, Jean II qui promettoit de rendre dans l'année les sommes fournies par Louis XI pour l'engagement, n'en avoit ni le pouvoir ni la volonté; bizarre, car les deux rois devoient nommer sur la présentation l'un de l'autre; l'un le gouverneur général des deux provinces, l'autre les gouverneurs particuliers des citadelles de Perpignan et de Collioure; et ces gouverneurs, présentés par l'un et choi-

sis par l'autre, ne devoient obéir ni à l'un ni à l'autre des deux rois, jusqu'à la restitution des deux provinces et au paiement des sommes promises. Rien ne fut ni payé ni restitué, mais Louis XI gagna toujours à ce traité, d'éloigner pour un temps, du Roussillon, Jean II dont la présence auroit pu entraîner la défection du reste de la province. On y gagna aussi de part et d'autre la facilité d'approvisionner les places dont on étoit en possession; pendant ce temps enfin Louis XI travailloit à détacher les ducs de Bourgogne et de Bretagne, de l'alliance du roi d'Aragon, et disposoit secrètement toutes choses pour une nouvelle irruption dans le Roussillon. Jean II qui l'en soupçonnoit, voulant s'en éclaircir, lui envoya une ambassade célèbre dans l'histoire des ambassades par les efforts qu'on fit de part et d'autre pour s'entre-tromper, et par les justes reproches qu'on se fit

mutuellement. Les ambassadeurs aragonois étoient le comte de Prades et le Castellan, ou Châtelain d'Emposte. Leurs instructions publiques n'étoient rien, elles rouloient sur une proposition déjà faite précédemment d'un mariage entre deux enfans : le dauphin et une petite-fille de Jean II, mariage dont aucun des deux rois ne se soucioit, et sur lequel on insistoit cependant beaucoup : mais ils avoient bien des instructions secrètes. La réception qu'on leur fit dans les villes où ils furent obligés de séjourner, ne leur promettoit pas un heureux succès. Arrivés à Montpellier, ils firent à l'évêque du Puy, lieutenant pour le roi dans le Languedoc, une proposition très-naturelle dans l'état de paix respective où étoient les deux royaumes ; ils demandèrent qu'il y eût une liberté entière de comm erc entre le Languedoc et les provinces limitrophes des Etats d'Aragon. L'évêque ré-

pondit : *qu'il n'avoit point d'ordre sur cet objet, et qu'il ne pouvoit prendre sur lui une affaire de cette importance.* Qu'on craigne de prendre sur soi ce qui pourroit troubler la paix entre deux Etats, cela se conçoit ; mais qu'on ne veuille pas prendre sur soi ce qui peut l'entretenir et ce qui doit en être l'effet naturel, c'étoit manifestement une défaite. En même temps les ambassadeurs apprirent que Du Lude s'avançoit vers le Rousillon avec quatre cents lances. Ils voulurent hâter leur marche pour faire révoquer cette disposition de guerre, ils trouvèrent partout des embarras, des contre-temps qu'on semoit exprès sur leurs pas pour les retarder. Ils ne purent arriver à Paris que vers la fin du carême (1474). Le roi résidoit peu à Paris, et se garda bien surtout de s'y trouver alors. On leur rendit des honneurs, on leur donna des fêtes qui étoient autant de moyens de les retar-

der, en leur faisant attendre moins impatiemment l'arrivée du roi qui n'arrivoit toujours point; on voulut qu'ils fissent une entrée magnifique, pour que les préparatifs en fussent plus longs. On gagna la semaine sainte et le temps paschal, temps consacré aux exercices de religion et qui suspend toutes les affaires, quand on veut les suspendre. Enfin le roi arriva, quand les prétextes pour ne pas arriver lui manquèrent. Il commença par donner aux ambassadeurs le spectacle d'une revue des milices bourgeoises de Paris, pour qu'ils prissent une haute idée de la puissance et des forces de la France. Cent mille hommes revêtus de casaques rouges avec des écharpes blanches, se rangèrent en bataille à leurs yeux; le roi en fit la revue à la tête de ses gardes, des seigneurs de sa cour et des gentilshommes de sa maison; il déploya pour lors autant de magnificence qu'il avoit af-

fecté de mesquinerie à l'entrevue avec le roi de Castille. Il donna ensuite aux ambassadeurs un grand souper au château de Vincennes, leur fit de riches présens, et leur annonça qu'une affaire pressée exigeoit sa présence en Picardie, que ce voyage seroit court, mais que cependant, afin qu'ils ne perdissent pas leur temps, il avoit nommé un conseil particulier pour prendre connoissance de leurs demandes, et traiter avec eux pendant son absence. On peut croire que ce conseil, à la tête duquel étoit le chancelier Doriole, bien instruit des intentions secrètes du roi, s'attacha principalement à traîner les affaires en longueur. D'un autre côté, les ambassadeurs prirent soin de mettre ce temps à profit, en négociant avec les ducs de Bourgogne et de Bretagne, pour les affermir dans l'alliance du roi d'Aragon, et concerter avec eux les moyens d'entretenir les troubles de la France. Ce

commerce ne put être assez secret pour échapper aux yeux du conseil; on prit des mesures pour l'interrompre, on en prit même pour interrompre leur correspondance avec leur propre cour, en arrêtant leurs couriers et interceptant leurs dépêches.

Les ambassadeurs alors protestèrent contre ces retardemens affectés, et contre toutes les manœuvres qu'on employoit dans cette affaire; ils parvinrent enfin à se faire écouter par le conseil sur l'objet de leurs instructions; ils se plaignirent de l'inexécution du traité de 1462, par lequel Louis XI avoit dû fournir des secours au roi d'Aragon, jusqu'à la réduction entière de la Catalogne, et au mépris duquel il avoit au contraire fomenté la révolte des Catalans, et fourni des secours contre le roi d'Aragon au duc de Lorraine, Jean d'Anjou (c'est le duc de Calabre). Le chancelier Doriole, ne pouvant nier ces faits,

fit beaucoup valoir l'important service que les François avoient rendu au roi d'Aragon, en délivrant la reine sa femme assiégée dans Girone ; pour toute reconnoissance, le roi d'Aragon, obligé par le traité de remettre le Roussillon entre les mains de Louis XI, avoit démenti cette cession en soulevant contre Louis XI les habitans de cette province, et en lui suscitant toute sorte d'embarras par l'entremise des ducs de Bourgogne et de Bretagne. Sur ces reproches bien fondés de part et d'autre, on ne put convenir de rien. Le roi ne revenoit toujours point ; les ambassadeurs s'ennuyèrent de l'attendre, renouvelèrent leurs protestations, et partirent. On les laissa descendre jusqu'au pont St.-Esprit; alors on les contraignit de remonter jusqu'à Lyon. Ils se plaignirent de cette violence, et montrèrent leurs passe-ports : on convint qu'ils étoient en bonne forme; mais on ne

pouvoit les laisser partir sans de nouveaux ordres de la cour. On alloit les solliciter; on promettoit la plus grande diligence; on prioit les ambassadeurs de ne pas s'impatienter : ils protestèrent de nouveau. Après un certain temps, qui ne fut pas aussi court qu'il auroit pu l'être; on vit arriver Gaucourt et un autre député, qui, après quelques froides excuses sur ce qui s'étoit passé, conseillèrent aux ambassadeurs de s'épargner toutes ces inutiles protestations, et leur permirent de partir. A Montpellier, nouveaux retardemens. « Qu'allez-vous faire, leur dit-on, et » où voulez-vous aller ? L'armée fran- » çoise est répandue dans le Roussillon : » on ignore encore la route qu'elle tient; » attendez qu'on en soit bien instruit, et » alors vous prendrez la route qui sera » jugée la moins dangereuse ». Les ambassadeurs protestèrent encore. Louis XI, que ces protestations importu-

noient, parce que c'étoient autant d'actes qu'on prenoit de sa mauvaise foi, écrivit une longue lettre (1), où il rendoit les ambassadeurs responsables de toutes les suites de la guerre. Il les avoit priés d'attendre son retour de Picardie; ils lui avoient indécemment refusé une si légère marque de complaisance; il les avoit invités à revenir discuter leurs demandes à l'amiable; ils n'avoient eu aucun égard à ses prières : cependant, plein de respect pour leur caractère sacré, et toujours attentif à leur sûreté dont il se croyoit garant dans tous les cas, il leur envoyoit un nouveau sauf-conduit (car il avoit si bien fait, que le premier étoit expiré); mais il ne souffriroit pas qu'ils s'exposassent sans motif aux périls évidens dont ils étoient menacés dans le reste de leur route. Les

(1) *Verbosa et grandis epistola venit A capréis.*

ambassadeurs protestèrent de nouveau contre la lettre et contre cette intention obligeante qui les retenoit prisonniers.

Cependant le roi d'Aragon ne pouvoit comprendre pourquoi, lorsque d'un côté l'armée françoise s'avançoit dans le Roussillon, de l'autre il ne recevoit aucunes nouvelles de ses ambassadeurs; il écrivit aux ducs de Bourgogne et de Bretagne, garants des trèves et de la paix, et ceux-ci dénoncèrent ses plaintes à Louis XI, qui se mit à négocier avec eux, pendant que son armée s'emparoit d'Elne, de Figuéras, et refaisoit le siége de Perpignan : ce nouveau siége dura huit mois, et la famine y fut portée à un excès inconnu au premier. Ce fut alors qu'on vit, non pas comme au siége de Jérusalem, et depuis à celui de Paris, une mère immoler son fils à sa faim enragée, mais une mère exercer un acte affreux de tendresse maternelle. De deux enfans qu'elle avoit, l'un

venoit d'expirer de faim à ses yeux, l'autre alloit le suivre; elle fit bouillir les membres du premier pour soutenir, pendant quelque temps, la vie du second. Ce fut, par ces fourberies et à travers ces horreurs, que Louis XI se remit en possession du Roussillon. Sous prétexte de punir la révolte des habitans, qui n'étoit que de la fidélité pour leurs anciens maîtres, il y exerça tant de cruautés, que Boffile de Juge, qu'il en avoit fait gouverneur, lui manda que s'il avoit résolu de faire de cette province un désert, il auroit pu se dispenser de lui en donner le gouvernement; et Louis, chose étonnante, eut égard à ses remontrances.

En Castille, le règne du foible Henri IV étoit sans cesse troublé par des révoltes et des séditions, sur lesquelles le roi de France, d'un côté, le roi d'Aragon, de l'autre, eurent beaucoup d'influence. Les rebelles ne vouloient plus

reconnoître Jeanne pour fille de Henri IV; ils obligent ce prince de désigner, pour son successeur, don Alphonse son frère du second lit. Ils se font ensuite remettre Alphonse entre les mains; alors ils déposent solemnellement Henri avec toute sorte d'outrages (c'étoit en 1465). Ils avoient élevé, sur un échafaud, un trône, et avoient placé sur ce trône une statue représentant Henri IV, et qu'ils avoient revêtue de tous les ornemens de la royauté, pour l'en dépouiller. On lut à ce simulacre sa sentence de dégradation. Alors l'archevêque de Tolède lui arrache la couronne, d'autres seigneurs lui enlèvent successivement le sceptre, l'épée, toutes les autres marques de la royauté. Ils renversèrent ensuite la statue du trône, à coups de pied, et en la chargeant d'imprécations; ils mettent à sa place don Aphonse, et le proclament roi. Cet appareil produisit un effet tout contraire à celui qu'on s'en

étoit promis. Henri pouvoit inspirer le mépris; mais il n'avoit pas de quoi inspirer la haine : on se souvint de sa bonté; de sa douceur; le peuple pleura, en voyant ce grand avilissement de son monarque, cette grande profanation de la royauté. Henri se revit bientôt à la tête de cent mille hommes; mais ce malheureux prince ne savoit profiter d'aucun de ses avantages; il pouvoit écraser les rebelles; il se laissa séduire par eux, et congédia son armée. Le marquis de Villéna, Pachéco, ministre de Henri, devenu chef des mécontens et l'auteur de tous les troubles depuis qu'il avoit perdu la confiance de son roi, proposa insolemment le mariage de son frère avec l'Infante Isabelle. Henri, qu'on faisoit toujours consentir à tout, y consentit sans peine. Isabelle, se jugeant sacrifiée sous tous les rapports, montra le plus grand éloignement pour cette alliance avec un sujet, et opposa une

résistance que les Pachéco s'obstinèrent à vaincre : le mariage fut résolu ; le désespoir de la princesse éclata ; le frère du marquis de Villéna mourut subitement au moment où il alloit conduire sa victime à l'autel : chacun crut sur cette mort ce qu'il voulut. La guerre civile recommença entre les royalistes et les mécontens, ceux-ci ayant toujours don Alphonse à leur tête. La bataille d'Almédo, en 1467, où la nuit seule sépara les combattans, laissa les deux partis s'attribuer la victoire ; mais le roi la perdit, et perdit l'honneur en ne s'y trouvant pas, et en se retirant au moment où il fut décidé que la bataille étoit inévitable ; l'archevêque de Tolède, Alphonse Carillo, qui, dans la cérémonie de la déposition, avoit ôté la couronne au simulacre royal, étoit à la tête des rebelles dans cette affaire, et portoit, par-dessus son armure, une étole écarlate, avec des croix blanches.

Quoique blessé, il resta le dernier sur le champ de bataille, et fit ce que Henri auroit dû faire. Ce prélat guerrier et factieux avoit un fils, Troila Carillo, auquel il croyoit devoir cet exemple; il en devoit certainement un tout contraire au clergé du royaume et aux sujets du roi.

En 1468, Alphonse de Castille, qui prêtoit son nom aux rebelles, mourut aussi presque subitement à l'âge de quinze ans. Les rebelles nomment reine à sa place Isabelle sa sœur; elle refuse ce titre qui ne pouvoit lui appartenir légitimement pendant la vie de Henri; mais elle demande celui de princesse des Asturies et d'héritière présomptive, au préjudice de Jeanne dont elle attaquoit la naissance. Cette idée fut saisie par les rebelles; ils firent signer à Henri (car que ne signoit-il pas!) un nouveau traité, par lequel il déclaroit Isabelle son héritière, répudioit sa femme,

déshéritoit sa fille, et les renvoyoit toutes deux en Portugal. Alors tous les princes de l'Europe recherchèrent à l'envi la main d'Isabelle. Le roi de Portugal, quoique frère de la reine de Castille, répudiée, demandoit Isabelle pour lui-même; le roi d'Aragon la demandoit avec plus d'instances que jamais pour l'Infant Ferdinand son fils; Louis XI pour le duc de Guienne son frère; Edouard IV, roi d'Angleterre, pour le duc de Clarence son frère. Toute la Castille se partagea entre Isabelle et Jeanne; le parti d'Isabelle se déclara pour l'Infant d'Aragon, Ferdinand. On fit venir ce prince en Castille, à la faveur d'un déguisement; il vit Isabelle, il l'épousa (en 1469) : le mariage fut célébré à Valladolid en présence de l'archevêque de Tolède, sans qu'aucun de ceux qui auroient pu s'y opposer, enfin sans que le roi lui-même en fussent instruits. L'archevêque de Tolède prit sur lui d'as-

surer que le pape lui avoit envoyé les dispenses dont on croyoit avoir besoin pour ce mariage; la vérité est que ces dispenses, nécessaires ou non, ne furent apportées en Castille que trois ans après (en 1472) par le cardinal Rodrigue Borgia, qui fut depuis le pape Alexandre VI.

Henri IV indigné et comme frère et comme roi, du mépris qu'on lui avoit témoigné dans cette affaire, saisit avec joie une belle occasion de vengeance que lui fournit Louis XI, en lui demandant pour son frère, au lieu d'Isabelle qu'il n'avoit pu obtenir, la princesse Jeanne, fille de Henri IV pourvu que le roi la fît reconnoître pour sa fille et son héritière. Henri, qui ne l'avoit déshéritée que par foiblesse, s'empressa de la réhabiliter dans une assemblée des seigneurs de son parti qu'il tint en 1470. On peut être étonné que Louis XI voulût par ce mariage hasardeux, s'embar-

rasser dans ces guerres civiles de Castille, concernant la naissance de Jeanne; mais, dans sa politique ombrageuse, il y trouvoit deux grands avantages : 1°. Ce n'étoit pas lui, c'étoit son frère qui alloit se trouver impliqué dans ces procès et ces brouilleries de la Castille; or il vouloit occuper son frère au dehors pour que le dedans fût tranquille; il l'envoyoit disputer une couronne en Espagne pour se dispenser de lui donner un meilleur apanage en France. 2°. Si le parti de Jeanne prévaloit, il enlevoit à Ferdinand le Catholique, l'accroissement de puissance que celui-ci avoit voulu tirer de son mariage avec Isabelle, mariage que, par cette même raison, Louis XI avoit traversé autant qu'il l'avoit pu. Jeanne, qui n'avoit alors que neuf ans, fut fiancée au nom du duc de Guienne par le cardinal d'Albi Joffrédy et par le comte de Boulogne, ambassadeurs de France,

après que le roi et la reine de Castille eurent juré solemnellement que Jeanne étoit leur fille; mais cette nécessité même d'employer les sermens pour établir ce fait, en augmentoit l'incertitude. L'Etat équivoque de cette princesse la rendoit le rebut de l'Europe. Le duc de Guienne se dégoûta de cette alliance et rechercha celle de Marie de Bourgogne, fille unique de Charles le Téméraire; Isabelle publie un manifeste, la guerre s'allume entre son parti et celui de Jeanne. Cependant en 1473 on ménagea une entrevue de Henri et d'Isabelle sa sœur à Ségovie. Isabelle parut y reprendre sur Henri son ascendant ordinaire, il consentit à se montrer en public avec elle, on le vit tenir par la bride une haquenée sur laquelle cette princesse traversoit les rues de Ségovie. L'année suivante, Ferdinand son mari, sans doute attiré par elle, se rend aussi à Ségovie auprès de Henri

qu'elle avoit disposé à une réconciliation. Henri parut aussi en public avec son beau-frère, ils allèrent ensemble à la messe, ils soupèrent ensemble avec Isabelle. En sortant de table, le roi se sentit attaqué d'un mal de côté joint à des douleurs d'entrailles qui le mirent dans un état de langueur, dont il mourut le 12 décembre de cette même année 1474. Vers le même temps le ministre Pacheco, toujours ennemi d'Isabelle, et alors partisan de Jeanne, mourut d'un abcès dans la gorge, au moment où il renouoit une négociation pour le mariage de Jeanne avec le roi de Portugal Alphonse V, oncle maternel de cette princesse. On remarqua que tous ceux qui pouvoient faire obstacle à la satisfaction ou à la fortune d'Isabelle, mouroient toujours à propos pour elle.

La mort de Henri IV la mettoit sur le trône de Castille; cependant Henri IV par son testament reconnoissoit de nou-

veau Jeanne pour sa fille et son héritière ; de quatre exécuteurs testamentaires qu'il avoit nommés, deux seulement répondirent à sa confiance par leur fidélité envers Jeanne ; les deux autres coururent rendre hommage à Isabelle et la reconnoître pour reine. L'un d'eux, et le premier nommé dans le testament pour exécuteur, étoit don Pèdre Gonsalès de Mendoza, évêque de Siguença, dit le cardinal d'Espagne. L'Infant d'Aragon, Ferdinand, devenu roi de Castille, du chef d'Isabelle sa femme, fit son entrée à Ségovie le 2 janvier 1475 ; mais il s'éleva des contestations sur la forme du gouvernement et sur la part que Ferdinand y auroit. Le Cardinal d'Espagne Mendoza et l'archevêque de Tolède, nommés pour arbitres de ce différend, décidèrent, conformément aux articles du contrat de mariage, que Ferdinand n'entreprendroit point sur les droits d'Isa-

belle, et ne feroit rien sans sa participation; qu'ils seroient nommés ensemble dans les actes publics, et que ces actes seroient scellés d'un même sceau à leurs armes. Ferdinand, peu satisfait de cet arrangement qui fixoit des bornes à son ambition, vouloit se retirer en Aragon; la prudente Isabelle le retint en Castille, à force d'égards et de caresses; elle le nommoit en public *son seigneur et son maître*, mais elle attiroit à elle la réalité du pouvoir; elle paroissoit obéir, mais c'étoit pour commander plus sûrement; elle sut ne faire qu'une autorité de la sienne et de celle de son mari. *Ferdinand et Isabelle* ne furent en effet qu'un souverain, malgré quelques divisions secrètes dont Isabelle savoit dérober la connoissance à la curiosité même des courtisans.

L'archevêque de Tolède, Carillo, croyoit avoir acquis des droits à la reconnoissance d'Isabelle, parce qu'il avoit

avoit fait beaucoup de mal à Henri IV, qui, pour s'en venger avoit même voulu lui faire faire son procès; il vit avec un dépit jaloux la confiance des nouveaux rois se tourner toute entière du côté de Mendoze, et le crédit de ce cardinal éclipser le sien; il quitta la cour en annonçant des projets de vengeance (1), et se mit à la tête des partisans de Jeanne.

Cette princesse n'étoit point abandonnée, des rois s'armoient pour elle, l'archevêque de Tolède et ses adhérens déterminèrent le roi de Portugal à en-

---

(1) Il dit *qu'il sauroit bien forcer Isabelle à reprendre une quenouille qu'il lui avoit fait quitter.* Mais elle ne l'avoit pas quittée pour la reprendre; elle régna trente ans avec gloire, et put dire comme Sémiramis :

La Castille trente ans de ma gloire occupée
Révéra dans ma main le sceptre avec l'épée:
Dans cette même main qu'un usage jaloux
Destinoit au fuseau sous les lois d'un époux,
J'ai su, de mes sujets surpassant l'espérance,
De cet empire heureux porter le poids immense.

trer en Castille avec une armée, pour défendre sa nièce et en faire sa femme; Louis XI qui voyoit avec inquiétude et avec jalousie le mariage de Ferdinand et d'Isabelle, auquel il s'étoit inutilement opposé, préparer la réunion des royaumes de l'Espagne dans leur main, fit alliance contr'eux avec le roi de Portugal, et lui fournit des secours. Alphonse, ce dernier roi, fut fiancé avec Jeanne à Placencia, dans la vieille Castille, elle y fut proclamée avec autant d'éclat qu'Isabelle l'avoit été à Ségovie; mais en 1476 Ferdinand remporta sur Alphonse, dans le voisinage de Toro, une victoire assez décisive pour qu'Alphonse fût obligé de se retirer avec Jeanne dans le Portugal. Les François, qui avoient promis de faire une puissante diversion dans la Biscaie, ne furent pas plus heureux, ils levèrent le siége de Fontarabie, à l'approche de Ferdinand, qui, après la retraite du roi

de Portugal, s'avançoit contr'eux avec ses troupes victorieuses. L'amiral françois, Coulon, qui avoit dû fermer l'entrée de Fontarabie, du côté de la mer, tandis qu'on l'investissoit du côté de la terre, mais dont une tempête avoit dispersé la flotte, ayant rassemblé avec peine ses vaisseaux, se rendit à l'embouchure du Tage, où le roi de Portugal l'attendoit pour prendre avec lui quelque nouvelle résolution; celle à laquelle Alphonse s'arrêta, eut quelque chose de romanesque. Persuadé que sa présence inattendue détermineroit Louis XI à lui fournir des secours plus considérables, il quitte ses Etats et vient lui-même en France. Louis XI le fit passer par tous les détours de sa politique insidieuse et mensongère. Il ne vouloit pas, disoit-il, s'engager dans une nouvelle guerre, avant d'avoir terminé par une paix solide celle qu'il soutenoit depuis si longtemps contre le duc de Bourgogne,

Le roi de Portugal, proche parent de ce duc, crut encore qu'il pourroit être le médiateur de cette paix entre les deux rivaux; il partit pour se rendre auprès du duc, comptant sur le secours de tous les deux lorsqu'il les auroit réconciliés; il n'obtint rien, et revint continuer ses sollicitations à la cour de Louis, mais Louis étoit pour les heureux; il avoit reconnu Ferdinand et Isabelle pour rois de Castille depuis leur victoire; il accueilli si froidement Alphonse, à son retour, que celui-ci craignit que pour cimenter cette nouvelle alliance, Louis ne le livrât à Ferdinand; il écrivit à don Juan son fils, pour lui dire adieu et lui ordonner de la part de Dieu et de la sienne de se faire couronner, et il disparut. Louis le fit chercher, et ce ne fut pas sans peine qu'il fut trouvé dans un village solitaire près de Honfleur. Louis le fit partir pour ses Etats, Alphonse arriva dans le moment

où l'on sortoit de la cérémonie du couronnement de don Juan; ce fils pieux et fidèle vint avec joie déposer à ses pieds les ornemens royaux; Alphonse vouloit qu'il les gardât : dans ce combat de générosité, ce fut le fils qui l'emporta, comme il le devoit. Alphonse reprit la couronne de Portugal, mais il abandonna celle de Castille, ainsi que le projet d'épouser la princesse Jeanne sa nièce, qui prit le parti de se faire religieuse, et qui par cette raison est connue sous le nom de Jeanne *la Nonain.*

Le vieux roi d'Aragon, Jean II, mourut à Barcelone, le 19 janvier 1479, dans sa quatre-vingt-deuxième année, grand âge pour un roi, et pour un roi si turbulent; on dit qu'à cet âge il avoit encore une maîtresse. Ferdinand, devenu roi, de son chef, par cette mort, éleva une légère contestation sur l'ordre à observer pour les titres entre sa femme et lui. Ferdinand, en qualité de

mari, prétendoit que les siens devoient précéder; mais Isabelle, paroissant toujours prête à céder, l'emportoit toujours et ne perdit jamais une seule prérogative de sa couronne : il fut décidé que la Castille, ayant toujours eu la préséance sur l'Aragon, les titres de Castille et de Léon seroient mis les premiers à la tête des actes.

Cette même année, 1479, le 6 novembre, Isabelle accoucha, dans Tolède, de l'Infante Jeanne, qui fut mère de ce Charles-Quint, sur la tête duquel devoient se réunir toutes les grandeurs des maisons d'Aragon, de Castille et d'Autriche.

LIVRE QUATRIÈME.

Droits des deux Maisons d'Anjou, acquis à la couronne de France, et exercés par elle.

CHAPITRE PREMIER.

Maison et couronne de France. Charles VIII ;

Maison d'Aragon, branche aînée et légitime. Ferdinand et Isabelle, rois d'Espagne et de Sicile ;

Branche bâtarde. Ferdinand I, Alphonse ; Ferdinand II, Frédéric, rois de Naples.

CETTE maison d'Autriche, dont Charles-Quint fut dans la suite le plus illustre ornement, entroit alors en rivalité avec la France ; ce furent les passions et la mauvaise politique de Louis XI qui ouvrirent à la France cette source nouvelle de rivalité avec les maisons de Bourgogne et d'Autriche. Louis XI et

Charles le Téméraire, dernier duc de la seconde maison de Bourgogne, avoient senti l'un pour l'autre, dès leur plus tendre jeunesse, une antipathie invincible, ils s'étoient fait la guerre toute leur vie; et lorsque le duc Charles eut été tué à la bataille de Nancy, gagnée par le duc de Lorraine, René II, dont il envahissoit les Etats, Louis XI, au lieu d'assurer à la France la riche succession de Bourgogne par le mariage du dauphin, Charles son fils, avec Marie de Bourgogne, fille unique de Charles le Téméraire, et seule héritière de sa maison, aima mieux arracher, à main armée, quelques lambeaux de cette succession, semer le trouble dans les Etats de Bourgogne, soulever les sujets de Marie contr'elle, faire mille outrages à cette malheureuse princesse, qui, loin de l'avoir jamais offensé, offroit sa main et ses États au dauphin son fils. Réduite enfin à chercher un appui contre

tant de violence, elle se jeta entre les bras de Maximilien d'Autriche, fils de l'empereur Frédéric III, et qui fut, dans la suite, empereur lui-même. Il s'arma pour défendre sa femme; il trouva des ressources dans les armes et dans la politique. Cette guerre, comme toutes les guerres, fut mêlée de succès et de disgraces; Maximilien eut la gloire, mais la gloire stérile de rester maître du champ de bataille à Guinegaste, le 24 août 1479, et de pouvoir se dire vainqueur du maréchal des Querdes (1), le plus grand général de son temps. Marie de Bourgogne mourut dans le cours de cette guerre, le 25 mars 1482, à vingt-cinq ans, laissant sous la tutelle de son mari, deux enfans, Philippe, dit *le Beau*, qui épousa dans la suite, Jeanne d'Aragon, et fut père des empereurs

(1) Philippe de Crève-Cœur, seigneur des Cordes ou des Querdes.

à la mort de Charles le Téméraire, considération très-importante, surtout pour la femme, dans les mariages ordinaires, mais qui se compte pour rien dans les mariages politiques. L'enfance du dauphin n'étoit pas un obstacle, le mariage pouvoit toujours être conclu, selon l'usage si commun alors, de marier les enfans, même au berceau. Quant à la disproportion d'âge, si quelqu'un devoit en être alarmé, c'étoit Marie, qui pouvoit craindre de se voir négligée un jour par un mari beaucoup plus jeune qu'elle: mais dès qu'elle consentoit d'en courir les risques, dès qu'elle sacrifioit ses intérêts personnels aux intérêts politiques, par le desir vertueux d'épargner des guerres à ses peuples, et de les rendre heureux et François, il ne restoit plus de difficultés que celles que la mauvaise foi de Louis XI et sa haine pour le sang de Bourgogne, ne cessoient de lui suggérer.

En Italie, il étoit arrivé dans le Milanez diverses révolutions qui en avoient fait un objet de prétentions légitimes, non pas encore pour la couronne de France, mais pour la branche de la maison de France la plus voisine du trône, la branche d'Orléans. Les Viscontis, famille puissante de Milan, chefs du parti gibelin au quatorzième siècle, avoient chassé les Guelphes de Milan, et s'étoient élevés à la souveraineté de ce pays, sous le titre de Vicaires de l'Empire. Le roi de France, Jean, ayant marié la princesse Isabelle sa fille, à Jean Galéas Visconti, qui, dans la suite, maria Valentine sa fille, née de ce mariage, à Louis, duc d'Orléans, frère unique de Charles VI, l'éclat et le crédit que ces deux alliances avec la maison de France donnèrent aux Viscontis, leur firent obtenir de l'empereur Venceslas, les titres de ducs de Milan et de ducs de Lombardie.

On avoit stipulé, dans le contrat de mariage de Valentine de Milan, qu'au défaut d'enfans mâles issus de Jean Galéas, père de Valentine, le duché de Milan appartiendroit à Valentine et à sa postérité. Jean Galéas eut deux fils qui se succédèrent l'un à l'autre, et moururent sans enfans. Philippe-Marie, le dernier de ces ducs du nom de Visconti, frère de la duchesse d'Orléans, institua héritier du duché de Milan, Alphonse V, dit *le Magnanime*, roi d'Aragon, et ravisseur heureux du royaume de Naples; mais la substitution faite dans le contrat de mariage de Valentine de Milan, par Jean Galéas, père de Valentine et de Philippe-Marie, privoit ce dernier du droit de disposer de ses Etats. De plus, Philippe-Marie pouvoit-il ainsi les transporter à un étranger, au préjudice de ses héritiers légitimes, issus de sa sœur?

La maison d'Aragon elle-même, pa-

roît n'avoir pas assez estimé ses droits pour les faire valoir : ceux de la maison d'Orléans étoient les seuls fondés à la fois sur la nature et sur les traités. Charles, duc d'Orléans, fils de Valentine, passa en Italie pour faire valoir ces droits qu'il tenoit de sa mère, mais il ne put obtenir que le comté d'Ast; les Milanois ne vouloient plus de maîtres, ils en eurent cependant, et de moins légitimes. François Sforce, fils bâtard, mais digne fils de cet illustre aventurier, Jacques Sforce (Attendulo ou Jacomuzzo), avoit épousé une bâtarde de ce dernier duc de Milan, Philippe-Marie Visconti. Ce titre, appuyé de son épée, le fit duc de Milan, et il mérita de l'être. Son gouvernement fut juste, doux et ferme, il fortifia et embellit son Etat; ce fut l'usurpateur le plus digne d'être un prince légitime. Louis XI, qui estimoit Sforce, qui le consultoit, qui se piquoit de l'aimer,

ne souffrit jamais que la maison d'Orléans troublât, dans la possession du Milanez, ni François Sforce, ni Galéas-Marie Sforce son fils, ni Jean-Galéas-Marie Sforce son petit-fils. De toutes les branches de la maison de France, c'étoit celle d'Orléans que Louis XI haïssoit le plus, parce que c'étoit celle qui lui appartenoit de plus près, et qui pouvoit le remplacer. Il fit mourir de douleur Charles, duc d'Orléans, par l'aigreur menaçante avec laquelle il accuelli, à l'assemblée de Tours, en 1465, quelques représentations de ce sage prince, sur les désordres du gouvernement. Il prit pour gendre Louis, fils de Charles, qui fut dans la suite le roi Louis XII, mais c'étoit, dit-on, pour le priver de postérité. Il le força d'épouser Jeanne de France sa fille, princesse vertueuse, mais difforme, mal faite, incapable d'avoir des enfans. C'étoit à ce duc d'Orléans (Louis) qu'ap-

partenoient les droits sur le Milanez.

Lorsque Louis XI eut *donné à tous l es diables* (ce fut son expression) les Génois qui revenoient à lui après tant d'infidélités, il se réserva cependant l'autorité qu'il prétendoit avoir sur Gênes, non d'après ce retour des Génois, mais d'après l'autorité souveraine que Charles VI et Charles VII y avoient exercée ; il se déchargea d'ailleurs du soin de gouverner ces peuples inconstans, sur son ami François Sforce, duc de Milan, auquel il donna en fief les villes de Gênes, de Savone, et leurs dépendances. Cette inféodation fut renouvelée en faveur de tous les Sforces, ducs de Milan successivement, et tous prêtèrent serment de fidélité, soit à Louis XI, soit à Charles VIII. Ainsi, à l'avénement de Charles VIII, les droits, sur le Milanez, appartenoient au duc d'Orléans, et les droits, sur l'état de Gênes, à la couronne de France.

Deux grandes expéditions partagent et remplissent le règne de Charles VIII. L'une est l'affaire de Bretagne, mêlée avec celles des Pays-Bas, l'autre les guerres d'Italie; l'une appartient à la rivalité de la France et de l'Autriche; l'autre à celle de la France et de l'Aragon.

1°. *Affaire de la Bretagne et des Pays-Bas.*

Nous avons dit que Louis XI, peu de temps avant sa mort, avoit fait la paix avec Maximilien d'Autriche; cette paix avoit été forcée de la part de Maximilien. Ce prince, en perdant Marie de Bourgogne, avoit perdu toute sa considération dans les Pays-Bas. Tous les cœurs s'étoient refroidis pour lui, Louis XI les trouvoit ouverts à toutes ses intrigues. Les Gantois s'emparèrent de Philippe et de Marguerite, enfans de Maximilien et de Marie de Bourgogne, ils en ôtèrent la tutelle à leur père, et s'en chargèrent eux-mêmes. La pau-

vreté de Maximilien, et l'avarice de l'empereur Frédéric III son père, les rendoient tous deux méprisables aux yeux de ces peuples opulens. Louis XI mit les Flamands dans ses intérêts; il leur fit desirer la paix, et ils forcèrent Maximilien d'y consentir. *Messeigneurs de Gand* (le roi les appeloit ainsi, et on va voir qu'il ne perdoit point ses flatteries) ne daignèrent pas même prendre conseil de l'archiduc, et de leur propre mouvement, ils traitèrent le roi beaucoup plus favorablement qu'il ne l'espéroit lui-même; ils arrêtèrent le mariage de Marguerite avec le dauphin (Charles), et au lieu de donner pour la dot le choix du comté d'Artois ou du comté de Bourgogne, comme le roi s'y attendoit: ils donnèrent l'un et l'autre à la fois; et la réunion que Louis XI avoit faite, les armes à la main, du duché de Bourgogne, n'éprouva de leur part aucune contestation.

Le traité fut conclu dans la ville d'Arras, avec la plus grande authenticité. On voulut que les princes du sang, les pairs, l'Université de Paris, les principales villes et communautés du royaume, surtout les prélats et les nobles des comtés d'Artois et de Bourgogne, le scellassent et en jurassent l'observation. Le dauphin jura sur l'évangile, sur l'hostie, sur la vraie croix, d'en exécuter tous les articles. Marguerite fut amenée à Hesdin, et remise entre les mains de la dame de Beaujeu, pour être élevée en France. Louis XI, par une de ses bizarreries ordinaires, avoit laissé l'administration des affaires à cette dame de Bourbon-Beaujeu, sa fille aînée; elle étoit tutrice, régente, et comme la reine-mère du jeune roi son frère. Le duc d'Orléans, premier prince du sang, héritier présomptif de la couronne, réclama ses droits. Une véritable reine-mère eût pu seule les

contester. Jamais une sœur du roi n'étoit entrée en concurrence pour la régence avec l'héritier présomptif : l'autorité resta cependant à la dame de Beaujeu, et comme elle eut toujours le roi en sa puissance, le droit apparent fut pour elle, et le duc d'Orléans, ayant d'ailleurs les événemens contre lui, ne parut qu'un rebelle. Cependant l'inclination du roi, et peut-être celle de sa sœur elle-même, étoient pour le duc d'Orléans : Brantôme du moins a prétendu que la dame de Beaujeu haïssoit et persécutoit le duc d'Orléans, parce qu'elle l'avoit trop aimée et qu'elle en avoit été méprisée. On a voulu attaquer cette anecdote par des raisonnemens qui n'en prouvent point du tout l'invraisemblance : les passions sont toujours très-vraisemblables. La plus forte raison qu'on auroit de la rejeter, est sa parfaite conformité avec l'histoire de la duchesse d'Angoulême et du con-

nétable de Bourbon, conformité qui a pu aisément les faire confondre. Le duc d'Orléans étoit beau, bien fait, d'une adresse et d'une grace admirables dans tous les exercices des chevaliers, d'une valeur héroïque, d'une bonté touchante, d'un commerce aimable; vertueux, quoiqu'ardent pour les plaisirs, il réunissoit l'éclat qui éblouit et la solidité qui attache. Dans un tournois, donné en 1484, au faubourg Saint Antoine, il parut sur un cheval de bataille que deux jeunes filles, galamment et richement parées, conduisirent avec des cordons de soie jusqu'à l'entrée des lices. Le duc alors se mêlant parmi les combattans, rompt jusqu'à sept lances, et remporte le premier prix; le roi, qui aimoit l'éclat, la valeur et la grace, et qui étoit dans l'âge où l'on admire, conçut dès ce moment (1) pour son cousin

(1) *Ex illo Corydon, Corydon est tempore nobis.*
VIRG. Eglog. 7.

une admiration pleine de tendresse : il ne pouvoit plus s'en séparer. La comparaison de sa gaîté, de sa complaisance, de son goût même pour les plaisirs, avec la sécheresse et la raison rigide de la dame de Beaujeu, n'étoit pas à l'avantage de cette dernière ; mais elle avoit sur ce jeune roi, et même sur le duc d'Orléans, l'ascendant d'une ame forte.

Le duc, dans ses mécontentemens, se retiroit à la cour de Bretagne, qui étoit alors le centre et l'objet d'une multitude d'intrigues politiques et amoureuses. La maison de Bretagne alloit s'éteindre comme celle de Bourgogne ; le dernier duc de Bretagne, de la maison de France et de la branche de Dreux, François II, alloit ne laisser que des filles. L'aînée, et qui fut bientôt la seule, est cette célebre Anne de Bretagne, successivement femme de deux de nos rois, et la plus absolue de nos reines : mais elle avoit à passer par bien des tempê-

tes avant d'arriver à ce port heureux. Les malheurs dans lesquels elle fut élevée, fortifièrent son ame naturellement grande. Le duc d'Orléans fut son consolateur, son défenseur, son chevalier; il lui inspira de bonne heure et conçut pour elle cette inclination constante, qui les rendit heureux diversement, selon la diversité de leurs caractères. Louis fut heureux par sa complaisance, par sa tendresse, par sa soumission, sans foiblesse, aux volontés d'une femme adorée; Anne fut heureuse par son empire absolu sur le cœur de son mari: mais dans le temps de sa retraite en Bretagne, il n'avoit à lui offrir que son bras et celui de quelques amis; il n'étoit qu'un prince disgracié, proscrit, dépouillé, qu'un aventurier illustre et intéressant. Tous les souverains de l'Europe aspiroient à la main d'Anne de Bretagne comme ils avoient aspiré à celle de Marie de Bourgogne. Parmi

cette foule de concurrens, on distinguoit surtout Maximilien d'Autriche, déjà veuf de Marie de Bourgogne; il étoit d'une maison destinée à s'enrichir et à s'agrandir par des mariages heureux (1). Il avoit déjà enlevé à la France cette riche succession de Bourgogne, il vouloit lui enlever encore celle de Bretagne, ou plutôt il ne s'attendoit pas à la concurrence de la France dans cette affaire. Charles VIII étoit censé marié. Le traité d'Arras lui donnoit pour femme Marguerite d'Autriche, fille de Maximilien même, et quoique l'archiduc n'approuvât pas ce mariage conclu par les Gantois, sans sa participation,

(1) *Bella gerant alii, tu fœlix Austria nube,*
Nam quæ Mars aliis, dat tibi regna Venus.

De myrte et d'olivier que l'hymen te couronne :
Triomphe, heureuse Autriche ! au sein d'un doux loisir :
Les sceptres à ta main vont eux-mêmes s'offrir;
Mars les vend aux guerriers, et Vénus te les donne.

et

et qui coûtoit deux provinces à son fils, il croyoit qu'il auroit lieu, précisément à cause de la cession de ces deux provinces et des sermens solemnels qui avoient confirmé le traité. Il regardoit Charles VIII comme son gendre ; dans toutes ses lettres il l'appeloit *son fils*, Charles l'appeloit *son beau-père :* il ne tomboit pas dans l'esprit que Charles pût penser à une autre alliance ; aussi n'en parloit-il pas ; il sembloit vouloir respecter le traité d'Arras, et c'étoit à un autre titre qu'il paroissoit se dispo-ser à réclamer la succession de Bretagne. La politique de Louis XI, toujours prévoyante, toujours attentive à se ménager des prétentions sur toute sorte d'Etats, n'avoit pas manqué de s'en procurer sur la Bretagne. Après les longues contestations des maisons de Montfort et de Blois-Penthièvre, relativement à ce duché, et les diverses transactions qui réglèrent les droits des deux

maisons rivales, la maison Montfort étoit restée en possession de la Bretagne. Jean V, duc de Bretagne, mort en 1443, et qui étoit de cette maison de Montfort, avoit trois frères, Gilles Ier., mort en 1412, de blessures reçues au siége de Bourges; Artur, comte de Richemont, qui fut connétable de France; et Richard, comte d'Etampes, qui fut père de François II. Ce même Jean V laissa trois fils, François Ier. qui lui succéda, Pierre II qui succéda en 1450 à François I.er, et Gilles II que François I.er, peu de temps avant sa mort, avoit cruellement immolé sur d'injustes soupçons. A la mort de Pierre II, arrivée le 22 septembre 1457, ce fut Artur de Richemont, connétable de France et oncle des trois derniers princes, qui eut le duché, il mourut le 26 décembre suivant, et ce fut François II, fils de son frère Richard, comte d'Etampes, qui lui succéda. Il épousa d'abord Margue-

rite sa cousine, fille de François I.er, dont il n'eut point d'enfans, et ensuite Marguerite de Foix, dont il eut Anne de Bretagne et Isabelle sa sœur. Or François Ier. avoit donné des lettres-patentes fort singulières, scellées de son sceau, dans lesquelles il déclaroit que, malgré les renonciations faites par les Penthièvres au duché de Bretagne, sa volonté (à lui, chef de la maison de Montfort) étoit que dans les cas où lui, ses deux frères (Pierre II et Gilles II qui vivoient alors) son oncle Artur (le connétable), et François son cousin viendroient à mourir sans enfans mâles, Jean et Guillaume de Penthièvre, Nicole leur nièce, mariée au seigneur de Brosse, ou leurs enfans, succédassent au duché, à l'exclusion des filles de la branche de Montfort. Il est certain que cette disposition, où un Montfort préfère les Penthièvres, c'est-à-dire une maison ennemie et rivale à sa propre famille, ne peut

pas s'entendre sans l'explication que nous en donnerons dans un moment, d'après les historiens de Bretagne. Le cas prévu par les lettres-patentes de François Ier. étoit arrivé. François II fut le dernier mâle de la maison de Montfort; Nicole de Penthièvre et Jean de Brosse son mari, restèrent seuls héritiers de la maison de Blois-Penthièvre. Louis XI acheta les droits de ces derniers, et les transmit à Charles VIII; or, ces droits consistoient uniquement dans les lettres-patentes de François I.er, qui appeloient Nicole de Penthièvre, à l'exclusion des filles de la branche de Montfort. Ces lettres-patentes, selon les historiens de Bretagne, n'étoient qu'un artifice concerté entre le duc François Ier. et le comte de Penthièvre, pour sauver l'honneur de ce dernier, qui craignoit qu'on ne lui reprochât à la cour de France d'avoir sacrifié trop légèrement ses droits dans l'accord qu'il

avoit fait avec le duc. Le comte de Penthièvre, en obtenant ces lettres, avoit donné au duc une contre-lettre dans laquelle il déclaroit, qu'après qu'il auroit fait voir ces lettres-patentes au roi, à ses parens et à ses amis, il les renverroit et n'en feroit jamais usage. Le duc François II ne cessa d'opposer ce fait aux prétentions de Louis XI et de Charles VIII; il offrit plusieurs fois de communiquer la contre-lettre du comte de Penthièvre, et ce fait enfin peut seul expliquer l'excessive bizarrerie de la disposition contenue dans les lettres-patentes. Madame de Beaujeu, héritière de la politique moitié violente, moitié insidieuse de Louis XI son père, paroissoit vouloir emporter de force la Bretagne, comme Louis XI avoit emporté la Bourgogne, mais peut-être ne faisoit-elle par-là que préparer de loin le mariage de Charles VIII avec l'héritière de Bretagne, et la rupture de l'engage-

ment pris avec la fille de Maximilien.

En même temps, elle ne cessoit d'inquiéter ce prince du côté des Pays-Bas, et de troubler, comme son père, cette contrée par ses intrigues. La succession de Bourgogne transportée à la maison d'Autriche, et le démembrement de cette succession fait par Louis XI, rendoient la France et l'Autriche ennemies irréconciliables. Les traités ne faisoient que suspendre les hostilités directes, et laissoient à la politique tous les moyens de nuire qui sont à son usage. Les Gantois qui avoient opprimé Marie de Bourgogne, qui avoient décapité à ses yeux deux ministres irréprochables, dont elle vint sur le lieu même de leur supplice demander la grace, sans pouvoir l'obtenir, qui avoient enfin voulu la marier malgré elle au criminel Adolphe, duc de Gueldres, diffamé dans l'histoire par sa conduite dénaturée envers son père; ces peuples toujours in-

dociles, toujours ennemis de leurs souverains, avoient encore moins d'égard pour Maximilien, père de leur souverain enfant; ils lui avoient ôté, comme nous l'avons dit, la tutelle de son fils, auquel ils avoient donné pour gouverneur Adolphe de Clevès Ravestein; ils vouloient obliger Maximilien à se retirer en Allemagne; la France les appuyoit sous main, mais toujours sans se déclarer publiquement et sans vouloir violer le traité d'Arras; il falloit un prétexte, la politique n'en manque jamais, la France étoit suzeraine de la Flandre, et obligée de rendre justice à ses vassaux; on ne disoit pas que le suzerain n'a pas le droit d'exciter ses arrière-vassaux à la révolte contre leur seigneur immédiat, ou d'appuyer cette révolte, et que sans ce respect des divers ordres de la féodalité les uns pour les autres, la hiérarchie féodale ne pouvoit subsister. Maximilien somma les

Flamands de le reconnoître pour tuteur de son fils et administrateur de ses Etats; en cas de refus, il leur déclaroit la guerre. Quel droit en effet des sujets pouvoient-ils avoir d'enlever à un père la tutelle de son fils ? Les Flamands répondirent par un appel au parlement comme cour des Pairs. Il y eut à Dendermonde, au confluent de la Dendre et de l'Escaut, une assemblée des députés de toutes les villes de Flandre, où Guillaume Rym, chef de la députation gantoise, tirant son épée, déclara qu'il en perceroit aux yeux de l'assemblée, quiconque seroit assez ennemi de la patrie pour élever la voix en faveur de Maximilien; telle est la liberté des républiques. Il fallut en venir à la guerre.

La première hostilité de la part de ce prince fut de s'emparer de Dendermonde par un stratagême d'un genre assez singulier. Trois chariots partis de Malines, chargés, le premier de reli-

gieuses, ayant à leur tête leur abbesse, qui tenoit sur ses genoux un petit chien qu'elle caroissoit ; le second, de moines noirs qui paroissoient les directeurs de ces religieuses ; le troisième, de marchands que leur commerce appeloit vers l'Escaut, se présentent à une porte de la ville, qui s'ouvre pour les recevoir. Tandis que les gardes font aux religieuses et à l'abbesse les plaisanteries accoutumées, les moines et les marchands mettent pied à terre, tirent des armes cachées sous leurs habits et sous leurs robes, et bientôt suivis des religieuses qui n'étoient elles-mêmes que de jeunes soldats déguisés, ils tuent ou dispersent ceux qui gardoient la porte, s'en rendent maîtres, de concert avec quelques bourgeois gagnés qui la leur avoient fait ouvrir, et la livrent à Maximilien qui les suivoit de près et qui fut reçu dans la ville ; il prit ensuite Oudenarde sur l'Escaut, Ninove et Gram-

O 5

mont sur la Dendre; et ce fût par-là qu'il finit la campagne de 1484.

L'intervalle des deux campagnes fût rempli par des intrigues. La dame de Beaujeu voulut opposer au duc de Bretagne et au duc d'Orléans en France, et à Maximilien dans les Pays-Bas, le jeune héros du siècle, le vainqueur de Charles le Téméraire, le duc de Lorraine René II. Ce prince réclamoit la succession du roi René son aïeul; elle prit le parti de le satisfaire sur quelques points de sa réclamation, de lui donner des espérances sur quelques autres, et de compenser par des bienfaits ceux qu'elle n'accordoit ni ne prommettoit. Elle lui rendit le Barrois, mit la Provence en compromis, et en attendant la décision des arbitres qui devoit être rendue dans l'espace de quatre ans, sur l'examen approfondi des titres respectifs, elle donnoit au duc de Lorraine, par forme d'indemnité, une pension de

trente-six mille livres, elle y joignit la faveur politique d'un mariage, qui devoit rendre le duc de Lorraine irréconciliable ennemi de Maximilien, elle lui fit épouser Philippe ou Philippine de Gueldre, fille de ce coupable Alphonse, dont Charles le Téméraire avoit confisqué les Etats pour le punir de ses crimes, et que par cette raison les Gantois avoient voulu faire épouser à Marie de Bourgogne. Le père d'Adolphe, indigné des outrages qu'il avoit reçus de ce fils dénaturé, l'avoit déshérité et avoit appelé Charles le Téméraire à sa succession; mais, et cette donation du père et cette acceptation de Charles étoient injustes, puisqu'elles punissoient avec le coupable Adolphe sa famille innocente. Adolphe laissa un fils et une fille. La fille étoit cette Philippe de Gueldre qui épousoit le duc de Lorraine. Le fils, trop soumis à sa fortune, servoit sous Maximilien, alors possesseur de ses

Etats, qu'il avoit recueillis comme partie de la succession de Bourgogne; mais si ce fils abandonnoit ses droits, ou s'il venoit à mourir, la nouvelle duchesse de Lorraine acquéroit des droits incontestables au duché de Gueldre, et au comté de Zutphen, qui en étoit comme une dépendance; si au contraire, par le secours du duc de Lorraine, le jeune duc de Gueldre rentroit dans son patrimoine, il seroit en état et ne pourroit se dispenser de donner à sa sœur une riche dot. En armant ainsi le duc de Lorraine contre l'archiduc, la dame de Beaujeu lui procuroit encore l'alliance de Guillaume de la Marck, nommé, pour la rudesse de son caractère, *le sanglier des Ardennes*, voisin de tous les deux, et implacable ennemi de Maximilien.

Vers ce même temps, le trop célèbre Landois, homme de néant, ministre insolent et coupable, qui gouvernoit absolument le duc de Bretagne, pro-

mettoit la main de la princesse Anne, tantôt à Maximilien, tantôt au duc d'Orléans ; car tout le monde prévoyoit que le mariage forcé de ce prince avec Jeanne de France ne seroit point un obstacle à d'autres engagemens. Landois cherchoit un appui contre la faction des seigneurs bretons qui s'étoient ligués pour le perdre, et qui finirent par le faire pendre, sans que le duc de Bretagne, qui lui auroit fait grace, fût instruit de son sort. Cette faction des seigneurs bretons étoit sous la protection de la cour de France, qui se permettoit encore ici de soulever ses arrière-vassaux contre leur souverain immédiat. Mais c'étoit un grand désavantage de la cause du duc d'Orléans, que son association d'intérêts avec un ministre aussi odieux que Landois. Louis avoit déjà fait en Bretagne un premier voyage qui avoit inquiété la cour de France ; on l'en avoit fait revenir pour le sacre du roi. Sa présence

étoit un autre sujet d'inquiétude pour madame de Beaujeu, par l'inclination que le roi avoit pour lui, et par ses droits à l'adminis ration d'un royaume dont il étoit l'hér tier présomptif. Le roi, à la vérité, avoit atteint la majorité légale, fixée par l'ordonnance de Charles V ; mais cette majorité légale laisse encore subsister longtemps une minorité réelle, et par conséquent l'autorité de la régence. Les Etats de Tours ayant laissé la question indécise entre la dame de Beaujeu et le duc d'Orléans, ce prince, se couvrant de l'intérêt public, et ne parlant d'abord que de l'inexécution des réglemens utiles faits par les Etats, s'adressa au parlement pour y réclamer ses droits, et il semble qu'il ne pouvoit rien faire de plus régulier, que de soumettre la décision de cette affaire à une compagnie souveraine de Magistrats chargés de conserver le dépôt des lois et des usages. A

qui, mieux qu'à la cour des pairs, convenoit-il de prononcer sur une question si importante de notre droit public? On connoît la réponse du premier président de la Vacquerie : *La cour de parlement a été instituée par le roi, pour administrer la justice, et n'ont point ceux de la cour l'administration de guerre, de finances, ne du fait et gouvernement du roi, ne des grands princes, etc.*

On a beaucoup vanté cette réponse, qui annonce en effet de la modération, de l'éloignement pour les cabales, et un désintéressement magnanime sur les droits et la juridiction du parlement; mais outre que cette compagnie n'auroit pas approuvé dans tous les temps la restriction que la Vacquerie mettoit à ses droits, l'oserai-je dire? il seroit possible que cette réponse si célèbre, loin de prouver l'impartialité de ce magistrat, ne prouvât au contraire qu'un attachement très-décidé de sa part aux

intérêts et au parti de madame de Beaujeu; qu'enfin, ce fût une sorte de déni de justice à l'égard du duc d'Orléans. En général, les questions qui concernent la minorité des rois et la régence ont de la difficulté, parce qu'on a négligé de les décider, ainsi que tant d'autres; mais cette difficulté n'a lieu que dans le cas de la concurrence entr'une reine-mère et le premier prince du sang, c'est-à-dire, celui à qui la couronne seroit dévolue par la mort du roi mineur. Les rois peuvent-ils disposer, par testament, de la régence, au préjudice de celui qui pourroit y avoir droit par la naissance? Si l'on consulte les faits, tout est arrivé: d'un côté, les parlemens ont cassé des testamens de nos rois et donné la régence pleine et entière soit à des reines, soit à des princes, que les rois s'étoient contentés de mettre à la tête d'un conseil de régence; d'un autre côté, les abus de la régence dative ont quel-

quefois été poussés jusqu'à la conférer à des étrangers. On ne manquoit pas de princes du sang du temps de Louis le Jeune; cependant, il laissa la tutelle de Philippe Auguste son fils au comte de Flandre, oncle de la femme du jeune prince, et cela, au préjudice de la reine-mère comme des princes du sang, et cette disposition fut exécutée du moins pendant un temps. Laissons donc là les exemples, car ils ne prouvent rien, à moins qu'ils ne soient uniformes, et tâchons de ramener cette matière à quelques principes certains.

Séparons d'abord la tutelle ou la garde du prince mineur, de la régence du royaume; car il faudroit peut-être qu'elles fussent toujours séparées, excepté dans la personne d'une reine-mère, où elles peuvent être réunies sans inconvénient. Quant à la tutelle, on ne peut pas contester aux rois le droit d'en disposer; c'est un père qui

pourvoit à la sûreté de ses enfans.

Quant à la régence, le même motif qui a fait établir que la personne de l'héritier seroit toujours certaine, doit faire desirer aussi que la personne du régent le soit ; ce motif, c'est d'éviter les troubles et de vivre en paix. Si l'héritier étoit incertain, on se battroit pour la couronne ; si le régent l'étoit, on se battroit pour la régence, et on s'est battu pour elle. La personne du régent est tout aussi indiquée que celle du roi, puisque c'est toujours l'héritier présomptif majeur.

C'est l'intérêt qui doit décider ces questions : c'est ici surtout que l'intérêt, selon le langage des lois, est la mesure de toute action. Pourquoi le roi doit-il pouvoir disposer de la tutelle et de la garde du prince ? parce que son intérêt est que son fils vive et qu'il règne après lui, que la couronne se perpétue dans sa descendance, et ne passe

point en collatérale. Pourquoi la tutelle et la régence doivent-elles être séparées? parce que l'intérêt du régent de l'héritier présomptif est d'hériter, et il doit desirer lui-même que la vie de celui dont il peut hériter ne soit pas entre ses mains, afin que les événemens ne lui soient pas imputés. Pourquoi la régence doit-elle appartenir à l'héritier présomptif? parce que c'est lui qui a le plus d'intérêt que l'Etat soit bien gouverné, puisqu'il est le premier à hériter de la couronne.

Mais considérons l'intérêt de la reine-mère, le seul qui puisse entrer en concurrence avec celui de l'héritier présomptif; cet intérêt est d'abord que son fils vive : ainsi, la tutelle ne peut être mieux déférée à personne qu'à elle. Quant à la régence, la reine a intérêt aussi que l'Etat soit bien gouverné, puisque c'est l'héritage de son fils; mais cet intérêt n'est pas pour elle aussi di-

rect, aussi personnel que pour l'héritier présomptif : il semble donc que sur l'article de la régence, il y ait quelques raisons de préférer l'héritier présomptif à la reine-mère.

Mais il se présente ici une assez grande difficulté. En séparant ainsi la tutelle et la régence, il faut que la partie des troupes, consacrée particulièrement à la garde et à la défense du prince, soit sous le commandement de la personne à qui la tutelle est confiée. Louis XIV le sentit bien, aussi en confiant au duc du Maine la garde de Louis XV, lui donna-t-il le commandement des troupes de la maison du roi. Mais il résulte de-là un partage de forces et d'autorité qui peut avoir de grands inconvéniens, et qui, dans des temps orageux, peut être le germe d'une guerre civile. Cette considération paroît redonner du poids à la cause de la reine-mère, qui réuniroit la régence et la tutelle sans aucun

inconvénient. La question au moins, comme l'on voit, n'est pas sans difficultés, et comme elle est aussi d'une extrême importance, elle est une de celles qu'un bon gouvernement doit le plus se hâter de décider d'une manière irrévocable.

Mais entre la sœur du prince et l'héritier présomptif il ne pouvoit y avoir de question, tout est en faveur de l'héritier présomptif, la régence et l'administration du royaume ne pouvoient appartenir qu'à lui ; tout au plus le roi avoit-il pu, non en vertu d'aucun principe, mais par des considérations personnelles, donner à la sœur la tutelle et la garde du prince, plus jeune qu'elle. La réclamation du duc d'Orléans étoit donc parfaitement juste, mais comme elle ne fut point accueillie, les historiens prononcent partout contre lui, traitent de complots et de conspirations toutes les tentatives qu'il fit pour sou-

tenir ses droits, donnent à ses partisans les noms odieux de conjurés et de traîtres, tant on s'accoutume aisément à regarder comme légitime ce qui a prévalu et comme coupable ce qui n'a pas réussi ! tant les hommes, selon l'expression d'un courtisan, *sont les très-humbles serviteurs des événemens.*

Madame de Beaujeu voulut faire enlever le duc d'Orléans par des soldats déguisés, au milieu de Paris dont il avoit le gouvernement; il fut averti à temps par deux de ses gentilshommes, qui le trouvèrent aux halles jouant à la paume, et qui le firent monter à l'instant sur une mule qu'ils lui avoient amenée, il s'enfuit précipitamment à Verneuil au Perche, qui appartenoit au duc d'Alençon, un de ses partisans. Elle l'y poursuivit et l'y fit poursuivre par le roi. Le prince se soumit au roi et resta dans son cœur ennemi de madame de Beaujeu, qui l'en punit en lui ôtant ses char-

ges et ses pensions; mais il détacha du parti de sa rivale le duc de Bourbon, connétable de France, frère aîné du sire de Bourbon-Beaujeu, et qu'elle avoit grand intérêt de ménager, puisque son mari devoit en hériter. Le duc d'Orléans reprit les armes à diverses fois et avec des succès divers, presque toujours forcé pourtant de céder à l'ascendant vainqueur de madame de Beaujeu; mais ce fut en Bretagne et pour la défense de la princesse Anne qu'il éprouva dans la suite les plus grands revers, il combattit et souffrit beaucoup pour elle.

D'un autre côté, Maximilien que le duc de Bretagne appeloit à son secours en lui promettant sa fille, se hâtoit de réduire les Flamands pour pouvoir se livrer tout entier à cette affaire de Bretagne, et mériter le prix qu'on lui proposoit. Les Flamands effrayés des progrès que ce prince avoit faits dans la campagne de 1484, imploroient l'assis-

tance de la France qui, à la faveur de quelques sophismes féodeaux, prétendit ne point violer le traité d'Arras, en leur envoyant une armée auxiliaire commandée par le maréchal des Querdes, sous prétexte que le roi étoit suzerain de la Flandre et juge naturel des contestations qui s'élevoient entre son vassal et ses arrière-vassaux, sous prétextes encore que des Querdes avoit ordre d'éviter dans ses opérations la rencontre de Maximilien, et de se borner à défendre les Flamands rebelles, sans attaquer les Flamands soumis. Cet abus des vieilles maximes féodales fut poussé si loin, que Charles VIII dans son manifeste, reprocha sérieusement à Maximilien d'avoir envahi à main armée les villes du jeune Philippe, pair de France et vassal de la couronne, parce qu'il avoit repris les villes que les rebelles avoient enlevées à son fils mineur. Le maréchal des Querdes, pour avoir une com-

communication toujours ouverte avec les milices de Gand, vouloit s'introduire dans Tournai, et y mettre une garnison françoise; Maximilien qui se souvenoit avec orgueil de l'avoir vaincu en 1479, à la bataille de Guinegaste, s'avança pour le combattre. Des Querdes, soit pour obéir à ses instructions, soit qu'il se sentît trop foible pour l'attendre, sortit de ses lignes en dérobant quelques marches, se retira dans la ville de Gand. Mais tout est suspect à ceux qui sont sortis de leur devoir, ils craignent tout parce qu'ils ont donné le droit de tout oser contr'eux. Bientôt les Gantois craignirent plus leurs protecteurs que leurs ennemis; ils trouvèrent que des Querdes se rendoit trop assidu auprès du jeune Philippe, qu'il caressoit et flattoit trop un enfant. Il proposa de faire passer en revue devant lui les troupes françoises, on crut que c'étoit un stratagême pour enlever le

prince et le conduire en France, où on le marieroit suivant les intérêts de cette puissance; or ils prétendoient le marier à leur gré, comme ils avoient voulu marier sa mère; ils accordèrent de fort mauvaise grace la demande de des Querdes, et montrèrent les défiances les plus injurieuses; elles furent poussées si loin qu'enfin les magistrats vinrent prier des Querdes de reprendre son premier projet du siége de Tournai, c'est-à-dire de sortir de leur ville; il fallut obéir. Des Querdes, pour leur donner l'exemple de la confiance qui doit régner entre des alliés, leur laissa une partie de son artillerie, dont il pouvoit se passer pour lors, et lorsqu'il en eut besoin dans la suite et qu'il la leur redemanda, ils refusèrent de la lui rendre, donnant ainsi la preuve qu'il faut en effet se défier de ses alliés. Des Querdes, après quelques tentatives infructueuses pour surprendre Tournai, se retira dans l'Artois,

Maximilien ravagea sans obstacle la campagne jusqu'aux portes de Gand ; il n'avoit pas de quoi payer ses troupes allemandes, mais il leur avoit promis le pillage de cette ville opulente, et les outrages qu'il avoit reçus de ces rebelles sembloient l'autoriser à cette vengeance terrible. On parvint cependant à l'appaiser, il promit de pardonner, à condition qu'il seroit reconnu pour tuteur de son fils et administrateur du comté de Flandre; qu'il seroit reçu dans la ville avec une escorte qui fut réglée; que tous ses partisans seroient rétablis dans leurs biens, et qu'on lui payeroit sept cent mille florins pour les frais de la guerre. Les plus notés parmi les rebelles s'enfuirent à Alost, dans le dessein de livrer cette place aux François; ils furent réclamés et livrés eux-mêmes. Parmi eux étoit le séditieux Rym, condamné à perdre la tête, il essaya sur l'échafaut d'émouvoir le peuple, on le

laissa tant qu'il voulut étaler les services qu'il prétendoit avoir rendus à la patrie, vanter sous le nom de *liberté* ce despotisme atroce qu'il avoit exercé, lorsqu'il menaçoit de poignarder à l'instant quiconque ne seroit pas de son avis. Accoutumé aux acclamations populaires dans ses violentes harangues, il fut blessé du profond silence qui régnoit dans l'assemblée : *Ou je suis devenu sourd*, dit-il, *ou personne ne répond.* On ne répondit pas davantage ; alors lançant sur le peuple un regard de colère et de mépris par lequel il le déclaroit indigne de la liberté, il posa tranquillement sa tête sur le billot.

Maximilien fit son entrée dans la ville de Gand ; les Gàntois, inquiets sur leur sort, malgré le traité, en se rappelant tous leurs torts, sortirent pour le recevoir, prenant la précaution de faire marcher devant eux le jeune Philippe, leur comte, accompagné d'Adolphe de

Clèves Ravestein son gouverneur, et de quelques princes d'une branche bâtarde de la maison de Bourgogne; d'aussi loin que Maximilien aperçut son fils, dont il étoit séparé depuis plusieurs années, il court à lui et le serre dans ses bras, en versant des larmes de joie et de tendresse; le moment étoit favorable, les Gantois se jetant à genoux et demandant grace pour eux, au nom du jeune prince, elle est accordée, et tout alloit être oublié, si l'indiscipline des troupes n'étoit venue troubler de si heureux commencemens. Trois soldats allemands ayant voulu violer la servante d'un bourgeois chez lequel ils étoient logés, cette fille cria, on vint à son secours, les coupables furent arrêtés et mis en prison par l'ordre des magistrats de police. Leurs camarades prétendant n'être justiciables que de leurs officiers, et ayant une grande disposition à ne l'être de personne, enfon-

cent la prison et mettent les coupables en liberté. Le peuple s'assemble, le tocsin sonne, les citoyens marchent en bataille vers le palais de Maximilien; ce prince se fortifie à la hâte, rassemble ses troupes autour de lui, veut faire mettre le feu aux maisons voisines. Le prince de Chimay et le comte de Nassau, se jetant aux pieds de l'archiduc, obtiennent la révocation de ce dernier ordre, dont l'exécution alloit consumer tant de richesses; ils répondirent que la sédition seroit promptement dissipée; ce qui arriva. Mais Maximilien saisit cette occasion de soumettre entièrement les Gantois, et d'anéantir leurs priviléges; il leur ôta son fils, qu'il ne regarda plus comme étant en sûreté parmi eux; il fit entrer le reste de son armée dans la place; les chefs de la sédition furent arrêtés, on en pendit trente-trois, on en bannit une centaine; Maximilien régla tout en vainqueur et en

maître irrité. Il falloit encore à son courroux une victime plus importante; il sut, qu'à l'instigation de madame de Beaujeu, le duc de Lorraine, devenu son ennemi par son mariage avec la princesse de Gueldre, et le comte de la Marck, son ennemi de tous les temps, avoient eu à Mézières une conférence dont le résultat étoit un projet de porter la guerre dans le Brabant; il crut que le plus sûr moyen de faire avorter ce projet seroit d'avoir la Marck en sa puissance. La Marck étoit général des Liégeois; il avoit pour ami et pour compagnon d'armes Frédéric de Hornes, seigneur de Montigny, gouverneur du Hainaut, l'un des généraux de Maximilien, et dont le frère, Jean de Hornes, étoit évêque de Liége. Ce fut à Montigny que Maximilien donna l'odieuse commission de trahir et de lui livrer son ami. Montigny cacha dans un bois, à quelque distance de Liége, une troupe

de soldats déterminés; il vient à Liége voir l'évêque son frère; ils invitent à dîner le comte de la Marck, qui se fait une fête de revoir son ancien ami. Après le dîner, l'évêque propose une promenade à cheval dans la campagne : la partie est acceptée. Quand on fut près du bois où les soldats de Montigny étoient en embuscade, celui-ci propose à la Marck une course de chevaux et un défi; ils mettent pied à terre, et font monter leurs pages : c'étoit le signal convenu entre Montigny et ses soldats. Ceux-ci sortent du bois, entourent la Marck et ses deux perfides amis : *Que veulent ces gens-là?* dit la Marck. *Ils vous arrêtent au nom de l'archiduc Maximilien*, dit Montigny en montrant l'ordre de l'archiduc. *Où me conduisez-vous?* demanda froidement la Marck. — *A Maëstricht.* — *Dites à la mort.* Peut-être ne faisoit-il que le craindre; peut-être, s'il l'eût cru davantage, s'élançant par

un coup de désespoir sur ces deux traîtres, auroit-il vengé d'avance sa mort ; mais il n'avoit que trop prévu son sort : Maximilien lui fit trancher la tête. La Marck porta sur l'échafaud le même sang-froid et le même courage qu'il avoit toujours eus dans les combats.

En 1486, Maximilien fut élu roi des Romains. Vainqueur des Flamands, il se hâta de conclure avec le duc de Bretagne, à Bruges, un traité par lequel, se regardant déjà comme son gendre, et le duc le regardant comme tel, ils s'unissent inséparablement, et s'engagent à ne poser les armes qu'après avoir obligé le roi à éloigner ceux qui lui donnoient de mauvais conseils, c'est-à-dire, le sire de Beaujeu et sa femme. Maximilien fit jurer ce traité à son fils, encore enfant, auquel il fit prendre les titres de duc d'Autriche et *de Bourgogne*, quoiqu'il ne possédât plus rien dans cette dernière province, mais ce titre annon-

çoit pour le présent et pour l'avenir un grand objet de rivalité entre les maisons de France et d'Autriche. En même temps il publia des manifestes et adressa au roi et aux principales villes du royaume, des lettres où, se regardant comme beau-père de Charles, l'appelant son fils, et lui témoignant une tendresse paternelle, il l'excuse, sur la foiblesse de son âge, des torts qu'il lui reproche; mais il s'en prend à madame de Beaujeu et à son mari, et il les traite sans ménagement. Les habitans de Paris, dans leur réponse, reprochent à Maximilien ce ton de supériorité qu'il affectoit avec le roi; ils l'assurent que ce roi, *qui lui avoit fait l'honneur d'épouser sa fille* (il lui avoit donc fait cet honneur; c'étoit donc de leur aveu un engagement contracté), n'étoit pas, comme il lui avoit plu de le dire, un enfant, auquel il fût facile d'en imposer, et ils finissoient par de grands éloges du sire et de la dame

de Beaujeu; mais ce fut surtout au conseil du roi que les lettres de Maximilien excitèrent de grands orages lorsqu'elles y furent lues. On y demanda pourquoi ce prince qui ne possédoit rien en France, s'ingéroit de vouloir y faire la police. Le sire de Beaujeu insulté dans ces lettres, donna des démentis, fit des défis au roi des Romains *et à ceux qui l'avoient incité à ce faire.* Il désignoit par-là le duc d'Orléans qu'on soupçonnoit de porter Maximilien à cette guerre, pour procurer ce secours de plus à la princesse qu'il aimoit; on supposoit que c'étoit ce même duc qui avoit fourni à Maximilien tous les griefs dont ses lettres étoient remplies contre un gouvernement qu'il ne voyoit que de loin. Plusieurs princes de la maison de Bourbon, présens au conseil, se rangèrent autour du sire de Beaujeu, et déclarèrent qu'ils embrassoient sa défense et celle de sa femme contre Maximilien et

ses adhérens. Le duc d'Orléans ne se sentant pas le plus fort dans le conseil, se tut et dissimula.

On pourroit s'étonner que ce prince qui aspiroit à la main d'Anne de Bretagne, se liât d'intérêts avec le roi des Romains, dans lequel il ne devoit voir qu'un rival fort à craindre pour lui, mais le danger qui lui paroissoit le plus pressant, étoit celui dont la Bretagne étoit menacée de la part de la France; d'ailleurs le duc d'Orléans étoit persuadé que, s'il parvenoit à renverser madame de Beaujeu, s'il obtenoit l'administration du royaume, cet avantage, joint au titre d'héritier présomptif, le feroit aisément préférer même à Maximilien; enfin, dans le sentiment profond qui l'attachoit à la princesse de Bretagne, entroit une générosité romanesque et désintéressée, capable des plus grands sacrifices. Maximilien, de son côté, pouvoit ne rien craindre du duc d'Orléans

qu'il voyoit marié, et marié à une sœur du roi, que vraisemblablement il n'oseroit répudier tant que le roi vivroit. En attendant les événemens encore cachés dans l'avenir, le roi des Romains et le duc d'Orléans pouvoient être très-utiles l'un à l'autre, et tous deux très-utiles au duc et à la princesse de Bretagne. Telles étoient sans doute les vues mutuelles qui concouroient à leur union.

Le sire Bourbon-Beaujeu, qui avoit pour lui les princes de sa maison, n'avoit pas le premier de tous, son frère aîné, le connétable Jean de Bourbon. Ce prince, que la goutte retenoit longtemps et souvent au lit, et qui se sentant par-là moins nécessaire, craignoit d'être jugé inutile, trouvoit aisément qu'on lui manquoit, qu'on le négligeoit du moins; sa famille ne l'avoit peut-être pas assez recherché; le duc d'Orléans l'avoit gagné par des marques

d'estime et de confiance. Le gouvernement ayant cru enfin devoir le consulter sur des objets relatifs à la guerre, il répondit avec humeur : « Le meilleur » conseil que j'aie à donner au roi, » c'est de traiter avec plus d'égard *les » grands, bons et notables personnages du » royaume.* » Il restoit toujours à Moulins, et ne daignoit plus venir à la cour; on insista, on le pressa de venir prendre sa place au conseil, pour aider le roi de ses avis : il y vint, mais dans les mêmes dispositions de mécontentement et d'aigreur; il amenoit avec lui deux ministres ou conseillers d'Etat disgraciés, dont l'un étoit Philippe de Comines. Les princes de sa maison, le sire de Beaujeu à leur tête, vinrent au-devant de lui et le comblèrent d'égards; rien ne parut l'appaiser : il vint au conseil, mais pour invectiver contre l'administration de sa belle-sœur, à laquelle il imputoit tous les désordres du royaume.

Il finit par annoncer qu'il alloit faire sa charge, prendre le commandement général des armées, et qu'il feroit avec le roi des romains tous les traités qu'il jugeroit convenables : il partit en effet pour la Picardie, laissant la cour dans une grande inquiétude; on craignoit qu'il n'allât bouleverser tout le système du gouvernement; on commençoit à se repentir de l'avoir tiré de Moulins, on courut après lui, on ne put le rejoindre qu'à Compiègne; la cour l'y suivit, et dès le premier mot de négociation, fut agréablement surprise de le trouver fort docile; il n'avoit voulu que l'inquiéter et humilier des parens dont il étoit mécontent, sa vengeance étoit remplie; se voyant recherché par eux, il leur rendit sa confiance et son amitié, il chassa même de sa maison Philippe de Comines, qui s'opposoit à cette réconciliation.

Le duc d'Orléans, de son côté, fit

entrer dans une ligue contre la dame de Beaujeu, et pour la défense de la Bretagne, non seulement les princes de sa maison, tant légitimes que bâtards, mais les maisons de Foix et d'Albret (1) qui possédoient le royaume de Navarre, le prince d'Orange, beaucoup d'autres maisons puissantes, et jusqu'au duc de Lorraine qu'on avoit voulu lui opposer. Nous avons dit ce que madame de Beaujeu avoit fait pour ce petit-fils du roi René; elle avoit fait plus encore, elle lui avoit en quelque sorte sacrifié les droits du roi sur Naples, droits dont elle n'eut jamais l'exercice fort à cœur. Des grands de ce royaume ayant fait une ligue contre leur roi Ferdinand,

---

(1) Catherine de Foix, reine de Navarre, avoit épousé Jean d'Albret au mois de janvier 1484; ils perdirent leur royaume en 1512. Jean d'Albret mourut le 17 juin 1516, et Catherine de Foix le 12 février 1517.

bâtard d'Aragon, appelèrent à leur secours le duc de Lorraine, au défaut de Charles VIII. René obtint non seulement l'agrément du roi, mais des secours d'hommes et d'argent pour cette expédition, qui n'eut point lieu, la ligue napolitaine ayant été dissipée avant que René eût pu partir. Mais comme le royaume de Naples et le comté de Provence avoient paru si longtemps être une annexe l'un de l'autre; comme René avoit précisément le même droit à la Provence qu'au royaume de Naples, et même en quelque sorte un droit plus fort à ce premier Etat, puisque le roi René son grand-père, dépouillé du royaume de Naples, avoit toujours été en possession de la Provence, le duc de Lorraine interpréta l'espèce de cession que Charles VIII lui avoit faite du royaume de Naples, comme entraînant à plus forte raison celle de la Provence, et il se fit un parti puissant dans cette

province. Mais Charles VIII ne l'entendoit pas ainsi, et voyant que le duc de Lorraine n'avoit pas attendu le jugement des commissaires nommés pour prononcer, dans les quatre ans, sur les droits respectifs, il ne l'attendit pas non plus, et se hâta d'unir irrévocablement la Provence à la France; il priva en même temps le duc de Lorraine des graces qu'il lui avoit accordées; par-là il en fit un mécontent et le jeta dans le parti d'Orléans et de la Bretagne.

Maximilien commence la guerre, Montigny, gouverneur du Hainaut, qui lui avoit livré la Mark, surprend Mortagne, un autre de ses généraux, Salazard, escalade, par une nuit obscure, Thérouenne, et s'en rend maître; mais les maréchaux des Querdes et de Gié arrêtent ses progrès. Le défaut d'argent qui faisoit toujours avorter toutes les entreprises de Maximilien (*Massimiliano poco denari*), dissipa ses Allemands

et ses Suisses, des Querdes avoit même gagné ces derniers, qui promettoient de lui livrer Maximilien; ce prince, ou pressentant le danger ou en étant averti, sut y échapper en restant toujours enfermé au milieu de sa cavalerie comme dans une forteresse.

La campagne de 1487, fût encore moins heureuse pour lui. Montigny voulant surprendre Guise, reçut à la cuisse un coup de pique, qui le mit hors de combat. Lorsqu'on le transportoit au Quesnoy sur une espèce de brancart, au passage d'un gué, ses porteurs tombèrent et s'enfoncèrent avec lui dans la fange, sa plaie s'envenima par cette chute, la gangrène s'y mit, et il mourut au bout de quatre jours. Le maréchal des Querdes, par des opérations adroites, bien concertées, bien exécutées, surprend St.-Omer, reprend Thérouenne, bat les généraux de Maximilien qu'il avoit attirés dans une em-

buscade, fait prisonniers les comtes de Bossut et de Nassau, et ce jeune Charles d'Egmont, duc légitime de Gueldre, et qui servoit toujours dans les armées du roi des Romains, son ennemi naturel.

L'année 1488 fut encore plus fatale à Maximilien. Les Flamands le voyant malheureux et se sentant malheureux eux-mêmes, se révoltèrent de nouveau contre lui ; Ce prince, toujours forcé d'être en guerre et toujours dénué d'argent pour la faire, d'un côté accabloit malgré lui ses peuples d'impôts, de l'autre étoit souvent obligé de permettre le pillage à ses troupes allemandes, pour leur tenir lieu de la paie qu'il ne pouvoit leur donner, double fardeau qui pesoit sur les Flamands, double fléau qui les désoloit. Des Querdes, attentif à tout, à portée de tout voir et de tout suivre, fomentoit ces divisions, promettoit aux Flamands des destinées plus heureuses sous la pro-

tection de la France, leur montroit une servitude inévitable et une ruine certaine, s'ils restoient dans le parti de l'Autriche. Tandis que les Flamands pesoient ces divers intérêts, en s'irritant contre leurs maîtres et en se défiant de leurs alliés ; tandis qu'ils attendoient un chef sous lequel ils pussent se réunir, Maximilien tenoit renfermé dans le château de Vilvorde un homme propre à le devenir, c'étoit Adrien de Villain, seigneur de Rasseghem, un des rebelles qui avoient été bannis de Gand, lorsque Maximilien y avoit fait son entrée. Le gouverneur de ce château de Vilvorde, étant allé à la cour du roi des Romains, un étranger se présente en son absence à la porte de ce château, se dit un homme curieux et connoisseur en forteresses, et demande qu'il lui soit permis d'examiner celle-ci, dont il a beaucoup entendu parler dans ses voyages ; le con-

cierge refuse d'abord, puis se rend à l'appât de l'or, dont l'offre cependant auroit dû lui être suspecte. Cet homme, en faisant son examen, s'approche du prisonnier, sans le regarder ni paroître le connoître, et lui dit tout bas : *suivez-moi.* Ils se jettent sur la sentinelle qui gardoit la porte et l'etranglent sans qu'elle ait le temps de crier et d'appeler du secours. Ils sortent, trouvent des chevaux qui les attendoient et se sauvent à Tournay; ils y joignent d'autres bannis avec lesquels ils entrent déguisés dans les murs de Gand, ils soulèvent le peuple, effraient et dispersent les magistrats, et se mettent sous la protection de Charles VIII, toujours avec les réserves et les défiances accoutumées. Ils desiroient et redoutoient presque également les secours de la France dont ils ne pouvoient pas se passer ; il leur falloit une place de communication et d'entrepôt pour assurer la marche de

ces secours, Courtrai leur parut propre à ce dessein, mais ils auroient été bien fâchés de voir les François s'établir si près d'eux, ils résolurent de les prévenir; le libérateur de Rasseghem (c'étoit un de ses parens nommé Liékerke), remplit parfaitement les vues des Gantois, en s'emparant pour eux de cette place, au moyen de laquelle ils eurent une communication toujours ouverte avec les François, sans les rapprocher d'eux plus qu'ils ne vouloient. A cette nouvelle, Maximilien accourut de la Zélande et fut reçu dans Bruges. Bruges étoit la voisine et la rivale de Gand, mais alors l'esprit de sédition devenoit contagieux chez les Flamands, Il étoit à craindre que l'exemple de Gand, n'entraînât Bruges, à la faveur du commerce qui régnoit entre ces deux villes. Des murmures violens s'y faisoient déjà entendre, bientôt une défiance injurieuse au souverain attesta

qu'elle se sentoit coupable ; on crut ou l'on publia du moins que Maximilien qui n'annonçoit aucune vue hostile, dissimuloit, qu'il préparoit en secret sa vengeance et qu'elle éclateroit lorsqu'il auroit reçu des renforts qu'il attendoit d'Allemagne. Dans cette disposition des esprits un mal entendu tourna toutes les têtes et opéra une révolution funeste. Les troupes de la suite de Maximilien s'exerçoient à des évolutions militaires, le comte de Sorré, jeune officier, qui faisoit manœuvrer, cria dans un moment : *Abaissez les piques*. Le peuple assemblé en foule pour voir ces évolutions, crut qu'on ordonnoit de fondre sur lui, il fuit en désordre, renverse ce qui lui fait obstacle, court aux armes, marche sous les drapeaux des compagnies bourgeoises, se barricade avec des charriots et dresse cinquante pièces de canon pour la défense de cette espèce de camp. D'autres rebelles

belles vont piller les maisons des officiers de finance et demandent leurs têtes à Maximilien, qui rejette la proposition avec horreur, et qui leur demande à son tour si c'est à la sienne qu'ils en veulent. Leur réponse annonça encore quelque respect pour ce prince, mais ils persistèrent dans leur demande et le prince dans son refus. Alors il se répand un de ces bruits qui, semés au milieu d'une populace mutinée, y sont toujours accueillis en raison de leur invraisemblance. Le margrave d'Anvers, disoit-on, marchoit avec une armée formidable au secours de Maximilien, dans le dessein de réduire Bruges en cendres. Où auroit-il pris cette armée? quand Maximilien l'auroit-il mandé? sur quoi ce bruit étoit-il fondé? c'est ce qu'on se garda bien d'examiner. *Croire tout, et d'abord*, est la dévise du peuple. Ces forcénés alors ne respectant plus rien, courent au palais

pour massacrer Maximilien et sa garde; les magistrats eurent bien de la peine à obtenir que l'exécution de ce crime fût différée jusqu'à l'éclaircissement du fait, qui se trouva faux parce qu'il étoit impossible. Mais la fureur du peuple une fois allumée subsiste encore quand le motif n'a plus lieu: les factieux le savent bien, et c'est sur quoi ils fondent leurs espérances pour le succès de leurs calomnies; la vie de Maximilien resta menacée, et la liberté lui fut entièrement ravie. Le brave Salazar qui avoit escaladé Thérouenne, vint trouver Maximilien et lui promit de le tirer de son palais, devenu sa prison, s'il vouloit s'armer et le suivre. Le prince jugea l'entreprise trop périlleuse, mais il se détermina d'ailleurs par un motif plus noble, celui de ne pas laisser ses défenseurs et ses serviteurs exposés à la fureur des séditieux. Il paroît que Salazar auroit tenu parole, car à la tête

de douze hommes déterminés, il perça la foule des rebelles, et parvint à se mettre en liberté; le jeune comte de Sorre, cause innocente de tout ce tumulte, se sauva aussi, déguisé en femme.

Les Gantois reconnoissant à ces actes de sédition les Brugeois pour leurs alliéset leurs complices, leur écrivirent pour les féliciter et les remercier de leur zèle pour la cause commune; en même temps, pour prouver le leur, ils conseillèrent aux Brugeois de tirer Maximilien de son palais et de le mettre dans un endroit où il fût plus sous les yeux du peuple; le conseil leur parut bon, ils font venir Maximilien sur la place publique, et lui ayant lu la lettre, l'enfermèrent dans la boutique d'un apothicaire, située sur cette même place publique, et dont on grilla les portes et les fenêtres. Mais ces bons alliées ne songeoient qu'à se surprendre les uns

les autres; les Gantois enviant à leurs voisins leur illustre prisonnier, poussèrent encore le zèle jusqu'à s'approcher de Bruges en corps d'armée, et à demander d'être admis à partager les frais et les dangers de la garde de l'ennemi commun. L'offre de ce secours qu'on n'avoit pas demandé, dont on n'avoit pas même besoin, fut suspecte, et devoit l'être, elle fut rejetée avec de grands remercîmens, mais avec la déclaration très-positive qu'on avoit à Bruges des forces suffisantes et pour garder le prince et pour se défendre en cas d'attaque. Au reste les Brugeois offrirent d'ouvrir leurs portes aux députés Gantois, pourvu qu'ils ne fussent qu'au nombre de cent. La proposition, avec toutes les défiances qu'elle annonçoit, fut acceptée. Le chef de la députation gantoise fit une espèce d'entrée triomphante dans Bruges, se promenant dans les rues sur un cheval

superbe et superbement enharnaché, et jetant au peuple de l'argent et même de l'or, ce qui devoit encore être fort suspect. Les Gantois ne trouvèrent pas la prison de Maximilien assez sûre, ils le firent transférer dans une autre maison, qu'ils garnirent à leur gré de grilles et de verroux; ils enlevèrent aussi à ce malheureux prince la douceur d'être servi et consolé par les officiers de sa maison, par ses serviteurs fidèles: ceux-ci vinrent prendre congé de lui en fondant en larmes; cet adieu fut très-touchant; le roi, sur lequel ils pleuroient, essaya lui-même de les consoler et montra seul autant de fermeté que de sensibilité; il les embrassa tous, les serra tendrement contre son sein, les remercia noblement de leurs services, ne se plaignit que de l'impuissance où il étoit de les récompenser. Ce temps de sa captivité fut le plus beau temps de sa vie, il se montra plus

grand dans sa prison que sur le trône de l'Empire; il ne lui échappa ni prière, ni larmes, ni aucune marque de foiblesse; il ne consacra par son consentement aucun acte d'autorité des rebelles, il leur rappela en toute occasion ses droits et leurs devoirs. Ceux qui remplaçoient sa garde, et qui étoient chargés de le garder, non plus comme un roi qu'ils devoient défendre, mais comme un captif dont ils répondoient, frappés de cette majesté qu'il conservoit dans les fers, se jetèrent à ses pieds et le prièrent de ne pas leur imputer ce qu'il y avoit de rigoureux pour lui dans leur ministère: *Levez-vous*, leur dit-il avec la même dignité, *et puisqu'il le faut, obéissez à vos supérieurs.* Obligé de paroître en public pour ce changement de prison, il prit ses plus riches habits, s'avança d'un pas grave au milieu de la place, salua les magistrats sans affectation ni ressentiment, et leur

dit : « Je ne demande rien, mais je de-
» sire trois choses, autant pour votre
» intérêt que pour le mien : l'une, que
» si ma mort est résolue, on m'épargne
» du moins les tourmens ; l'autre, qu'on
» ne me livre ni aux François, ni aux
» Gantois ; la troisième, que, pour la
» décence qu'on a toujours intérêt de
» conserver au sein même de la ré-
» volte, et pour éviter tout soupçon
» de crime secret, on me laisse douze
» de mes domestiques pour le service
» de ma table et de ma chambre. »

Ces trois points furent accordés ; mais les Brugeois, et surtout les Gantois s'en dédommagèrent par les horribles cruautés qu'ils exercèrent sur les officiers de justice et de finance de Maximilien, et par l'incertitude dans laquelle ils s'obstinèrent à le laisser toujours sur son propre sort. Il y resta quatre mois, pendant lesquels il fut sans cesse occupé à retenir lui-même par les dé-

fenses les plus expresses et les instances les plus pressantes ceux de ses guerriers qui s'armoient pour lui, et dont le zèle auroit mis sa vie en danger. Les villes de Gand, de Bruges et d'Ypres, associées sous la protection de la France, et défendues par les armes du maréchal des Querdes, déclarèrent Maximilien, qu'elles n'appeloient que duc d'Autriche, déchu de toute autorité dans les Pays-Bas, et incapable d'y exercer aucune fonction de souverain; quiconque prendroit sa défense, étoit déclaré ennemi public et traître à la patrie. La principale noblesse étoit prisonnière en France, à Gand ou à Bruges, chacun craignoit pour les jours d'un père, d'un fils, d'un frère, et tout le monde resta dans l'inaction. Mais il se fit au dehors, en faveur du prince prisonnier, une réunion d'efforts qui fit trembler les rebelles à leur tour. D'un côté, le pape Innocent VIII

donna une bulle par laquelle il déclaroit les Flamands excommuniés, jusqu'à ce qu'ils eussent rendu la liberté à ce prince. Croiroit-on que cette bulle fut traitée en France d'écrit subreptice, qu'on en appela au futur concile, et que le roi écrivit au pape pour se plaindre de sa partialité en faveur de la maison d'Autriche ? Quoi ! un roi ne vouloit pas qu'on arrachât un roi à la tyrannie de ses sujets rebelles ! étoit-il donc si difficile de concevoir que sa cause étoit essentiellement la cause du trône ; que l'insolence des Flamands ne pouvoit rester impunie sans compromettre la vie et la liberté des souverains, et que l'intérêt général se compose de tous les intérêts particuliers ? Mais tel est l'aveuglement des hommes, que lorsqu'ils voyent un événement qui les menace, lorsque le feu est à la maison voisine, ils disent toujours : *C'est mon ennemi qui brûle, et l'incendie*

ne viendra pas jusqu'à moi : je serai toujours riche, puissant et heureux (1).

Le fils et le père de Maximilien agirent puissamment en sa faveur. Le jeune Philippe, sous la direction d'Alphonse de Clèves son gouverneur, convoqua les états-généraux des Pays-Bas, et forma une confédération des villes restées fidelles à son père et à lui; mais cette confédération ne balançoit pas encore la puissance de ces villes riches et commerçantes, Gand et Bruges, en qui résidoit la principale force des Pays-Bas, et qui étoient appuyées des secours de la France et de l'habileté du maréchal des Querdes. Enfin, l'empereur Frédéric III parvint à soulever tout le corps germanique, toute cette république de rois, en faveur du roi son fils. Au bruit

(1) *Uni nimirùm tibi rectè semper erunt res,*
O magnus posthàc inimicis risus!

HORAT. sat. 2, lib. 2.

du formidable armement qu'ils prépa- roient, la confédération fidelle des Pays-Bas parut acquérir une vigueur nouvelle; la Bulle d'Innocent VIII fut plus respectée; les Flamands alarmés s'empressèrent de conjurer l'orage, en tirant Maximilien de sa prison, aux conditions suivantes : Qu'il pardonneroit tout le passé; qu'il feroit sortir des Pays-Bas, dans l'espace de sept jours, toutes les troupes étrangères qu'il y avoit amenées ou appelées; qu'il feroit avec la France un nouveau traité de paix, aux meilleures conditions qu'on pourroit obtenir ; qu'il se contenteroit d'une somme modique (laquelle fut exprimée) pour tout dédommagement de ses pertes; qu'il donneroit, pour ôtages, Philippe de Clèves, gouverneur de la Flandre, parent du gouverneur du jeune archiduc, et l'un de ses meilleurs généraux, et deux autres grands seigneurs et capitaines renommés, qui jureroient

tous solemnellement avec lui l'exécution de ce traité. Le roi des Romains consentit à tout : il s'agissoit de la liberté, peut-être de la vie. On dressa, dans la place publique, un autel où l'on devoit dire la messe, et vis-à-vis, on éleva un trône superbement orné pour Maximilien. Le serment devoit être prêté sur l'hostie consacrée, et sur le livre des évangiles. Maximilien, arrivant dans la place, vit d'un côté cette pompe, de l'autre, cette boutique d'apothicaire, qui lui avoit servi de prison ; il fend la presse, et se réfugie dans cette boutique, comme dans un asyle contre la violence qu'on lui faisoit. Cette démarche déconcerta les Flamands : c'étoit une protestation contre le traité, et un refus de prêter le serment exigé. On négocia ; Maximilien, voyant bien que dans ce lieu et dans ce moment il ne seroit pas le plus fort, se rendit, s'assit sur le trône, prêta le serment, et le vit

prêter aux trois seigneurs qu'il laissoit en ôtages. Ce serment les engageoit à quitter son service pour celui des Flamands, si le prince manquoit à ses promesses. Philippe de Clèves, ayant eu la liberté d'entretenir Maximilien en particulier, avant de prendre congé de lui, le pria de lui révéler ses intentions secrètes, relativement à un traité si peu volontaire de sa part, afin qu'en cas d'inexécution, lui de Clèves pût pourvoir à sa sûreté. Maximilien, quels que fussent alors ses desseins, l'assura qu'il vouloit exécuter le traité; mais il n'en fut pas le maître; l'empereur lui fit aisément sentir que la sûreté des rois exigeoit que l'insolence des Flamands ne demeurât pas impunie. Maximilien fit donc déclarer aux habitans de Bruges, que personnellement il étoit disposé à pardonner, comme il l'avoit promis, quoique sans être libre; mais qu'il avoit trouvé son père inexorable, et les

princes allemands décidés à les passer tous au fil de l'épée, s'ils ne donnoient à l'instant la marque de repentir, de délivrer les trois seigneurs qu'il leur avoit donnés en ôtage. Leur crainte fut encore assez forte pour les déterminer à ce parti; mais Philippe de Clèves, soit qu'il crût que Maximilien avoit dissimulé avec lui, lorsque lui de Clèves avoit pris la liberté de lui demander son secret, et qu'il fût blessé de ce défaut de confiance; soit qu'il se jugeât en effet lié par son serment, crut devoir, selon sa promesse, s'attacher au service des Flamands: les deux autres ôtages se rendirent auprès de Maximilien, en promettant seulement aux Brugeois leurs bons offices auprès de l'empereur; et c'étoit peut-être tout ce qu'ils leur devoient. De Clèves auroit dû peut-être considérer que ces rebelles, qu'il alloit servir contre son maître, pour obéir à son serment, avoient eux-mêmes violé

tous les sermens d'obéissance qui les lioient à la maison d'Autriche ; que le serment de Maximilien, dont celui des ôtages n'étoit que l'accessoire, avoit manqué entièrement de liberté; que ce serment n'avoit été, de la part des rebelles qui l'exigeoient, qu'un acte d'insolence et de violence de plus à l'égard de leur souverain, et de la part de Maximilien et des ôtages, qu'une preuve de contrainte; qu'on ne peut par le crime, ni s'acquérir des droits, ni imposer aux autres des obligations. Ces raisons étoient si fortes, qu'on soupçonna Philippe de Clèves d'avoir mieux aimé être roi des Flamands rebelles, que sujet du roi des Romains, et que sa conduite parut être l'effet de son choix plus que de ses scrupules. Quoi qu'il en soit, il rendit à Maximilien un grand service dans son nouvel emploi de général des Flamands. Ce prince, après une tentative infructueuse sur Ypres, s'approcha de

Gand, et menaça de réduire cette ville en cendres, si l'on ne lui rendoit à l'instant plusieurs seigneurs flamands qu'on retenoit prisonniers, et parmi lesquels étoient Carondelet, son chancelier, et le comte de Nassau. A cette menace, un de ces forcenés qui jouent un grand rôle dans les révolutions, cordonnier de profession, sort de sa boutique avec un prêtre et un bourreau, portant à sa ceinture divers sacs de cuir; ces sacs étoient destinés à recevoir les têtes des prisonniers redemandés, qu'il alloit faire couper par le bourreau qui l'accompagnoit, et il se proposoit de présenter ces têtes pour toute réponse au héraut de Maximilien. Philippe de Clèves, averti à temps de ce projet, court à la prison, chasse ces assassins, et fait porter une loi qui défend de faire périr personne sans l'aveu et l'assistance de huit magistrats; il n'en servit pas avec moins de zèle ses nouveaux maî-

tres ou ses nouveaux sujets; il s'empara de Bruxelles, fit révolter tout le Brabant, et alla prêter la main aux Liégeois, qui, révoltés aussi de leur côté, avoient chassé leur évêque, Jean de Horne, et pris, pour leurs chefs, les Lamarck, Robert et Erard, fils de ce comte de Lamarck, que la perfidie des de Hornes avoit conduit à l'échafaud. L'empereur déclara rebelle Philippe de Clèves, et confisqua ses biens; ce fut à quoi aboutirent, pour cette année 1488, les efforts et les menaces de Frédéric III. Ayant rempli son principal objet, la délivrance de son fils, il ne voulut ni rester chargé de l'entretien d'une armée, qui eût épuisé les trésors qu'il aimoit à entasser, ni lui abandonner le pillage des Etats de son petit-fils : il la congédia. La révolte cependant avoit gagné la Hollande; Maximilien y courut, et la fit cesser, tandis qu'Albert de Saxe, guerrier renommé du temps, avec des

troupes peu nombreuses, mais disciplinées, et réunies sous un seul chef, faisoit face aux Flamands et aux François, que des défiances mutuelles empêchoient de s'accorder.

En 1489, St.-Omer leur fut enlevé. Des Querdes voulut reprendre cette place; il voulut aussi s'emparer des villes qui l'approvisionnoient par la mer et les rivières, telles que Dixmude, Ostende, Nieuport, Dunkerque; il trouva partout les Anglois qui, ne pouvant souffrir que les François approchassent de Calais, repoussoient toutes ces tentatives; ils se montroient d'autant plus redoutables sous leur prudent monarque, Henri VII, que toujours préparés à la guerre, et ne la faisant point, ils n'agissoient que lorsqu'ils se voyoient ou provoqués ou menacés. Ils paroissoient alors avec avantage, et le poids qu'ils mettoient dans la balance, l'emportoit nécessairement.

Au milieu de tous ces troubles des Pays-Bas, Maximilien n'avoit pu envoyer que de foibles et d'inutiles secours à la Bretagne, déchirée d'une manière encore plus cruelle. Le maréchal de Rieux, le vicomte de Rohan, le sire d'Albret, le duc d'Orléans, le baron d'Avangour, fils légitime du duc de Bretagne et de la dame de Villequier, avoient chacun leurs prétentions et leurs partis, qui tous concouroient à ruiner le pays. Le parti du duc d'Orléans étoit celui de la princesse et du duc de Bretagne; tous leurs vœux étoient pour lui; le duc de Bretagne balançoit seulement entre le duc d'Orléans et Maximilien, et en général, sa prédilection devoit être pour celui qui secoureroit le plus puissamment la Bretagne contre la France. Le prince d'Orange, cousin germain de la princesse, étoit dans les intérêts du duc d'Orléans; le comte de Dunois, fils du fameux bâtard d'Or-

léans, actif et courageux comme lui, étoit le conseil, l'appui, et comme le lieutenant du chef de sa maison. Le roi d'Angleterre, Henri VII, le roi d'Espagne, Ferdinand le Catholique, appuyoient et abandonnoient tour-à-tour tous ces partis, suivant les conjonctures; leur intervention suspecte, leurs secours dangereux ne faisoient qu'entretenir les troubles. Maximilien, au milieu de ses malheurs personnels, faisoit ce qu'il pouvoit en faveur de la Bretagne; mais prisonnier de ses sujets, ou toujours en guerre avec eux, que pouvoit-il pour les autres? Le parti d'Orléans étoit celui qui alloit le plus directement au bien de la Bretagne; on pouvoit compter sur son chef, indépendamment de ses vertus héroïques et chevaleresques, il aimoit, il étoit aimé: ce parti auroit pu être très-utile, si la dame de Beaujeu, appuyant par ses intrigues les armes de la France, n'étoit

parvenue à le rendre suspect aux Bretons, qui se croyoient toujours à la veille d'être abandonnés ou trahis par ces étrangers.

En 1487, les ducs de Bretagne et d'Orléans, et le comte de Dunois, assiégés dans Vannes, alloient tomber au pouvoir des François; le prince d'Orange accourt, entre heureusement dans le port de Vannes, et les délivre : mais Vannes se rendit; les princes se réfugièrent à Nantes, alors la plus forte place de la Bretagne; ils y sont assiégés de nouveau. Le comte de Dunois, au milieu des douleurs de la goute qui le tourmentoient, sort de la place, suivi d'un seul écuyer, pour aller solliciter du secours en Angleterre; il traverse toute la Bretagne, de Nantes à Saint-Malo, ne marchant que de nuit, et par des chemins détournés, pour n'être pas reconnu. En traversant une forêt, par une nuit orageuse, il s'égare, il erre

à l'aventure; les éclairs, le tonnerre, le vent, la pluie fondent sur lui; les douleurs de la goute deviennent insupportables... Il succombe au mal et à la fatigue, descend de cheval, s'assied sous un chêne, et là, songeant au danger de ses amis qu'il désespère de secourir, il s'abandonne à sa douleur, verse un torrent de larmes, et pousse des crisl ugubres, perdus dans l'immensité de ces déserts; puis, se reprochant sa foiblesse, il remonte à cheval et arrive enfin à St.-Malo. Les vents étoient contraires, rien ne l'arrête, il s'embarque; il est repoussé jusqu'à quatre fois sur le rivage; il mouroit d'impatience et de désespoir; il ne savoit pas que ces vents qu'il accusoit étoient le salut de la Bretagne, qu'en même temps qu'ils l'empêchoient de sortir de Saint-Malo, ils faisoient entrer dans Nantes, à pleines voiles, quinze cents hommes de vieilles troupes que Maximilien envoyoit au

secours du duc de Bretagne. Il eut du moins la consolation d'apprendre que les Bas-Bretons, instruits du danger de leur suzerain, s'assembloient tumultuairement et ne demandoient qu'un chef sous lequel il pussent marcher à sa défense; il en choisit dix mille des mieux armés, se mit à leur tête, et les introduisit dans Nantes, dont il fit lever le siége. Les François, pour s'en dédommager, prirent Clisson, Vitré, Dol, St.-Aubin du Cormier, qui, l'année suivante, devint si célèbre par le plus grand événement de cette guerre. Un parti opposé au duc d'Orléans, avoit fait venir, en Bretagne, le sir d'Albret, qui avoit, de son chef, des prétentions sur cette province; en conséquence, ce nouvel aspirant, vieillard difforme et d'une humeur assortie à son âge et à sa figure, demandoit la main de la princesse Anne, et son parti la lui promettoit; il comptoit marcher à une con-

quête certaine : on peut croire que la princesse le reçut froidement ; il s'en prit au duc d'Orléans, et n'ayant pas de moyens de supplanter un tel rival, il chercha ceux de s'en défaire, et fit entrer, dit-on, le maréchal de Rieux dans ce complot. L'armée royale de France, commandée par la Trémoille, faisoit alors le siége de Fougères ; l'armée ducale s'avançoit du côté de Saint-Aubin du Cormier, pour le faire lever. Le duc d'Orléans fut averti que dans une nuit, et à une heure qu'on lui indiqua, il seroit assassiné dans sa tente. Il communiqua l'avis au prince d'Orange, et ils se prémunirent contre toute surprise. Au moment indiqué, on vient leur annoncer qu'une troupe armée s'avance de leur côté ; le duc d'Orléans marche avec le prince d'Orange et quelques amis choisis au devant de cette troupe : *Que faites-vous*, leur-dit-il, *à cette heure, dans ce quartier, qui n'est*

n'est pas le vôtre ? » « *Nous veillons pour ceux qui dorment*, répondent le maréchal de Rieux et le sire d'Albret, *et nous nous assurons, par cette patrouille, de la vigilance des sentinelles.* » La réplique leur fit connoître que ce soin extraordinaire étoit suspect de leur part ; les propos s'échauffoient, mais la foule attirée par le bruit, empêcha qu'ils n'en vinssent aux mains. Le lendemain, le duc d'Orléans déféra en plein conseil le sire d'Albret comme ayant voulu l'assassiner ; sur les dénégations de d'Albret et les démentis réciproques, les capitaines prennent parti et courent se ranger de l'un ou de l'autre côté, selon leurs engagemens ou leurs affections ; l'armée bretonne alloit se détruire elle-même, et n'auroit rien laissé à faire à la Tremoille, si des gens sages, en leur remettant sous les yeux l'intérêt de la cause commune, ne leur eussent fait un point d'honneur de suspendre l'effet de leurs

ressentimens particuliers; mais, dans une telle disposition des esprits, quel concert de vues et d'opérations pouvoit-on attendre? Le commandement devoit appartenir au duc d'Orléans; son rang et la faveur dont il jouissoit à la cour de Bretagne, mettoient son droit à cet égard à l'abri de toute contestation; ses rivaux trouvèrent le moyen de l'en priver. Par leurs perfides soins, le bruit se répandit dans toute l'armée, que les François réfugiés en Bretagne, étoient d'intelligence avec leurs compatriotes, et que l'armée seroit trahie. Pour démentir ce bruit, quoiqu'il le méprisat, le duc d'Orléans descendit de cheval, et alla combattre à pied parmi l'infanterie allemande. Général ou soldat, tout lui étoit égal, pourvu qu'il combattit pour sa princesse chérie. Le commandement fut partagé entre tous les chefs, chacun commanda sa division. La Trémoille commanda seul l'armée

françoise, et, à l'avantage inappréciable qui résultoit pour lui de cette différence du commandement partagé ou réuni, il joignit des dispositions savantes qui lui assurèrent la victoire; elle fut complète, également glorieuse et utile; mais il la souilla par des cruautés. Le duc d'Orléans et le prince d'Orange furent faits prisonniers; nous avons rapporté ailleurs (1) l'insulte barbare que leur fit le vainqueur en envoyant, en leur présence et malgré leurs supplications, les compagnons de leur disgrace au supplice, à la fin d'un souper qu'il leur donnoit lui-même. Ce raffinement qui préparoit par une politesse perfide une cruauté odieuse, sembleroit avoir été un des usages de ce temps-là, car nous trouvons que la même année un des chefs populaires

(1) Rivalité de la France et de l'Angleterre, tome 7, pages 287 — 289.

des Gantois rebelles, en usa de même à l'égard de quelques partisans de Maximilien; il les invite à souper, les flatte, les accueille, les traite splendidement; à la fin du repas, il fait venir des prêtres et un bourreau, fait confesser et sur-le-champ exécuter ses convives, fait porter leurs corps dans l'église des Augustins de Gand, et mande le lendemain à leurs femmes qu'elles peuvent y aller reconnoître leurs maris, et en disposer à leur gré. Une telle atrocité peut étonner moins de la part d'un bourgeois rebelle, d'un artisan, d'un homme sans éducation, peut-être sans principes; mais la Tremoille, un héros, un vainqueur, faire un tel outrage au premier prince du sang de France, à l'héritier présomptif de la couronne, à un héros tel que lui! et joindre à cet outrage celui de lui faire craindre un moment un pareil sort pour lui-même : voilà ce que Louis XII eut à pardonner dans la

suite, et ce qu'il pardonna sans réserve et sans retour.

Il eut encore à pardonner d'autres indignités barbares dont on surchargea sa captivité. Traîné de prison en prison, il fut mis enfin à la grosse tour de Bourges, où l'on n'avoit pas honte de l'enfermer les nuits dans une cage de fer, invention de Louis XI, et digne de lui. Immédiatement après la bataille, Louis de l'Hôpital, à qui la garde du prince avoit été confiée, l'avoit conduit à St.-Aubin du Cormier. Là, on eut occasion de voir que l'humiliation de sa défaite et de sa captivité lui avoit laissé toute son audace guerrière et chevaleresque. Les soldats qui l'avoient fait prisonnier, s'attroupoient en tumulte autour de la maison où il étoit gardé, et demandoient avec des cris séditieux qu'on leur rendît leur prisonnier, ou qu'on leur payât sur-le-champ sa rançon; le duc d'Orléans, choqué

de cette insolence et de cette indiscipline, demanda qu'on lui prêtât un moment son épée *pour châtier*, disoit-il, *ces vilains ;* peut-être, après-tout, ne cherchoit-il qu'une occasion de s'échapper. L'Hôpital le pria de se souvenir que les armes n'étoient plus à l'usage d'un prisonnier.

La Tremoille vouloit que la prise de Rennes fût le fruit de sa victoire ; il obtint tout, hors ce point. Il soumit la plupart des villes de Bretagne, mais Rennes annonça une si vigoureuse résistance, qu'il fut obligé de renoncer à cette conquête. On fit le traité de Sablé, par lequel le roi retenoit les meilleures places et en rendoit quelques-unes des plus foibles. A peine le duc de Bretagne avoit-il signé ce traité, qu'il mourut accablé de chagrin et d'infirmités, laissant ses filles sous la tutelle du maréchal de Rieux et sous la garde de la comtesse de Laval, Fran-

çoise de Dinan; ils étoient, l'un et l'autre, dans les intérêts du sire d'Albret, et prétendoient forcer la princesse Anne à l'épouser; mais ils connoissoient mal cette ame inflexible. Privée ainsi, coup sur coup, et de son défenseur et de son père, elle opposa au sort son grand courage, et sut trouver en elle-même des ressources contre les ennemis et du dehors et du dedans. Aidée de son chancelier, Philippe de Montauban, qu'on menaça vainement de décapiter, d'assassiner, d'empoisonner, et dont on ne put jamais ébranler la fidélité courageuse, elle commença par faire signifier au sire d'Albret et au maréchal de Rieux un acte d'opposition aux démarches qu'ils faisoient pour accélérer le mariage. D'un côté, le vicomte de Rohan, qui demandoit aussi la main de la princesse pour son fils, la tenoit presque assiégée dans Rhedon; de l'autre, le maréchal de Rieux et le sire d'Al-

bret soulevoient contr'elle la ville de Nantes, et lui faisoient refuser un asyle dans cette place. Ce n'étoit pas ainsi que le duc d'Orléans s'y étoit pris pour lui plaire, elle ne trouvoit partout que des raisons de le regretter; elle fit ce qu'il auroit fait, elle marcha en armes contre son infidèle tuteur, contre ses despotiques amans, et, montant en croupe derrière le comte de Dunois, elle leur présenta deux fois la bataille, qu'ils eurent honte d'accepter. Les habitans de Rennes, détestant l'infidélité des Nantois, vinrent lui offrir leur ville et leurs trésors. « Venez chez nous, » lui dirent-ils, on ne trouve à Rennes » que des sujets accoutumés à se dé- » vouer pour leurs maîtres, et qui » mourront pour la fille de ces souve- » rains si chéris. » Les nobles, les bourgeois s'empressoient à l'envi de satisfaire à ses besoins, de prévenir ses desirs; les plus pauvres artisans lui ap-

portoient le produit de leurs épargnes qu'elle recevoit en pleurant de tendresse, et parce qu'elle ne pouvoit pas s'en passer. Aussi sévère que tendre, elle apprend que le maréchal de Rieux tient le chancelier de Montauban assiégé dans Guerrande; elle envoie le comte de Dunois dégager ce ministre, et fait trancher la tête à tous les rebelles pris dans cette expédition. Elle cherche à opposer au roi de France les rois d'Angleterre et d'Espagne; ce dernier, quoiqu'occupé alors de la conquête du royaume de Grenade, fit quelques efforts en sa faveur; le roi d'Angleterre lui vendoit trop cher des secours insuffisans, et en général elle avoit autant à se défier de ses alliés qu'à se défendre contre ses ennemis. La jeune princesse, à peine sortie de l'enfance, savoit déjà se démêler avec adresse de ce labyrinthe d'affaires et d'intérêts contraires. N'espérant plus de revoir le duc d'Orléans,

et ne pouvant décemment se piquer d'une constance romanesque, qui eût privé ses Etats d'un appui nécessaire, toutes ses vues se tournoient du côté du roi des Romains; il étoit libre alors, son autorité, quoique toujours contredite, se rétablissoit dans les Pays-Bas, et les princes de l'Empire faisoient pour lui des armemens qui sembloient menacer non seulement la Flandre, mais la France.

Dans ces circonstances, madame de Beaujeu fit à Maximilien des propositions de paix, et ces propositions furent telles qu'il crut devoir les accepter, quoiqu'il n'eût voulu rien entendre d'abord, dans la colère où il étoit contre la France, et contre madame de Beaujeu personnellement pour les embarras et les chagrins qu'elle lui avoit suscités. On conclut donc en 1489 le traité de Francfort, qui statuoit, non seulement sur les démêlés directs du roi des Ro-

mains avec la France, mais encore sur ceux de ce prince avec les Flamands. Il fut dit qu'il auroit la tutelle et la garde-noble du prince Philippe son fils ; que les Flamands seroient tenus de le reconnoître et de lui obéir à ces titres. En cas de refus de leur part, Charles VIII promet de les y contraindre. Les magistrats des trois principales villes rebelles, Yprès, Gand et Bruges, demanderont pardon à genoux et couverts de sacs, à la porte de ces villes; et le roi de France et madame de Beaujeu, qui les condamnoient alors à cette amende-honorable, étoient ceux-là même qui les avoient poussés à la révolte : ces mêmes villes étoient taxées d'ailleurs à une somme considérable. Les exilés, de part et d'autre, furent rendus à leur patrie et rétablis dans leurs biens. Le roi des Romains devoit pardonner à Philippe de Clèves, et le roi de France mettre en liberté le duc d'Orléans. On statuoit aussi

sur la Bretagne; ainsi ce traité de Francfort étoit une pacification générale. Le roi de France devoit rendre à la jeune duchesse de Bretagne toutes les places qu'il lui avoit prises depuis la mort du duc son père, à condition que les Anglois sortiroient de la Bretagne; il devoit mettre en sequestre, entre les mains du duc de Bourbon et du prince d'Orange, les villes de Saint-Malo, de Dinan, de Fougères et de Saint-Aubin du Cormier, en attendant que des commissaires qu'on nommeroit de part et d'autre pour examiner les droits respectifs des parties sur ces quatre places, eussent rendu, dans un an au plus tard, un jugement définitif; la princesse Anne auroit la liberté d'envoyer aux conférences jusqu'à cent personnes pour défendre ses droits. Dans ce traité, le roi de France et le roi des Romains se qualifient toujours réciproquement de beau-père et de gendre : s'ils accordent quel-

que grace, s'ils se relâchent de quelque prétention, c'est toujours à la considération l'un de l'autre, et pour la tendre amitié qu'ils se portent l'un à l'autre d'après le lien qui les unit. Il devoit y avoir une entrevue du beau-père et du gendre à Tournay, pour régler à l'amiable une foule de petits objets qui n'avoient pu entrer dans le traité. Plus les conditions étoient favorables à Maximilien, moins il devoit compter sur leur exécution; mais s'il n'y compta pas, il sut en tirer un grand parti. Il envoya des ambassadeurs en Bretagne, pour veiller à l'exécution des articles qui concernoient cette province; et comme il s'agissoit de choses convenues, il les adressa au roi de France, qui, après les avoir fort accueillis à sa cour, les fit conduire jusqu'à Rennes par deux hérauts, ce qu'il n'eût pas fait, s'il eût su la commission secrète dont ils étoient chargés. Il ne s'agissoit pas de

moins que d'épouser, au nom de Maximilien, la princesse de Bretagne avec les cérémonies usitées dans quelques cours d'Allemagne. La princesse se mit au lit, et le comte de Nassau, chef de l'ambassade, tenant dans sa main la procuration de son maître, mit dans le lit nuptial une jambe nue. On apporta tant de secret dans cette affaire, que la date précise de la cérémonie est encore ignorée aujourd'hui. Maximilien, au lieu de suivre de près ses ambassadeurs, d'aller consommer le mariage et arranger les affaires de la Bretagne qui restoient toujours dans le plus grand désordre, alla s'engager dans des expéditions lointaines dont il tira peu d'avantage. Matthias Corvin, roi de Hongrie, avoit enlevé à la maison d'Autriche la province qui lui donne son nom, il venoit de mourir à Vienne en 1490. Il étoit juste que Maximilien voulût reconquérir l'héritage de ses pères, la chose se

fit d'elle-même par l'affection des Autrichiens pour leurs maîtres légitimes ; ils chassèrent les Hongrois, et Maximilien n'eut qu'à paroître pour reprendre quelques forteresses, d'où ces étrangers furent trop heureux qu'on leur permît de sortir pour retourner dans leur pays. Il falloit s'en tenir là et revenir se livrer aux affaires de la Bretagne ; mais la facilité avec laquelle Maximilien venoit de reprendre l'Autriche, lui persuada qu'il n'en trouveroit pas moins à conquérir la Hongrie. Tandis que perdant de vue la France et les Pays-Bas, il s'égaroit ainsi dans de vastes projets à une autre extrémité de l'Europe, Béatrix d'Aragon, veuve de Matthias Corvin, vieille femme qui desiroit un jeune mari, s'offrit à lui avec la couronne de Hongrie, dont les Etats la laissoient maîtresse de disposer en faveur de celui qu'elle épouseroit ; Maximilien ne pouvant pas lui dire son se-

cret, ne lui parla que de sa reconnoissance, lui dit qu'il la regarderoit toujours comme *sa mère ;* ce titre de *mère* la choqua, et de dépit elle épousa Ladislas Jagellon, roi de Bohême, qu'elle fit roi de Hongrie ; Maximilien voulut l'être malgré eux, il prit Albe Royale, et s'avança vers Bude ; mais ses troupes qu'il étoit toujours hors d'état de payer, et auxquelles il refusoit le pillage, pour tâcher de se concilier l'affection des gens du pays, se mutinèrent et reprirent la route de l'Allemagne. Pendant que, pour vouloir trop gagner, il perdoit ainsi un temps précieux, la duchesse de Bretagne ne pouvoit, ni, selon le traité de Francfort, renvoyer de cette province les Anglois qu'elle étoit hors d'état de payer, et à qui elle avoit été obligée de donner des places de sûreté, ni résister à la fois aux d'Albret et aux de Rieux, toujours soulevés contre elle, et à la France qui, de son côté,

violoit en tous points le traité de Francfort ; mais ne perdant jamais courage, elle prit le parti de se lier plus étroitement avec le roi d'Angleterre, de lui confier le secret de son mariage, et elle parvint à former une nouvelle ligue entre Maximilien, quoiqu'absent, Henri VII, et le roi et la reine d'Espagne, Ferdinand et Isabelle; d'un autre côté, le comte de Dunois et le prince d'Orange, ayant ou pénétré ou appris le secret du mariage, en firent part à la cour de France, qu'ils commençoient depuis quelque temps à ménager, et pour le duc d'Orléans, et pour euxmêmes. Tant que la princesse de Bretagne avoit été libre, on n'avoit point parlé de la marier avec Charles VIII, on proposa ce mariage, lorsqu'elle eut épousé Maximilien; on fit décider par des jurisconsultes que l'engagement de la princesse avec Maximilien étoit nul, comme contracté :

1°. Par une mineure sans avis de parens;

2°. Par une princesse du sang, sans le consentement du roi;

3°. Par une vassale, qui disposoit par-là de son fief sans l'agrément de son seigneur.

A ces moyens de nullité, on pouvoit répondre, 1°. Qu'une princesse qui gouvernoit ses peuples avec sagesse, bonté et fermeté; qui ne s'étonnoit ni des plus grands périls, ni des plus grands embarras; qui savoit à propos contenir, combattre et punir les rebelles; qui savoit remuer par sa politique tous les cabinets de l'Europe, n'étoit pas un enfant qui ne pût se marier sans l'avis de parens éloignés, et pour la plupart ses ennemis, surtout lorsqu'elle ne faisoit que suivre le choix de son père, seul parent dont le consentement fût nécessaire;

2°. Que la condition des princes et princesses du sang ne seroit qu'un es-

clavage honorable, si elle les privoit du droit que la nature et la loi assurent aux moindres sujets de disposer de leur personne et de leurs biens ;

3°. Que le systême, qui assujettiroit une vassale à obtenir l'agrément du seigneur pour se marier, seroit trop contraire à la liberté naturelle, et, dans le fait, n'étoit jamais suivi ; que pouvu que les droits fussent payés et les devoirs remplis, le seigneur n'avoit plus rien à prétendre, et que, quand dans les guerres du seigneur contre le vassal, le seigneur étoit manifestement l'aggresseur, le vassal ne lui devoit plus rien.

Au reste, toutes les décisions des jurisconsultes devenoient illusoires, si la princesse persistoit dans ses engagemens avec Maximilien, et l'on savoit qu'elle étoit ferme dans ses résolutions ; on s'attacha donc d'un côté à augmenter son embarras et ses craintes, à redoubler ses dangers, à précipiter sa ruine ; de l'autre,

à gagner toutes les personnes de qui elle pouvoit attendre des conseils, et en qui elle avoit confiance. La France absorba bientôt tous les intérêts, et les ramena tous aux siens : tous ses rivaux lui cédèrent et la servirent. D'Albret lui livra la ville de Nantes; c'étoit presque porter le dernier coup à la malheureuse duchesse. Le maréchal de Rieux, réconcilié avec elle à des conditions qui devoient laisser beaucoup d'amertume dans l'ame de la princesse, entra aussi dans ce complot, ainsi que la comtesse de Laval; le comte de Dunois et le prince d'Orange, pour obtenir leur retour en France et la liberté du duc d'Orléans, servirent aussi la France dans ce projet, et ce furent ceux qui la servirent le plus efficacement. On gagna enfin jusqu'au fidèle Montauban. Ne soupçonnons cependant ici ni infidélité ni trahison; ceux qui vouloient marier Anne avec Charles VIII, s'ils ne consultoient pas

les inclinations de cette princesse, consultoient ses vrais intérêts. Il étoit aisé de voir que la Bretagne ne cesseroit d'être déchirée que quand elle seroit unie à la France. Loüis XI avoit opprimé Marie de Bourgogne, pour ne la pas faire épouser à son fils, Charles VIII opprimoit Anne de Bretagne pour l'épouser; mais on n'avoit pas encore osé en risquer la proposition devant elle; on étoit trop sûr de la révolter et de la désespérer; elle frémissoit au seul nom de Charles VIII, qui lui rappeloit les malheurs de son père, les chagrins qui avoient conduit ce prince au tombeau, ceux dont elle avoit été abreuvée elle-même dès l'enfance, et qui s'augmentoient tous les jours. Nulle consolation cependant, nulle espérance de salut ni de secours; le roi d'Angleterre, quelques menaces qu'il fît à la France, quelques promesses qu'il fît à la Bretagne, quelques préparatifs même qu'il fît pour

la guerre, ne pouvoit se résoudre à la faire; le roi d'Espagne étoit trop occupé de sa Guerre de Grenade; Maximilien étoit encore égaré dans la Hongrie ou dans l'Allemagne; la France parloit toujours d'exécuter les traités de Francfort et d'Arras, qu'elle violoit toujours; Charles VIII se disoit toujours gendre de Maximilien, mais à titre de suzerain, il vouloit disposer de la main de la princesse. « Eh bien! dit un des conseillers » du roi d'Angleterre à un des ambas» sadeurs françois envoyés pour négo» cier avec Henri VII sur les affaires de » Bretagne, que le roi de France marie » à son gré la princesse de Bretagne; » mais qu'il s'exclue lui-même du nom» bre des prétendans. Vous nous faites » là, dirent les ambassadeurs françois, » une singulière proposition; tout le » monde ne sait-il pas les engagemens » que le roi de France a contractés avec » la princesse de Flandre (Marguerite

» d'Autriche » ? Les ministres anglois pouvoient insister et dire aux ambassadeurs françois : « En ce cas, que » risquez-vous d'accorder notre pro-» position ? » Mais les ambassadeurs prévenoient cette demande, en disant que leurs instructions n'avoient pu rien contenir de relatif à une proposition si étrange et si imprévue : cette proposition si étrange étoit cependant fort naturelle. Si la France avoit intérêt de réunir à elle la Bretagne, l'Angleterre et les autres puissances rivales avoient intérêt d'empêcher cette réunion.

Enfin, la proposition d'épouser Charles VIII fut hasardée devant la princesse Anne, et repoussée avec horreur. Anne protesta que Maximilien étoit son mari, qu'elle l'iroit chercher au fond de ses Etats, qu'elle le suivroit au bout du monde ; que c'étoit son devoir. « Mais, madame, osa lui dire le comte » de Dunois, ce Maximilien, qui, con-

» tent de s'être assuré de vous, quand
» il vous a jugé utile à sa grandeur,
» n'a pas même daigné vous faire une
» visite, et vous a laissée en proie à
» tous vos malheurs, pour aller pour-
» suivre loin de vous des couronnes,
» ou plutôt des chimères qui lui échap-
» pent, vous semble-t-il si digne du gé-
» néreux attachement que vous lui
» conservez ? êtes-vous même bien
» sûre qu'Anne, fugitive et dépouillée,
» trouve en lui les mêmes sentimens
» dont ses lettres du moins, au défaut
» de sa présence, faisoient parade pour
» la duchesse de Bretagne ? Non, il
» n'est plus qu'un mari pour vous dans
» le monde, et ce n'est pas vous qui le
» choisissez, c'est la fortune, c'est la né-
» cessité qui vous le donne. Je con-
» çois votre éloignement pour cette
» alliance; il est naturel, il est juste; le
» roi a opprimé votre père, il vous a
» opprimée vous-même; mais il répare
tout

» tout en mettant à vos pieds une des
» premières couronnes du monde. Ce
» n'est point l'ambition que je sollicite
» ici, c'est par d'autres motifs qu'on
» touche le grand cœur d'Anne de Bre-
» tagne. Voyez l'état où ce peuple est
» réduit; voyez ce qu'il souffre avec
» vous et pour vous, et refusez-lui,
» si vous le pouvez, le sacrifice du plus
» juste ressentiment; ordonnez qu'il
» périsse pour vous empêcher d'être
» reine de France; osez avouer que son
» salut, que son bonheur vous est moins
» cher que votre haine.

» Après l'intérêt de votre peuple, il
» n'en est plus qu'on doive vous pré-
» senter; si pourtant il vous souvient
» encore du seul prince qui fut digne de
» votre cœur songez qu'il n'a point
» été redemander aux Sforces son du-
» ché de Milan, qu'ils lui retiennent in-
» justement, tandis qu'il vous voyoit
» accablée par un ennemi formidable;

» qu'il est venu partager vos douleurs
» et vos périls, vous consoler, vous se-
» courir; qu'enfin il n'a pu cesser de
» combattre pour vous, qu'en perdant
» ou la liberté ou la vie. De ces deux
» malheurs, c'est le plus terrible qui l'a
» privé de vous, en lui laissant sentir
» toute l'horreur de cette séparation,
» jointe à l'horreur de la captivité. Vous
» avez cédé à votre destinée, en vous
» donnant à un autre; cédez-y jus-
» qu'au bout, en vous donnant à votre
» ennemi; que tout soit forcé dans votre
» mariage; qu'un cœur si fidèle n'ait à
» gémir d'aucun choix volontaire de
» votre part. Montez sur un trône, d'où
» vous pouvez tendre à votre ami une
» main protectrice, le tirer des fers, le
» rétablir dans ses droits; rien ne le dé-
» dommagera de ce qu'il perd en vous;
» rendez-lui du moins tout le reste;
» que, forcé de vous céder, il ne vous
» cède qu'à son roi, qu'à son maître,

» son vainqueur et le vôtre, qui fut son
» ami, et qui va le redevenir, quand
» vous l'ordonnerez ».

Si ces considérations n'entraînèrent pas d'abord la princesse; elle l'ébranlèrent du moins, et lui donnèrent beaucoup à penser. Le comte de Dunois continua de traiter avec madame de Beaujeu, et, pour prix du service qu'il lui rendoit en cette occasion, il demandoit la liberté du duc d'Orléans. Madame de Beaujeu, toujours implacable, et persuadée que le duc d'Orléans le seroit aussi, parce qu'elle jugeoit de lui par elle-même, refusa cette grace. Dunois ne fut point découragé; il se tourna du côté de Jeanne de France, sœur de Charles VIII et de la dame de Beaujeu, et femme du duc d'Orléans. Cette princesse, triste exemple que les vertus les plus aimables ne suffisent pas pour plaire, même à la vertu, quand les sens sont rebutés, n'avoit obtenu de son

mari qu'une froide estime; mais elle l'aimoit, et d'ailleurs rien ne pouvoit jamais l'empêcher de faire son devoir. Rebutée depuis longtemps par sa sœur, elle va trouver son frère en habits de deuil, les cheveux épars, dans tout l'appareil de la douleur et du désespoir; elle embrasse ses genoux, et joignant l'éloquence des larmes à celle des paroles, elle émeut si puissamment le cœur du roi, que, ne pouvant lui-même retenir ses larmes et la pressant contre son sein, il lui dit, avec la plus tendre émotion, ces mots tristement prophétiques: *Consolez-vous, ma chère sœur; je ne puis vous refuser ce que vous desirez si ardemment; mais puissiez-vous n'avoir jamais à vous en repentir!*

La difficulté n'étoit pas d'attendrir Charles VIII, ame douce et bonne, naturellement portée à la clémence et à la tendresse; c'étoit de lui inspirer le courage de vouloir un chose que la dame

de Beaujeu ne vouloit pas; c'étoit pour la première fois qu'il alloit lui désobéir; ce furent de jeunes courtisans, qui, ennuyés de la longue domination de la dame de Beaujeu, voulurent que le roi eût une volonté, dans l'espérance de lui donner la leur; ils le piquèrent d'honneur à force de lui répéter qu'il étoit temps qu'il fût roi. Ainsi, ce fut par foiblesse que Charles VIII triompha de la foiblesse qui avoit tant prolongé l'empire de sa sœur; il prétexta une partie de chasse, s'approcha de la prison du prince, envoya un de ses officiers, avec ordre de l'en tirer, et de le lui amener. Leur entrevue fut tendre et touchante; Louis, d'aussi loin qu'il put apercevoir le roi, descendit de cheval, et courut se jeter à ses pieds tout en larmes, sans pouvoir proférer une seule parole; ce fut le roi qui, en lui tendant les bras, le pria d'oublier tout le passé; il sentit à sa vue qu'il n'avoit jamais cessé de

l'aimer ; il lui rendit aisément sa tendresse et sa confiance. A cette nouvelle, la dame de Beaujeu se jugea vaincue, et voulant prévenir sa disgrace, elle écrivit à son frère, comme à son roi, une lettre tendre et soumise, dans laquelle, lui rappelant tous les soins qu'elle avoit pris de son enfance, elle offroit de se justifier, si, comme elle le craignoit, on lui avoit donné des préventions contre elle, et proposoit de rendre compte de son administration, à laquelle on avoit en effet plus d'éloges à donner que de reproches à faire. Le roi, qui auroit voulu voir régner autour de lui la paix et la tendresse qui régnoient dans son cœur, prit soin de dissiper ses inquiétudes, de lui témoigner son amitié, sa reconnoissance, de lui demander la continuation de ses soins et de ses conseils, de l'assurer qu'il n'avoit et n'auroit jamais de préventions contre elle, et que personne ne seroit assez

hardi pour tenter de lui en inspirer; mais depuis ce temps, madame de Beaujeu n'eut plus qu'un crédit de bienséance, et non d'autorité.

Le duc d'Orléans revit la princesse de Bretagne, et ce fut pour la déterminer lui-même à ce mariage si redouté; il lui fit concevoir que ne pouvant être la duchesse d'Orléans, il falloit qu'elle fût la reine de France; que tout autre époux que le roi, lui paroîtroit un rival préféré et répandroit sur sa vie une amertume affreuse; qu'en la perdant il avoit besoin de la consolation de la voir et de la voir heureuse. Elle se rendit, mais elle voulut qu'une apparence de contrainte l'excusât auprès de Maximilien; il fallut l'assiéger dans Rennes, elle capitula et stipula pour elle et pour les Bretons qui voudroient la suivre, la liberté de se retirer auprès de ce prince; elle savoit sans doute que sa marche étoit observée, et qu'on ne la laisse-

roit pas sortir des ports de la Bretagne. Enfin lorsque tout fut prêt, elle se rendit en Touraine au château de Langeais où le roi l'attendoit. Le contrat de mariage portoit cession réciproque en faveur du survivant, de tous droits et prétentions réciproques sur la Bretagne, et la clause que la reine ne pourroit se remarier qu'au successeur de Charles. Quoique l'objet de cette clause fût évidemment d'assurer la réunion de la Bretagne à la couronne, on ne peut s'empêcher de remarquer le rapport singulier qu'elle avoit avec l'attachement mutuel et connu de la reine et du duc d'Orléans, et l'espérance qu'elle leur laissoit d'être un jour réunis, ce qui arriva. Au reste la reine fut extrêmement heureuse avec ce premier mari; sensible à sa touchante bonté, elle l'aima d'une amitié tendre, qui, dit-on, vaut bien l'amour, et elle le regretta sincèrement, quoiqu'elle dût épouser dans son

successeur celui qu'elle avoit toujours aimé.

Lorsque Maximilien apprit que Charles VIII lui renvoyoit sa fille et lui enlevoit sa femme, il ne tint pas à lui que l'Europe n'envisageât cette union comme un double adultère, il remplit toutes les cours de ses plaintes ; le roi lui fournissoit d'un seul coup deux articles sanglans à insérer dans le fameux livre où il écrivoit, dit-on, toutes les injures qu'il avoit reçues de la France. S'il n'avoit pas fourni à la princesse de Bretagne tous les secours dont elle avoit besoin et qu'elle lui avoit demandés, ce n'étoit pas entièrement sa faute, mais celle de l'empereur Frédéric III son père, dont l'incurable avarice avoit refusé à ses ardentes sollicitations les moyens de sauver la Bretagne et de conserver sa femme. La colère impuissante de Maximilien s'exhala en menaces et en reproches. Charles VIII à la vérité

manquoit aux engagemens les plus sacrés, mais il faisoit un mariage d'une excellente politique; et c'est ainsi que tous les rois de France auroient toujours dû s'empresser de réunir à leur couronne, par des mariages, les diverses provinces de l'empire françois.

Le point de vue des princes autrichiens étoit bien différent, ils ne voyoient que le double affront de l'enlèvement d'Anne de Bretagne et du renvoi de Marguerite d'Autriche; que la violation des traités d'Arras et de Francfort, de tant de sermens faits sur l'évangile, sur l'hostie, sur tous les objets de notre vénération; ils voyoient surtout avec confusion et avec dépit qu'ils s'étoient laissé prendre au piége qu'ils avoient tendu eux-mêmes. Au milieu de ces dispositions à la guerre et à la vengeance, ils reçoivent de France une ambassade, par laquelle cette cour leur offroit son amitié et

encore à de certaines conditions, comme de renoncer aux alliances de l'Espagne et de l'Angleterre. Cette offre étoit une nouvelle insulte; on devoit s'attendre à essuyer dans la réponse tout le feu de la colère des princes autrichiens. Le chancelier des Pays-Bas répondit au nom du roi des Romains et de l'archiduc Philippe, que Charles VIII avoit oublié ce qu'il devoit à la princesse Marguerite sa femme, à l'archiduc son beau-frère, au roi des Romains, son beau-père, à l'empereur, et ce qu'il se devoit à lui-même; que la maison d'Autriche s'en souviendroit et l'en feroit ressouvenir; qu'elle savoit à quelles alliances elle devoit renoncer, quelles alliances elle devoit conserver, et qu'elle n'étoit pas dans l'usage de prendre sur ces objets l'avis de la France; qu'elle rejetoit son amitié et qu'elle bravoit sa haine. Des écrivains feudistes trouvent cette réponse trop

fière et déplacée de la part d'un vassal; c'est déférer trop aux noms et trop peu aux choses. Les droits de la nature passent avant tout. Un père, un frère pouvoient-ils ressentir moins vivement un tel affront? et d'ailleurs on a beau alléguer les droits et les devoirs féodaux, il faut reconnoître qu'il y a vassal et vassal, et que c'est le rang et le pouvoir qui en font la différence. L'archiduc d'Autriche, fils du roi des Romains, petit-fils de l'empereur, souverain des Pays-Bas, sauf l'hommage, n'étoit point un vassal ordinaire, c'étoit un puissant prince, traitant avec les grands souverains, de couronne à couronne, et ayant le droit de leur témoigner du ressentiment quand ils y donnoient lieu; entre de telles puissances la féodalité n'est qu'un nom, la suzeraineté n'est qu'un vain droit, dont l'exercice réel est impossible et dont l'exercice apparent n'est pas sans ridicule, c'est

ce que madame de Beaujeu avoit bien senti. On avoit tenu en 1488 un lit de justice contre les princes réfugiés en Bretagne; l'archiduc Philippe y avoit été mandé comme comte de Flandre et n'y parut pas; les gens du roi demandèrent un arrêt de condamnation contre lui, madame de Beaujeu ne voulut pas qu'on déférât à ce vieil usage féodal, dont le ridicule s'offrit d'abord à son esprit. En général, la justice ne devroit pas être une représentation de théâtre, aucun tribunal ne devroit rendre de jugement qu'il ne fût en état de faire exécuter; mais c'est ce qui étoit souvent impossible à l'égard de vassaux aussi puissans ou plus puissans que le suzerain. De plus, un ennemi ne devroit jamais prononcer un jugement contre un ennemi; et combien de ces jugemens prononcés contre des grands vassaux, trop grands en effet,

ou sont restés sans exécution, ou se sont tournés contre ceux même qui les avoient rendus!

Le renvoi de Marguerite d'Autriche procura quelques avantages à Maximilien. Les Gantois indignés du mépris qu'on témoignoit pour leur jeune princesse, renoncèrent à l'alliance des François, firent même trancher la tête aux chefs des rebelles, se réconcilièrent avec Maximilien, et se soumirent à toutes les conditions qu'il voulut leur prescrire. D'un autre côté Charles VIII qui avoit dans le cœur le sentiment de la justice, jugea qu'en renvoyant Marguerite, il falloit restituer sa dot, il rendit en effet l'Artois et la Franche-Comté. Ce procédé, le temps qui adoucit les passions violentes, appaisèrent insensiblement la colère de Maximilien, et voyant combien il devoit peu compter sur ses alliés, les rois d'Espagne et

d'Angleterre, il consentit en 1493 à la paix. Frédéric III mourut peu de temps après, et Maximilien monta sur le trône impérial.

Marguerite d'Autriche sa fille acquit dans la suite beaucoup de réputation parmi les philosophes et parmi les politiques. Elle épousa le prince Jean, Infant d'Espagne, fils de Ferdinand et d'Isabelle, et frère de l'Infante Jeanne, qui épousa l'archiduc Philippe. Celle-ci, devenue dans la suite héritière de sa maison par la mort de l'Infant son frère, porta dans la maison d'Autriche toute la puissance aragonoise et castillane, ce qui donna la plus grande activité à la rivalité des maisons de France et d'Autriche. Marguerite qui n'avoit que dix-sept ans dans le temps de son mariage avec l'Infant d'Espagne, allant par mer chercher ce nouvel époux, conserva, dit-on, au milieu d'une tempête, assez de sang-froid et d'enjoue-

ment pour se faire à elle-même cette épitaphe badine :

> Ci-gît Margot, la gentil' damoiselle,
> Qu'a deux maris, et encore est pucelle.

Elle en eut trois, en comptant Charles VIII, et ne resta point pucelle; elle eut un fils de son mariage avec l'Infant; mais elle perdit bientôt et le père et le fils. Elle épousa en troisièmes noces, Philibert, *le Beau*, duc de Savoie, qui vécut trois ans avec elle, mais qui n'eut point d'enfans et qui ne pouvoit pas en avoir. Marguerite se retira en Allemagne auprès de l'empereur Maximilien son père, et ne vouloit plus entendre parler de nouvel engagement, quoiqu'elle n'eût que vingt-quatre ans, et que les rois de Hongrie et d'Angleterre la demandassent en mariage. Il paroît cependant que Henri VII l'avoit obtenue de son père, et qu'elle alloit l'épouser, lorsqu'il mourut en 1509 d'une goutte re-

montée. Il sembloit qu'il fût dans la destinée de Maguerite d'être veuve de beaucoup de maris sans presque en avoir eu un seul. Elle l'étoit de Charles VIII qu'elle n'avoit point épousé ; de Jean d'Aragon qui mourut peu après son mariage ; du duc de Savoie, qui ne fut pas un mari ; de Henri VII qu'elle n'épousa point. Elle fut gouvernante des Pays-Bas, pour l'archiduc Philippe, roi d'Espagne son frère ; il paroît qu'elle conserva toujours du ressentiment de l'injure qu'elle avoit reçue en France, et que sa maison compta sur ce ressentiment, en lui confiant l'administration d'un Etat voisin de cet Etat ennemi.

Fin du tome troisième.

TABLE
DES CHAPITRES

CONTENUS DANS CE VOLUME.

SUITE DU LIVRE SECOND.

LIVRE TROISIÈME.

Rivalité de la seconde Maison d'Anjou, et de la seconde Maison d'Aragon.

LIVRE QUATRIÈME.

Droits des deux Maisons d'Anjou, acquis à la couronne de France, et excercés par elle..

Fin de la table.

ERRATA.

Page 47, *ligne dernière*, aucun lieu, *lisez* aucun lien.

Page 51, *ligne* 2, Taro, *lisez* Toro.

Page 276, *ligne* 2, cette intention, *lisez* cette attention.



